

Tous les jours, tous les soirs
À CBVT, CANAL 11
 des émissions de premier choix
 avec vos vedettes préférées

L'Action

gâteaux Vachon
 LA METEO
 Ensoleillé et moins frais. Vents avec rafales de 15 milles. Minimum et maximum de 45 et 65. — Autres détails en page 17.
 ...un goûter de bon goût!

QUEBEC — 62e ANNEE — Numéro 18,858

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Prix : DIX CENTS

Vendredi, 22 août 1969



Les chars reviennent!

● Pour la première fois depuis l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie le 21 août 1968, des chars, cette fois-ci tchèques, sont réapparus dans les rues de Prague. Au moins 90 d'entre eux encerclent actuellement le centre de la capitale tandis que certains autres sont déjà entrés en action pour mettre fin aux manifestations anti-soviétiques qui agitent le pays depuis 3 jours.

C'est la protestation générale dans la capitale tchécoslovaque

PRAGUE (AFP) — Prague a été jeudi, jour anniversaire de l'entrée des forces du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie, livrée au désordre et aux gaz lacrymogènes, aux manifestations et aux embouteillages, aux camions de la police et aux blindés de l'armée. Toute la journée, police et armée ont donné la chasse aux manifestants qui, expulsés d'un endroit à coups de matraque et de grenades lacrymogènes, se regroupaient aussitôt ailleurs pour de nouveaux heurts et de nouvelles poursuites.

Malgré les exhortations du président Svoboda, malgré les menaces brandies par M. Husak, malgré les appels de toute sorte et, parmi eux, celui de M. Dubcek lui-même, toute la ville a, de nouveau, et avec une unanimité qui laisse rêver, protesté hautement contre l'entrée des chars russes et contre le mode de vie que cette arrivée imposait.

Au moins 90 chars de l'armée tchécoslovaque avaient pris position sur la rive occidentale de la Vltava, rive opposée aux quartiers du centre de Prague.

Dans la rue Narodni, des barrages avaient été dressés. Les manifestants criaient notamment "Vive Dubcek", "Vive Smrkovsky", "Vive Kriegel" et "Monte aux Russes". Ils ont été dispersés par des renforts amenés sur les lieux dans des voitures blindées de l'armée et dans des chars de police.

Vers 21 heures locales, un premier char est entré en action sur la Place Tyl, pour détruire une barricade élevée par les manifestants; 14 autres chars l'ont suivi.

Auparavant, les manifestants avaient fait descendre le long d'une rue l'un des trois tramways qu'ils avaient sortis de leurs rails. L'extrémité inférieure de cette rue était bouclée par des éléments appartenant aux milices ouvrières, dont les chants, retransmis par des haut-parleurs, mettaient le comble à l'exaspération des manifestants. C'est cet incident qui a déclenché l'arrivée des blindés.

Une trentaine de jeunes gens avaient réussi à midi à prendre d'assaut la statue de Saint-Venceslas et à l'escalader. L'un d'eux a réussi à grimper jusqu'au sommet de la statue, d'où il a salué la foule massée sur toute la place Venceslas, au milieu d'applaudissements délirants.

La police a fait un abondant usage des gaz lacrymogènes et a repoussé les manifestants dans les rues avoisinantes. Mais plusieurs de celles-ci sont bloquées à l'autre extrémité par des camions militaires.

Poursuivis par les policiers, les manifestants tentaient de s'échapper par toutes les rues du quartier. Les divers heurts ont fait des blessés. Un jeune homme et une jeune fille au-

raient été mortellement atteints. Selon des rumeurs, un jeune étudiant se serait immolé par le feu.

Les autres villes de la Tchécoslovaquie ont suivi l'exemple de la capitale. L'atmosphère était tendue à Bratislava, et Brno, la troisième ville du pays a, elle aussi, manifesté ouvertement sa désapprobation.

Calme à 17 heures, la situation s'est brusquement dégradée dans le centre de Brno dès 18 heures; des heurts se sont produits à plusieurs reprises en divers endroits dans la périphérie de la place de la liberté dont l'accès était interdit.

Les points chauds se sont alors déplacés et l'un d'eux près du Parc de l'armée rouge, a été particulièrement brûlant. Jusqu'à 21 heures, les manifestants ont édifié des barricades et y ont mis le feu. A plusieurs reprises, des chars sont intervenus pour détruire les barricades.

La foule se dispersait alors mais elle se regroupait par la suite, édifiant de nouvelles barricades.

Les manifestants du Parc de l'armée rouge se sont même emparés d'une voiture de police qu'ils avaient stoppée à l'aide d'un cocktail Molotov. Les occupants ont pu s'enfuir mais la voiture a été incendiée.

Dans presque toutes les villes, les consignes de résistance passive ont été unanimement respectées. Comme le demandaient les tracts clandestins, répandus à profusion, les transports publics ont roulé à vide, les magasins ont été désertés, les cafés et les restaurants sont restés sans clients. Pendant près de cinq minutes, à midi, le travail s'est arrêté dans les usines et la circulation a été stoppée dans un étourdissant tintamarre de klaxons.

A 20 heures, cependant, le présidium du gouvernement fédéral, annonçait à la télévision que le calme avait régné pendant toute la journée dans l'ensemble du pays à l'exception de Prague et de Brno et exprimait sa reconnaissance aux policiers.

Selon Jean Lesage

Les élections partielles ne régleront pas la situation désastreuse de la province

par Claude ST-LAURENT

QUEBEC — "La situation économique du Québec est désastreuse et des élections partielles ne régleront rien" a déclaré hier midi M. Jean Lesage qui commentait l'annonce d'élections partielles dans quatre comtés du Québec, le huit octobre prochain.



● Jean Lesage

S'appuyant sur le nombre croissant de chômeurs, les difficultés du gouvernement en matière de financement, la fuite des investissements et la violence qui prévaut au Québec, le chef du parti libéral a déclaré qu'il est essentiel de créer un climat de confiance qui n'existe pas depuis l'arrivée au pouvoir de l'Union nationale.

"Il faut absolument que des élections générales soient déclenchées afin de clarifier la situation" de dire M. Lesage en ajoutant que seul un gouvernement libéral pourrait redonner au Québec son essor.

"Le gouvernement actuel continue de donner l'image de la désunion particulièrement au point de vue constitutionnel, ce qui n'est pas sans causer des difficultés majeures en ce qui a trait aux emprunts et à l'investissement" de faire remarquer M. Lesage.

Les élections

Quant aux élections partielles, M. Lesage a déclaré qu'il consulterait le caucus des députés et les autorités de la Fédération libérale afin d'examiner la situation et faire savoir à la population si les libéraux avaient

l'intention de contester les sièges de Trois-Rivières, Montréal-St-Jacques, Montréal-St-Marie et Vaudreuil-Soulanges. Le chef de l'opposition a laissé entendre à ce sujet que son propre gouvernement n'avait jamais perdu une élection partielle. M. Lesage a toutefois spécifié que si la décision était prise d'entrer dans la lutte, il participerait lui-même activement à la campagne de même que les autres députés.

Tout laisse croire que la consultation qu'entreprendra M. Lesage se poursuivra pendant une dizaine de jours mais il ne semble faire aucun doute que les libéraux entreprendront la lutte.

Questionné à savoir si un balayage de l'Union nationale dans les quatre comtés pourrait affecter le vote de confiance que M. Lesage demandera par scrutin secret aux militants libéraux

à la fin d'octobre, le chef libéral s'est contenté de répondre en souriant qu'il prenait note de la question.

Economique

M. Lesage s'en est particulièrement pris au cours de sa conférence de presse à la politique économique du gouvernement en disant que le manque de confiance en l'Union nationale créait d'immenses difficultés surtout au niveau des emprunts. Il a cité à cet effet l'emprunt réalisé cette semaine sur le marché des obligations, un emprunt de \$50 millions à court terme. Le chef libéral a comparé cet emprunt aux mesures que tente de prendre un homme qui, endetté au maximum ne sait plus où donner de la tête et tente de survivre jusqu'à la prochaine échéance.

Le chef de l'opposition a d'ailleurs comparé cet em-

prunt à un autre que vient d'effectuer l'Ontario au même taux mais sur une période de 30 ans.

"C'est un emprunt à court terme extrêmement dispendieux qui ne peut que retarder une échéance inévitable" de dire M. Lesage en précisant que les échéances sur différentes tranches de cette émission d'obligations se situent en 1970-71 et 1972.

Vers la faillite

M. Jean Lesage a brossé un court portrait de l'état des finances du Québec en dépeignant la situation comme tout à fait désastreuse que tente de prendre un homme qui, endetté au maximum ne sait plus où donner de la tête et tente de survivre jusqu'à la prochaine échéance. Le chef libéral a rappelé le cas des régionales de la Gaspésie et de la Côte-Nord qui sont dans un dilemme iden-

tique à celui de l'an dernier de même que le cas particulier d'une simple commission scolaire locale, celle de Bagotville, à laquelle le gouvernement doit la somme de \$470,000.

"Il n'y a qu'une seule solution et c'est changer de gouvernement de dire M. Lesage. "Les investisseurs et les prêteurs verront qu'il n'y a pas de séparatistes parmi nous" de conclure le chef libéral.

Austérité

Quant aux mesures d'austérité préconisées par M. Trudeau et auxquelles M. Bertrand a répondu en disant qu'il ne pouvait y avoir des coupures additionnelles au Québec, M. Lesage a déclaré que des dizaines de millions étaient gaspillés et qu'il y avait certes des moyens efficaces d'économiser.

Les pseudo-activistes anglo-saxons

M. Bellemare a fait preuve d'irresponsabilité! (Lesage)

QUEBEC (C. St-L.) — "Ce que je n'admets pas de M. Bellemare c'est d'avoir laissé planer un soupçon alors qu'il n'avait aucune preuve en main. Il a fait de cette question très grave une question de race et je ne vois pas comment on peut arriver à soupçonner des groupes à partir de rien. C'est de l'irresponsabilité et je blâme M. Bellemare pour l'avoir fait" a déclaré le chef de l'opposition, M. Jean Lesage appelé à commenter la déclaration du ministre du Travail, M. Maurice Bellemare selon laquelle certains activistes anglo-saxons ou étrangers auraient pu être à la base des derniers attentats terroristes.

On sait que cette affirmation de M. Bellemare a provoqué un tollé général faisant la manchette de plusieurs quotidiens anglophones. Le premier ministre lui-même, M. Jean-Jacques Bertrand a déclaré quelques minutes avant la séance du conseil des ministres mercredi que M. Bellemare avait été mal interprété par les journalistes et que tel n'était pas le sens de ses paroles. Le ministre de la Justice M. Rémi Paul est également venu à la rescousse de son confrère ministre en disant lui aussi qu'il avait été mal interprété.

Seul M. Bellemare qui était en somme le principal intéressé dans toute cette affaire n'a pas déclaré avoir été mal interprété. Le ministre du Travail savait très bien ce qu'il avait dit puisqu'il avait fait cette déclaration une première fois mardi devant plus d'une douzaine de courriéristes parlementaires.

M. Bellemare avait d'ailleurs prétendu que certains activistes anglo-saxons auraient posé les bombes afin de nuire à l'expansion du Québec et "nous faire plier l'échine une fois pour toutes".

Quoi qu'il en soit, M. Lesage a sévèrement critiqué le ministre du Travail en jugeant sa déclaration inadmissible. Il a réitéré d'autre part la suggestion qu'il avait mise de l'avant à l'effet qu'une coordination parfaite puisse exister entre les corps policiers du Québec de façon à mener une lutte efficace au terrorisme. Le chef de l'opposition a recommandé d'autre part comme il l'avait fait lors du discours du trône que des règlements extrêmement sévères soient mis en vigueur concernant les explosifs de toute sorte. M. Lesage a demandé qu'une surveillance très étroite soit faite non seulement lors de la vente ou de l'achat mais aussi sur les chantiers.

CRITIQUES

Par ailleurs M. Bertrand lui-même a été la cible de nombreux articles à la suite de sa déclaration qui assimilait les terroristes du Québec à de petits Castro barbus. Selon certaines sources officieuses, M. Bertrand aurait même reçu une note en provenance du ministère des Affaires extérieures du Canada lui enjoignant de ne pas utiliser de façon péjorative les noms de chefs d'Etat avec lesquels le Canada entretient des relations diplomatiques.

Notre prochaine enquête?

Humour à la une

Espérons que, lorsqu'ils auront conquis le monde, les insectes se souviendront avec gratitude que nous les emmenions toujours avec nous en pique-nique.

Colline

Courrier de «sixième classe enregistré» No 0748

Sommaire

| | |
|---------------------------|----------|
| Décès et funérailles | 17 |
| Editorial | 4 |
| Féminine | 5 |
| Finance | 4-7 |
| Horoscope | 5 |
| Les petites annonces | 16 |
| Mot-caché | 15 |
| Mots croisés | 17 |
| Nouvelles canadiennes | 10 |
| Nouvelles provinciales | 11 |
| Nouvelles internationales | 18 |
| Spectacles | 15 |
| Sport | 12-13-14 |
| Télévision | 14 |

Activités de la journée

- M. Armand Russell, ministre des Travaux Publics, assiste à l'ouverture officielle du raccordement de la route No. 1 à l'autoroute de Granby.
Le ministre d'Etat à l'éducation, M. Jean-Marie Morin, assiste à 13 heures, à un déjeuner de l'Exposition Horticole et Agricole de la circonscription de Lévis à Saint-Romuald.
A 20 heures, René Levesque participe à une "Virée Québécoise" en la salle de la Roche, 4376, rue de la Roche à Montréal.
Grâce à l'initiative du ministère de l'Industrie et du Commerce, cinq industriels du Québec participent au salon du vêtement masculin qui se tient à Cologne, en Allemagne de l'Ouest, jusqu'au 24 août.
Dans le cadre du Festival du Japon, à 19.30 heures et à 20.15 heures, près du comptoir d'information de la galerie de boutiques de la Place Ville-Marie, danses folkloriques du Japon par la Société japonaise folklorique de Montréal.
Gilles Vigneault donne deux récitals, ce soir, au théâtre des Prairies à Joliette.
Quelque 50 promoteurs de lutte des Etats-Unis, du Canada, du Mexique et du Japon tiennent leur 22ème Congrès annuel aujourd'hui et demain.
Une clinique des entraîneurs de gymnastique a lieu au Centre Sportif de la Cité des Jeunes de Vaudeville jusqu'au 24 août.
Le maire Naphaël Barrette de Valleyfield préside le tournoi de golf annuel de la fondation Bom Bosco au Club de Valleyfield.
Le tournoi de golf amateur Bow a lieu aujourd'hui et demain au Golf Gardens, 7745, Côte-de-Liesse à Montréal.
L'Association Professionnelle des Voyageurs de Commerce, section Crémazie, tient son tournoi de golf annuel sur le parcours du Club de Golf Saint-Jean.



Un groupe de six jolies Japonaises, qui seront hôtes au pavillon canadien de l'Expo à Osaka, quitte Québec ces jours derniers pour le pays du "Soleil Levant". Nous les voyons sur la photo quelques minutes avant de prendre place à bord de l'avion à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette.

Un jeudi pragois torride

Voici le film des événements de la journée de jeudi en Tchécoslovaquie:

23h.45 (20 août) fin de la violente manifestation de la rue Narodni, au bas de la Place Venceslas, à Prague. Les camions militaires et les voitures blindées achèvent d'investir le centre de la ville.

05h.00 — Le dispositif militaire se retire. Seuls les policiers restent dans les rues de Prague.

05h.30 — La Place Venceslas a retrouvé un aspect à peu près normal, avec toutefois un cordon de police entourant la statue équestre de Saint-Venceslas.

06h.00 — Peu avant 06h.00 les ouvriers et employés des grandes usines pragoises, CKD, Avina, Tatra, etc... arrivent tranquillement à pied, observant très largement les consignes de boycottage des transports en commun.

07h.00 — Radio-Prague confirme que les incidents de la nuit dernière ont fait deux morts et plusieurs blessés et précise que 320 personnes ont été arrêtées à la suite des manifestations. Un peu avant midi à Brno, en Moravie, des incidents éclatent. Une centaine de jeunes gens réunis, Place de la Liberté, sont chargés par la police.

12h.00 — Concert d'avertisseurs dans toute la ville et arrêt de la circulation dans de nombreux endroits. Sur la Place Venceslas, la foule rassemblée en cortèges, hurle, applaudit et siffle. Une trentaine de jeunes gens réussit à prendre d'assaut la statue équestre de Saint-Venceslas. Bientôt éclatent des grenades lacrymogènes.

12h.30 — Les manifestants de la Place Venceslas sont chassés par les policiers dans les rues adjacentes.

14h.00 — De nouvelles concentrations de manifestants sont signalées dans les environs de la rue Narodni. Radio-Prague annonce qu'il ne s'est produit aucun incident jeudi dans les usines CKD de Prague.

15h.00 — La foule est nombreuse sur la Place de la Liberté à Brno. Elle est calme et ne montre aucun signe d'agressivité. Dans l'après-midi, des incidents éclatent dans la rue Narodni à Prague. La police intervient et disperse les manifestants.

17h.00 — Une soixantaine de chars de l'armée tchécoslovaque prennent position sur la rive occidentale de la Vlatova (rive opposée aux quartiers du centre de Prague).

Le presidium de l'assemblée fédérale tchécoslovaque condamne, dans un communiqué, les incidents de la nuit.

A Brno, le calme est revenu sur la Place de la Liberté.

17h.30 — Annonce de l'expulsion de Prague de M. Offman, correspondant du "New York Times" et de la fermeture du bureau de ce journal à Prague. De Vienne, on apprend que quatre journaliers autrichiens ont également été expulsés de Prague.

19h.00 — Une nouvelle manifestation éclate sur la "Place de la Paix" à Prague. Des ouvriers armés de barres de fer s'attaquent à des voitures de police.

Les derniers rapports parvenus à Prague indiquent que la situation se détériore à Brno.

La CECM institue des cours de religion autres que catholiques

MONTREAL (P.C.) — Après une longue discussion des commissaires, hier après-midi, la Commission des écoles catholiques de Montréal a décidé que les enfants de "religion autre que catholique ou protestante" pourront désormais recevoir une éducation religieuse de leur choix à la place des cours de catéchèse catholique dans les écoles de la CECM.

En présentant ce projet, le président de la CECM, M. Carignan, a expliqué: "Ce n'est sûrement pas une situation idéale. C'est un accommodement temporaire en vue d'améliorer immédiatement une situation particulière. L'accommodement ne consiste pas d'ailleurs à admettre ces jeunes enfants; il s'agit plutôt d'en permettre le regroupement pour qu'ils puissent recevoir un enseignement religieux conforme à leurs croyances".

La CECM n'entend toutefois faire aucun débourse supplémentaire pour satisfaire aux désirs des groupes minoritaires. Leurs enfants étaient déjà admis dans les écoles catholiques. Si on leur permet de se regrouper il faudra que les frais de transport, par exemple, soient assumés par les parents.

Même si seule la communauté juive a fait pression en ce sens récemment, le privilège s'applique aussi à tous les autres groupes qui seraient dans une situation similaire. M. Carignan a mentionné en particulier les orthodoxes de langue française, qui avaient manifesté une volonté semblable il y a quelques années. A l'époque, le projet n'avait pu être mené à bonne fin.

La CECM a également décidé, hier, d'apporter d'importantes réformes à la gestion des écoles secondaires de plus de 1,000 élèves dans le but de mieux structurer la vie étudiante à l'intérieur de ces écoles et a ajouté un responsable des élèves par 500 élèves.

Dans le but de réaliser une administration plus efficace, elle a donné un agent d'administration à toutes les écoles de plus de 1,500 élèves.

Actuellement, une école de 1,700 élèves devra donc disposer d'un principal, d'un agent d'administration, de quatre secrétaires et de trois responsables des élèves.

Selon un médecin

L'ordinateur devrait s'étendre à tous les centres hospitaliers

MONTREAL (P.C.) — Un médecin montréalais a demandé que l'on étende rapidement à tous les centres du Québec le dépistage médical au moyen du système d'ordinateur électronique, comme celui existant présentement à Terre des Hommes, à la clinique aménagée au rez-de-chaussée du pavillon thématique "L'homme interroge l'univers".

Le Dr Claude Bertrand, président du Bureau médical de l'hôpital Notre-Dame, a déclaré à un groupe de dignitaires venu visiter le pavillon, qu'avec l'appui financier que cette clinique recevait présentement d'autres cliniques du même genre pourraient être aménagées ailleurs dans la province.

"Les ordinateurs pourraient compiler les résultats de plusieurs centres à la fois et préparer les fiches nécessaires dans un temps minimum", a dit le Dr Bertrand.

"Cette expérience constitue notre premier pas vers la véritable médecine préventive". "Notre centre de dépistage de Terre des Hommes est avant tout une expérience", a dit le Dr Bertrand.

"L'examen qu'on y fait subir est gratuit, mais les circonstances nous ont obligé à imposer certaines exigences". Le Dr Bertrand a ajouté qu'une personne désireuse de recourir aux tests devait avoir une autorisation signée par son médecin.

"C'est tout à fait normal, puisque les résultats sont fournis, non pas au patient, qui ne saurait s'y reconnaître, mais bien au médecin, sous forme de fiche complète". "L'examen dure environ deux heures, et notre personnel, composé d'infirmières et de techniciens formés particulièrement pour ce travail et tous à l'emploi de l'hôpital Notre-Dame, doit quand même apporter une grande attention aux quelque 12 étapes de l'examen".

L'organisation du centre de dépistage de l'hôpital Notre-Dame, ainsi que l'exhibé attentif, relèvent de quelques chefs de services médicaux et du comité d'informatique médicale de l'hôpital.

Les musulmans lancent un appel à la grève générale

JERUSALEM (AFP) — (de François Mazure) — Le Conseil musulman de Jérusalem a adressé jeudi après-midi un message aux Nations unies et lancé un appel à la grève générale samedi dans les territoires occupés d'Israël pour protester contre l'incendie qui a, en partie, détruit jeudi matin la mosquée Al Aksa, un des lieux saints les plus importants de l'Islam. Ce grave incident a ravivé la tension entre Arabes et Israéliens et risque d'avoir des répercussions dans les rapports, entre l'Etat juif et ses voisins, estiment les observateurs à Jérusalem.

En effet, pour l'homme arabe de la rue, cet incendie est "un acte criminel des Sionistes". C'est ce que criaient jeudi matin, les milliers de jeunes manifestants arabes de la vieille ville de Jérusalem, qui ont tenté de manifester peu après l'incendie. Les parachutistes israéliens sont intervenus rapidement, soutenus par des automitrailleuses. Devant la foule menaçante, les soldats ont tiré en l'air. Un couvre-feu a été imposé dans le quartier arabe à la suite de la manifestation. Jeudi après-midi, la vieille ville était complètement morte: les petites rues d'ordinaire si animées des souks étaient désertes, les rideaux de fer des boutiques baissés. Le doigt sur la détente, des petits groupes de parachutistes israéliens patrouillaient dans les rues.

Le gouvernement israélien a pris l'incident au sérieux. Dès jeudi matin, le gouvernement s'est réuni, et une autre réunion de cabinet extraordinaire est prévue pour jeudi soir. Mme Golda Meir, premier ministre israélien et le général Moshe Dayan, ministre de la Défense se sont rendus sur les lieux dès jeudi après-midi. Le gouvernement a annoncé dans un communiqué qu'une commission allait être formée pour enquêter sur les causes du sinistre.

Mais pour la communauté arabe, le coupable est déjà trouvé. Le cheik Hilmi al Mukhtasib, président du conseil musulman de Jérusalem, et plus haute autorité musulmane de la ville, a d'ores et déjà rejeté la thèse de l'accident, qui est "thèse israélienne". Selon le chef de la brigade des pompiers de Jérusalem, le feu aurait pu être causé par un court circuit. Dans une conférence de presse jeudi après-midi, à Jérusalem, le cheik Mukhtasib a implicitement accusé "un étranger" d'avoir mis le feu au lieu saint.

Le cheik a déclaré que les gardiens (arabes) de la mosquée avaient poursuivi un suspect jeudi matin au moment de l'incendie mais qu'ils l'avaient perdu dans le dédale des petites rues avoisinantes.

"C'était un jeune homme blond, avec des taches de rousseur, a déclaré le cheik Mukhtasib. Il était nu-tête et avait les cheveux blonds. Il s'exprimait en anglais et était vêtu de kaki clair. Quand il est entré dans la mosquée, il portait un sac sur le dos, qu'il n'avait plus en sortant".

A la question "pensez-vous que c'était un Israélien", le cheik a répondu: "Ce n'était pas un Palestinien. C'était un étranger. Seule les conclusions d'une commission d'enquête permettront de dire sa nationalité".

"Cette terrible tragédie qui nous frappe est la dernière en date, mais non la moins grave qui nous vient de l'occupation étrangère", a déclaré le président du conseil musulman, accusant par là implicitement les Israéliens d'être responsables de l'incendie. A ce moment un caméraman israélien s'est écrié à deux reprises: "C'est un mensonge", et suivi de plusieurs de ses confrères, a quitté la pièce où les leaders de la communauté arabe donnaient leur conférence de presse.

Le cheik Mukhtasib a déclaré que la communauté arabe de Jérusalem ne reconnaît pas les conclusions de la Commission d'enquête gouvernementale israélienne. "Mais a-t-il dit nous accepterons une commission d'enquête internationale sur la cause du sinistre, dans laquelle des pays arabes et musulmans seraient représentés".

Il a annoncé la création d'une commission d'enquête arabe "qui a déjà recueilli suffisamment d'indications pour que l'on puisse dire dès à présent qu'il ne s'agit pas d'un accident". Il a rappelé qu'il y a 4 jours un groupe de Juifs religieux est venu manifester devant la mosquée en chantant et en criant "Nous bâtons ici le troisième temple".

Le cheik et ses collègues ont également lancé un appel à la grève générale pour toute la journée de samedi "sur la rive ouest du Jourdain" (territoire occupé par les Israéliens pendant la guerre des Six Jours), la bande de Gaza et tous les pays arabes et musulmans. (Environ un million et demi d'Arabes vivent dans les territoires occupés par Israël).

Le teneur du message adressé aux Nations unies par le Conseil musulman de Jérusalem n'a pas été révélé.

Les leaders de la communauté arabe de Jérusalem ont, d'autre part, demandé que dorénavant les clefs du territoire entourant la mosquée soient remises au conseil musulman. Ils exigent ainsi la garde de ces lieux saints, qui depuis la guerre des six jours sont sous la responsabilité des autorités israéliennes.

Le cheik Mukhtasib a également annoncé qu'à partir de vendredi matin les alentours de la mosquée seraient fermés "à tout le monde sauf aux musulmans aux moments des prières". Aux yeux des observateurs, cette décision pourrait créer des incidents. En effet de nombreux Juifs se rendent tous les jours à cet endroit qui est aussi un lieu saint de la religion juive. A une cinquantaine de mètres de la mosquée d'Al Aksa se trouve la mosquée d'Omar au dôme doré qui est bâtie à l'emplacement où, selon la Bible, Abraham a voulu sacrifier son fils Isaac.

Dans la ville arabe, bien que le couvre-feu ait été levé à 18 heures, les rues sont pour ainsi dire désertes. Les rares passants marchent vite en rasant les murs, le visage figé. Seul trouent le silence les appels à la prière des muezzin, répétées par des haut-parleurs placés à tous les carrefours, et le bruit des moteurs des automitrailleuses israéliennes en patrouille.

existence pacifique" entre Juifs et Arabes au sein de la capitale de leur Etat ainsi que les problèmes des territoires occupés.

Jeudi soir à Jérusalem l'incident faisait l'objet de toutes les conversations. Pour de nombreux Israéliens, pour l'homme de la rue "ce sont des provocateurs palestiniens qui ont mis le feu à la mosquée".

Le ministre qui a clairement adressé son reproche à l'Union soviétique, "qui a le pouvoir militaire", visait également, selon maints observateurs, les Etats-Unis qui tentent d'imposer leur volonté au Vietnam.

En recevant des Tchécoslovaques

Sharp s'attaque au pouvoir militaire des deux "Grands"

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (P.C.) — Le ministre canadien des Affaires étrangères, M. Mitchell Sharp, a nié, hier, aux grandes puissances le droit de décider du sort des petites nations.

"Le pouvoir militaire ne peut pas étouffer l'esprit de liberté qui anime les hommes", a-t-il dit.

M. Sharp s'adressait alors à un millier de Tchécoslovaques, rassemblés devant le parlement canadien, à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique.

Le ministre qui a clairement adressé son reproche à l'Union soviétique, "qui a le pouvoir militaire", visait également, selon maints observateurs, les Etats-Unis qui tentent d'imposer leur volonté au Vietnam.

"C'est un anniversaire malheureux non seulement pour les Tchécoslovaques mais aussi pour toute l'humanité", a dit le ministre, dont l'allocution avait été précédée par le défilé des Tchécoslovaques dans les rues de la capitale canadienne.

"En tant que Canadiens, a-t-il dit, nous ne devons jamais accepter le principe que le monde doit être divisé en blocs idéologiques".

Selon lui, en Union soviétique comme partout ailleurs les hommes et les femmes sont à la recherche de la liberté.

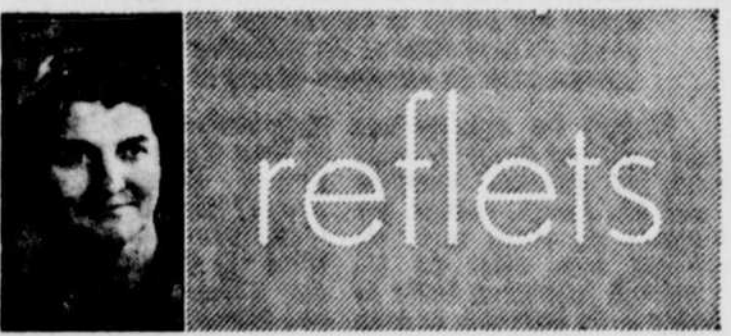
"Je souhaite que des milliers et des milliers de Canadiens entendent votre appel et reconnaissent la grandeur de votre combat", a-t-il dit aux réfugiés tchécoslovaques qui exhibaient des pancartes anti-soviétiques.

"Aucun peuple n'a le droit de supprimer la liberté d'un autre, même pour le maintien d'une idéologie", a-t-il ajouté.

Les mille Tchécoslovaques qui ont marché dans les rues de la capitale, en brandissant des pancartes et des drapeaux canadiens et tchécoslovaques, s'étaient d'abord rendus au cimetière avant d'atteindre le parlement.

La ils déposèrent des gerbes de fleurs et observèrent une minute de silence en signe de respect pour ceux qui ont donné leur vie pour la liberté et pour leurs concitoyens, morts en août 1968, durant l'occupation de leur pays par les puissances du Pacte de Varsovie.

Par la suite, hommes, femmes et enfants se sont formés en défilé en direction du parlement.



Les livres ? Il en est de si mal écrits; La tournure de phrase est boiteuse, le style est compassé, ou la traduction lamentable, si bien que le livre est planté là bien avant la dernière page! Pas de temps à perdre, pour ceux qui aiment vraiment lire, qu'il s'agisse de se recréer ou de se cultiver! Prendre l'habitude de lire très tôt, comme le font si volontiers les jeunes d'aujourd'hui dont l'intérêt est éveillé, (peut-être pas toujours dans le sens heureux qu'il faudrait, malheureusement!), c'est quasi avoir l'assurance de ne s'ennuyer jamais, de n'être jamais seul! Il est si facile de varier le menu, récits de voyage, aventures, romans, biographies captivantes, psychologie vulgarisée (pour les profanes!) Histoire, actualité, et que sais-je encore! De quoi se meubler l'esprit, s'enrichir le cœur, se former une opinion en toute objectivité, sur les problèmes de l'heure! Evidemment, le journal fait ça, mais en raccourci, forcément!

La lecture réussit à plus de lecteurs qu'elle ne perd (du moins espérons-le!) mais il arrivera que sans l'avoir cherché un auteur nous déprime, un autre nous égare, à moins qu'il ne nous révolte ce qui est une forme d'égarement! La perversion, souvent calculée, de celui auquel il est donné de réfléchir avant d'écrire sait atteindre à des profondeurs redoutables, si bien que certaines lectures ravagent, faussent la mentalité, troublent l'âme! Surtout celles qui injectent l'immoralité! La curiosité nous poussera d'autre part à lire ce dont on parle, et il arrivera que nous soyons tellement déçu de la pâture!

Je ne crois pas qu'il faille hésiter à jeter au feu même les publications sans intérêt, banales, avec toutes celles qui n'ont rien d'éducatif ni de formateur. Lire des insignifiances n'arrivera jamais qu'à nous faire perdre un temps précieux, sans rien laisser de valable en retour. Autant débarrasser les rayons du tout, afin que d'autres ne s'y fassent pas prendre! Et pourvoir la bibliothèque familiale surtout d'un choix de livres intéressants et soins, que votre libraire vous aidera à choisir avec à-propos, sur demande!

Francine L. Roy

AUTO-SKI INC. MANUFACTURIER DE MOTOS-NEIGE. Nous vous offrons la fameuse auto-neige MOTO-SKI avec renverse. Dépositaires et distributeurs intéressés s'adresser à: AUTO-SKI INC. C.P. 242 - Lévis, P.Q. Tél.: 837-9143 et 837-9218

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVÉ SUD. abonnements - service: ROBERT BRETON. 51, Boul. de l'Entente LAUZON-LEVIS. Tél.: 837-1922

Professeur PROFESSEUR DE PIANO. Prendrait élèves dès le début de septembre 1969. Pour tous renseignements, s'adresser à Mlle Louise Proulx, 6, rue Fraser, Lévis, Tél.: 837-7997, 13891 8/8 (20 ts) 175 CL.

Autos à vendre RINERET AUTOS INC. Dépositaire VOLKSWAGEN 50 RUE DELISLE ROND POINT. LEVIS TEL. 831 2131. 13232 4/7 (1 mer. v. su 1/9) A.V. CL.

Horlogers - Bijoutiers LE PRIX du GROS SUR DIAMANTS MONTRES, ETC. Epargnez de 10 à 50% chez OMER ROUSSEAU BIJOUTIER-INDUSTRIEL 802 est, rue St-Joseph Tél.: 524-1372. 13799 (19-22-26-29-8) (3-4-10-13-9) 21 CL.

A l'Hôtel-de-Ville

\$20 millions en taxes diverses

QUEBEC — Du 1er mai au 5 août 1969, la ville de Québec a perçu en taxes foncières et d'affaires la somme de \$20,623,479.38, soit exactement \$2,113,408.74 de plus que pendant la même période l'an dernier.

Du 1er mai au 1er juillet, les contribuables québécois ont versé \$6,032,337.65; du 1er juillet au 31 juillet, \$8,867,340.46; et du 1er août au 5 août, \$5,723,801.27.

Par ailleurs, la taxe foncière a rapporté la somme de \$12,676,421.60.

En ce qui concerne les emprunts bancaires pour la période du 1er mai au 7 août 1969, pour fins de budget, ils sont passés de \$3,100,000 à \$0.00 et pour fins de travaux de nature capitale, ils sont passés durant la même période de \$9,000,000 à \$1,820,000.

Ces derniers emprunts seront renouvelés ensuite à des ententes avec les banques concernées au fur et à mesure des besoins du fonds de roulement de la ville.

La Banque Canadienne Nationale et la Banque de Montréal ont consenti à ce que la ville rembourse temporairement à même le surplus de l'encaissement des taxes, les emprunts faits pour des dépenses de nature capitale. Ceci permettrait à la ville de sauver 8 1/2 % l'an d'intérêt sur ces emprunts.

Charlebois remplacera Monique Leyrac

QUEBEC — Monique Leyrac qui devait se présenter à Expo-Québec a fait savoir aux autorités municipales qu'elle ne pourrait se rendre à Québec pour raisons majeures. C'est Robert Charlebois qui la remplacera.

A une semaine exactement de l'ouverture d'Expo-Québec, le maire Gilles Lamontagne a déclaré, hier, qu'il demeurait très confiant des succès de cette foire provinciale.

Les autorités déplorent toutefois le fait que le pavillon de la jeunesse demeurera fermé aux visiteurs, la grève de la construction ayant considérablement retardé les travaux de rénovation de l'ancien petit colisée.

Un congé sans solde à R. Parent

QUEBEC — Roger Parent, président du Comité de l'Aire no 10, et bras droit de Mgr Raymond Lavoie obtiendra un congé sans solde lors des prochaines élections municipales.

C'est ce qu'a déclaré hier le maire Gilles Lamontagne. On sait que M. Parent est un employé du service des incendies de la ville de Québec et qu'il sera candidat à un poste de conseiller.

La charte de la Capitale interdit formellement à un employé civique de s'adonner à une activité partisane au cours d'une élection. Toutefois, cet employé peut obtenir, s'il le manifeste le désir, un congé sans solde pour une période donnée. Il faut évidemment que le Comité exécutif accepte cette "vacance".

Soumissions pour l'équipement

QUEBEC — Le Bureau d'Assainissement des Eaux du Québec a accordé à la ville de Québec le pouvoir de demander des soumissions pour l'équipement automatique de l'usine de pompage.

On sait que lorsque les trois usines de pompage seront terminées, l'équipement automatique sera centralisé à la station de la rue St-André. Le projet est de \$5,000,000.

Place Bardy : \$9,000,000

QUEBEC — Le comité exécutif de la ville a officiellement adopté, hier, un nouveau règlement autorisant le conseil à mettre en application le programme d'habitations de Place Bardy, et à dépenser à cette fin, une somme n'excédant pas \$9,000,000.

Ce règlement a été ratifié en première lecture, hier après-midi, lors d'une séance régulière du conseil.

On sait que les travaux d'excavation ont déjà débuté au nord de la paroisse St-Pie X. Les travaux des bâtisses elles-mêmes doivent commencer au mois d'octobre.

Inauguration de l'usine de filtration

QUEBEC — C'est le 17 octobre prochain qu'aura lieu l'inauguration officielle de l'usine de filtration de Château-d'Eau. Cette station a coûté jusqu'à maintenant \$5,351,000.

Dans son projet mensuel, les responsables du projet font savoir aux autorités municipales que les travaux se poursuivent normalement et que l'usine pourrait entrer en opération dès la fin d'octobre.

1,450 énumérateurs pour les élections

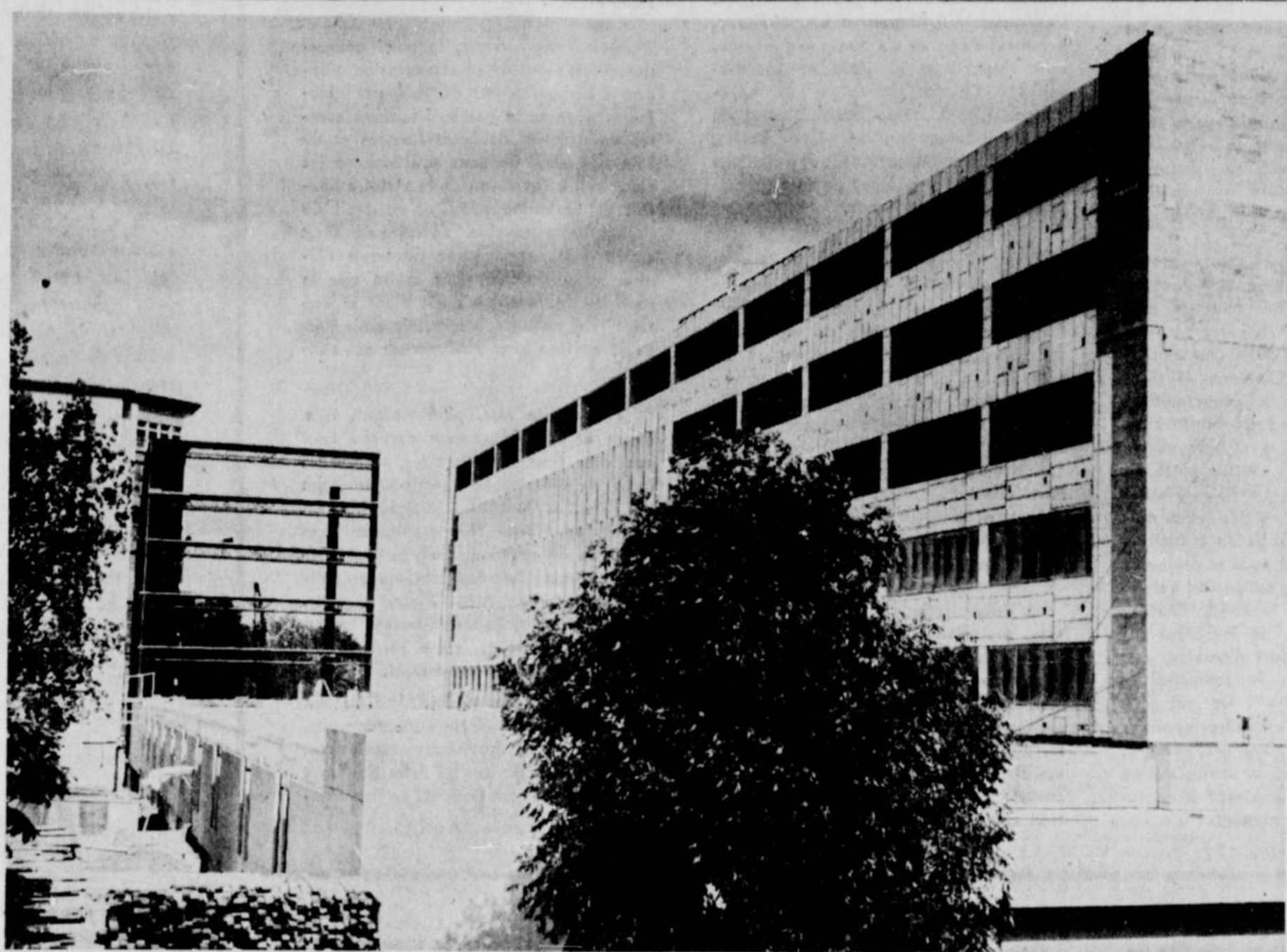
QUEBEC — Quelque 1,450 énumérateurs se partageront les trois districts électoraux de la ville de Québec, Champlain, Limoilou et St-Roch, les 2, 3 et 4 septembre prochain.

Cette énumération sera, de fait, la phase la plus importante en vue des élections municipales du 16 novembre prochain. Les énumérateurs suivront des cours, du 25 au 28 août et ces cours seront dispensés au Palais Montcalm pour le district de Champlain, à l'école Jacques-Cartier pour le district de St-Roch et au centre des Loisirs de Limoilou pour le district du même nom.

Les listes électorales seront déposées le 10 septembre et révisées par un comité spécial du 14 au 18 octobre. Les listes finales seront complétées pour le 26 octobre.

Vote écrasant de 166 membres contre 12 en faveur de l'arrêt de travail

Les employés de Miracle Mart en grève dans un proche avenir



● Les travaux qui sont actuellement effectués à l'hôpital Saint-François d'Assise vont bon train si l'on en juge par notre photo. Interrompue pendant la grève de la construction, la réalisation de cette annexe n'est désormais plus compromise. (Photo Marcel Laforce)

Par Normand Lassonde

QUEBEC — Les 179 employés syndiqués du Miracle Mart de Charlebourg et de Place Sainte-Foy, entreront en grève dans les prochains jours.

En effet, hier au Centre des travailleurs, rue Bayard, les employés ont voté en faveur de la grève à une majorité écrasante, 166 pour, 12 contre et un vote nul.

Un comité de grève, formé de 5 représentants du magasin de Charlebourg et de 5 autres du magasin de Place Sainte-Foy, a déjà été mis sur pied.

Cependant, les négociateurs syndicaux ont insisté pour que ce vote de grève soit, en fait, un vote de confiance qui leur permettra de mieux négocier avec la compagnie.

Aujourd'hui, le syndicat exigera certains avantages de Miracle Mart.

S'il ne les obtient pas, les employés descendront dans la rue. Munis d'un tel mandat de confiance, les négociateurs tablent surtout sur le fait que la compagnie ne peut se permettre de laisser passer les périodes de manne comme l'affluence de touristes, l'Expo-Québec et la rentrée scolaire.

Les négociations entre les deux parties, entreprises il y a huit mois, ont abouties dans une impasse, par suite du refus de la compagnie d'accéder aux demandes syndicales. La question des salaires a notamment fait l'objet de différends sérieux. Selon nos informations, la partie patronale n'offrirait que \$0.20 répartis sur une période de vingt-quatre mois.

L'assemblée syndicale d'hier s'est déroulée dans une ambiance de solidarité peu commune; mais les négociateurs ont tenu à retarder l'échéance de la grève pour tenter un nouvel accord.

Fossambault-sur-le-Lac : municipalité ou ville ?

Par Clarence WHITE

FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC — Les propriétaires de la petite municipalité de Fossambault-sur-le-lac désirent avoir plus d'information de la part du conseil municipal avant que ce dernier fasse une demande officielle au ministère des Affaires municipales pour obtenir une charte de ville.

En effet, lors de la dernière réunion du conseil de cette municipalité, lundi le 4 août dernier, les édiles municipaux ont fait part à la population qu'ils avaient avisé leurs conseillers techniques de voir à accomplir les démarches pour changer le statut de municipalité à celui de ville.

Fossambault-sur-le-lac est une petite municipalité de quelque 2,000 personnes, presque tous des estivants, située sur les bords du lac St-Joseph, à quelque 25 milles au nord-ouest de Québec.

REUNION DES

Selon M. André Savard, président de la ligue des propriétaires, lors de la même réunion du conseil du début d'août, le maire M. Herve Robert, avait promis qu'il y aurait réunion avec les propriétaires pour leur expliquer le pourquoi de cette demande.

Cette réunion ayant été contremandée à la dernière minute par les édiles municipaux, les propriétaires décideront quand même de se réunir, hier soir, pour discuter du problème. Environ deux cents propriétaires assisteront à l'assemblée où le comité de vigilance de la ligue des propriétaires tenta de faire le point.

Deux conseillers de Fossambault-sur-le-lac participèrent à cette rencontre à titre de propriétaires. Ces conseillers étaient MM. Marcel Lapointe et Gérard Bédard. Les propriétaires de Fossambault-sur-le-lac ont clairement

l'impression que le conseil municipal n'a pas voulu répondre à leurs questions.

M. Savard nous a déclaré qu'il savait qu'on avait déjà fait des démarches auprès du ministère des Affaires municipales afin de changer le statut de cette municipalité. "Nous ne voulons pas devenir une ville", a-t-il dit, "comme l'a fait par une résolution du conseil, une ville avec un centre industriel, une ville qui annexerait la Place Germain".

Il appert que si Fossambault-sur-le-lac annexait la Plage Germain qui fait actuellement partie de la municipalité du Lac St-Joseph, il faudrait construire environ un longueur de trois milles en égoût afin de recueillir cet endroit avec le reste de la municipalité.

M. Fernand Luchési du comité de vigilance de la ligue des propriétaires a, pour sa part, déclaré qu'on ne voulait pas démolir un projet que le conseil a à cœur, "mais on manque d'information, on veut avoir tous les chiffres, il est normal qu'avant de contracter une dette on sache le montant qu'on devra rembourser".

FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

La municipalité de Fossambault-sur-le-lac compte 425 propriétaires pour une population de 2,000 personnes, durant la période estivale, tandis qu'en hiver on y retrouve seulement 75 résidents.

Les administrateurs municipaux ont un budget de l'ordre de \$32,000 à administrer. L'évaluation globale est de \$2,500,000. Le taux de la taxe foncière est de \$1 par \$100 d'évaluation, tandis que ceux qui ont l'aqueduc doivent payer une surtaxe de \$12 par année.

Les services donnés à la population par la municipalité sont en plus du système d'aqueduc sur certaines rues,

(les autres ont des puisards et des fosses septiques) un service de police pour l'été

qui est confié à une agence pour un montant d'environ \$2,600 par année, un service

de vidanges d'entretien des rues en été, et de certaines rues en hiver.

Sur la question des détergents

L'ACEF demande au gouvernement de prendre ses responsabilités

(par Michel BELLEAU)

QUEBEC — Désirant appuyer l'enquête menée par des Journalistes de l'Action sur la question des détergents, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) a adopté lors de la dernière assemblée de son conseil d'administration une résolution qui demande aux gouvernements de prendre leurs responsabilités dans ce domaine.

Selon cet organisme, puisqu'à toute fin pratique ces produits sont devenus des nécessités de la vie, les gouvernements devraient légiférer dans ce secteur de façon à protéger les consommateurs contre les abus qui peuvent facilement s'y produire et aussi pour y faire prévaloir les prix les moins élevés possible.

On se demande également si les quinze millions dépensés en

publicité au Canada l'an passé par l'industrie des savons et des détergents se font vraiment dans le meilleur intérêt du consommateur.

L'ACEF est portée à croire qu'au contraire cette publicité représente un gaspillage éhonté de moyens financiers, qui en plus de représenter une perte nette pour la collectivité, accroissent artificiellement les prix de ces produits. On déplore, de plus, que les montants élevés de publicité ne contribuent que faiblement à véhiculer une information objective sur la nature et les propriétés de ces produits essentiels.

On regrette aussi que les gouvernements ne fassent rien présentement pour diffuser auprès des ménages cette information objective qui est indispensable à ces personnes pour qu'elles puissent effectuer un choix judicieux.

L'ACEF demande également au gouvernement fédéral d'agir énergiquement contre la structure oligopolistique de l'industrie des savons et des détergents en appliquant les lois anti-cartels qui existent à cet effet.

Le gouvernement fédéral devrait également, selon eux, mettre à la disposition de l'Association Canadienne des Consommateurs et des Associations Familiales, s'il ne se décide pas à agir lui-même, des budgets plus importants qui permettraient à ces associations de combler le vide créé par l'inertie gouvernementale et d'informer adéquatement le public.

500 scouts pionniers occupent Baie St-Paul

BAIE ST-PAUL (M.B.) — Quelque 500 scouts pionniers de 14 à 17 ans occuperont la Baie St-Paul les 28, 29, 30 et 31

août prochain lors de leur rencontre annuelle qui portera le nom de Rond-Point 69.

Ce sera l'occasion pour ces pionniers venant des diocèses de Chicoutimi, Hauterive, Rimouski, Ste-Anne de la Pocatière et de Québec de se rencontrer et de partager leurs expériences et leurs entreprises.

De nombreuses activités auront lieu au cours de ces journées: les pionniers élèveront tout d'abord un petit village pionnier temporaire sous la tente. Les jeunes participeront également à un chantier où chacun contribuera selon sa mesure à l'aménagement et l'embellissement de la Baie St-Paul.

On invite les gens à venir rencontrer ces 500 Scouts-Pionniers provenant de 50 postes, 5 diocèses, 2 provinces lors de ces journées de Rond-Point 69.

Cinq ans de "pen" pour vol qualifié

QUEBEC (P.C.) — Maurice Poulin, 21 ans, de Québec, a été condamné, mercredi, à 5 ans de pénitencier, sous une accusation de vol qualifié.

La sentence a été rendue par le juge Paul Roy, des Sessions de la paix, à Québec.

Dans l'acte d'accusation, on explique que le prévenu a volé des cigarettes et de l'argent pour une valeur de \$132 à un citoyen de la Vieille capitale. Poulin se serait également livré à des actes de violence.

Par ailleurs, le jeune électricien avait déjà été condamné à deux ans de détention.

Dans 4 comtés, "aux urnes, citoyens"!



l'éditorial de
Odilon ARTEAU

Aux urnes, citoyens! Non point tous les citoyens du Québec, mais uniquement, pour l'heure du moins, et ainsi qu'on le prévoyait, ceux de quatre des 108 circonscriptions figurant sur la carte électorale. Il s'agira, chacun le sait, des comtés de Trois-Rivières, de Vaudreuil-Soulanges et des divisions montréalaises de Sainte-Marie et de Saint-Jacques.

Personne n'aura, à ce sujet, de syncope. Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand avait en effet annoncé que quelques scrutins partiels surviendraient à l'automne. Cela, en affirmant d'autre part, qu'à moins d'événements inattendus, extraordinaires, le gouvernement ne convoquerait point cette année l'ensemble de l'électorat aux bureaux de vote. La grande joute, croient plusieurs avec raison, ira à l'an prochain. Théoriquement, le mandat est de cinq ans. Ce qui veut dire que l'Union Nationale pourrait attendre 1971 pour se présenter devant le peuple. Il n'est pas dit qu'elle se prévaudra de cette latitude. Généralement, ici du moins, un ministre qui fait ses cinq ans encourt d'emblée, aux yeux de l'opposition, le reproche de "s'accrocher au pouvoir". Or, nul gouvernement n'aime s'entendre qualifier de "tache de grassey". Bon gré, mal gré, il préfère s'avancer visière levée, sûr ou affectant d'être certain quant à un renouvellement de son mandat.

A tout événement, l'on n'est pas encore là. Cette année, vivons cette année. D'aucuns avaient parlé de trois, voire peut-être de quatre et même cinq élections partielles. Ce sera quatre, en raison des démissions successives du ministre Yves Gabias, de l'ex-ministre libéral Paul Gérin-Lajoie, et de deux membres du gouvernement, soit MM. Paul Dozois, jusqu'à il y a quelque temps ministre des Finances, et Edgar Charbonneau, ministre d'Etat à l'Immigration.

A première vue, on dirait presque un début d'exode, une sorte de crise, de révolte de palais. En réalité, l'ex-député des Trois-Rivières est remonté sur le banc où il siégeait avant son élection comme successeur de feu M. Maurice Duplessis; MM. Dozois et Charbonneau, hommes d'âge et de vaste expérience, sont respectivement devenus commissaires à l'Hydro-Québec et aux Autoroutes. L'ancien mandataire libéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Gérin-Lajoie, lui, était nommé par Ottawa, voici peu de temps, vice-président de la Commission des prix et revenus.

XXX

Que sortira-t-il, au soir du 8 octobre prochain, de ce quadruple scrutin? Quelle sera, après coup, la répartition des sièges, à l'Assemblée nationale? En attendant, d'ici à cette date, les ministériels disposeront de 53 sièges et les libéraux, 48. Auxquels députés, il faut ajouter l'indépendant Frank Hanley (Montréal-Sainte-Anne); le chef du Parti québécois, M. René Lévesque (Montréal-Laurier); et le Dr Gaston Tremblay (Montmorency), passé au Parti nationaliste-chrétien.

L'Union nationale, c'est sûr, voudra non seulement garder Trois-Rivières, Saint-Jacques et Sainte-Marie qui figuraient "du bon bord" depuis des années, mais aussi enlever Vaudreuil-Soulanges aux oppositionnistes. Ces derniers, d'autre part, sans trop verser dans l'optimisme, livreront de leur côté la lutte la plus chaude possible, notamment dans l'ancien comté de M. Gérin-Lajoie. Là où,

tout de même, avant 1960, le parti fondé par M. Duplessis, pour s'en tenir ici aux dernières décennies, était resté maître du terrain, lors des scrutins de 1948, de 1952, de 1956 et d'une élection complémentaire en 1957.

Vaudreuil-Soulanges sera vraisemblablement celui des quatre comtés qui attirera le plus l'attention. Encore qu'une élection partielle soit une élection partielle; au départ, le gouvernement, à moins d'être fort impopulaire, a le gros bout du bâton. Mais l'histoire politique cite des cas retentissants d'échecs ministériels. A tout prendre, il n'est pas impossible que l'Union nationale récupère ce siège. Elle ne sera toutefois pas la seule en lice.

Aux Trois-Rivières, le parti gouvernemental, soucieux de son prestige, tiendra à l'emporter et, de fait, probablement, gagnera la partie. Les deux comtés montréalais de Saint-Jacques et de Sainte-Marie? Ce sont précisément les seuls qui, à l'occasion de la victoire libérale de novembre 1962, et en dépit du tapage fait autour de "l'affaire des faux certificats" demeurèrent fidèles à l'Union nationale. On peut croire que le parti de M. Bertrand, s'il vient d'"ouvrier" ces circonscriptions, s'y croit solide et compte bien y décrocher des succès.

Est-ce dire que, pour autant, il eût d'ores et déjà la victoire assurée? Faut pas aller trop vite dans les pronostics. Reste qu'à moins de surprises, toujours possibles, la formation dirigée par M. Lesage ne saurait trop compter dans les 2 cas en question. Mais le chef libéral a, près de lui, des orateurs et militants de taille: MM. Pierre Laporte, Claude Wagner, Robert Bourassa et autres. Au demeurant, "ça va barder" tantôt dans la région de Montréal.

Souhaitons que, partout, la lutte soit sérieuse, digne. Espérons également que, dans chacune des quatre circonscriptions, les votants inscrits sur les listes tiendront à exercer leur droit de vote, un droit précieux.



commentaire de
Roger BRUNEAU

La rentrée scolaire

Il est permis d'espérer que le conflit qui oppose les enseignants du Québec aux commissions scolaires et au gouvernement provincial, pourra être réglé la semaine prochaine, ce qui permettra une rentrée scolaire régulière au début de septembre. Tout semble en bonne voie de règlement depuis que les parties ont adopté en fin de semaine, un accord de principe provisoire en attendant d'explorer plus profondément quelques points sur lesquels on n'est pas encore parvenu à une entente.

Il ne faut pas minimiser les points qui alimentent encore le litige. L'entente sur la réactivité des salaires peut signifier une économie ou un déboursé de plusieurs centaines de milliers de dollars pour la partie patronale, le gain ou la perte en sommes aussi considérables pour les enseignants. La demande syndicale pour que tous les démissionnaires soient réengagés sans exception, représente aussi un problème grave dans bien des cas, puisque plusieurs commissions scolaires ont déjà engagé de nouveaux enseignants pour compléter leur personnel. Resterait à savoir ce que feront ces commissions

scolaires si elles doivent reprendre tous les démissionnaires.

Ce sont des questions fort importantes pour les deux parties mais souhaitons qu'on en viendra rapidement à une entente à ce sujet pour éviter un retard dans la rentrée scolaire car pour plusieurs enfants, quelques semaines d'étude de moins pourraient signifier un échec en juin 1970. Et il y en a déjà tellement qui ont échoué en juin dernier.

Depuis deux ans, ce fut pour tout le monde: parents, enfants, enseignants, commissions scolaires, comme une épée de Damoclès suspendue sur toutes les têtes et que l'on redoutait de voir tomber à tout moment. L'avancement du système d'éducation n'aura certes pas profité d'une telle situation. Il est plus que temps de mettre fin à l'incertitude des deux dernières années et de reprendre le travail avec sérénité.

Tout le monde semble de bonne foi actuellement dans la volonté de régler définitivement le conflit scolaire. Espérons que cette attitude ne se transformera pas dans les prochains jours.

R. B.

L'achat à crédit

Le Comité des finances de la Chambre des Communes recommandera peut-être dans quelques mois, l'établissement d'un système de contrôle des achats à crédit copié en quelque sorte sur ce qui existe déjà en Grande-Bretagne. La formule établirait une réglementation sur le montant requis pour le paiement initial et sur la période sur laquelle les versements doivent être effectués.

A moins que le fédéral ne s'entende avec les provinces à ce sujet, le contrôle qu'il pourrait établir ne touchera que les institutions prêteuses incorporées en vertu de la loi fédérale. Les entreprises privées qui sont incorporées au niveau provincial, ne seraient pas touchées par la formule puisque la constitution confie aux provinces le soin de régir les ventes par contrat.

Le projet de contrôle soulèvera certainement de nombreuses objections de la part de l'industrie qui protestera du régime démocratique dans lequel nous vivons pour justifier son entière liberté d'agir. Bien des consommateurs protestent aussi car un tel contrôle pourrait limiter sérieusement leur pouvoir d'achat. Mais pour l'ensemble de l'économie, un tel système aurait d'incontestables avantages. Le président de la Banque du Canada, M. Rasminsky affirmait il y a quelques mois que s'il existait une réglementation disponible à volonté pour permettre de contrôler les achats à crédit, celle-ci aurait pu être avantageusement utilisée au printemps dernier, pour lutter contre l'inflation.

Et souvent des jeunes essaient de forcer la tradition.

Certains cependant,

voudront interpréter ce projet comme une tentative de la part des gouvernements pour forcer le consommateur à économiser. Au Québec, l'on songerait à étudier une formule qui forcerait les gens à acquiescer des obligations du Québec. Il n'y a pas tellement de similitude entre les deux projets, puisque celui du Québec

viserait aussi à aider le gouvernement à se financer, mais tous deux auraient pour conséquence de forcer à l'épargne. Le projet d'Ottawa serait certes plus acceptable que celui du Québec à moins que ce dernier ne vienne remplacer une nouvelle augmentation des impôts.

R. B.

document

Interview de S.E. le Cardinal Jean Danielou (3)

Voici la troisième et dernière tranche d'une entrevue que le Cardinal Jean Danielou accordait récemment au journaliste Gérard Stephanesco responsable à la Télévision et à la Radiodiffusion Française des Emissions du Dimanche matin consacrées aux chrétiens orientaux et au monde orthodoxe. N.D.L.R.

G.S. — Eminence, quelle forme devrait revêtir, selon vous, la vie religieuse féminine dans l'Eglise?

S. Em. — Il y avait dans la vie religieuse féminine beaucoup de petites traditions, très liées à des contextes sociologiques qui étaient au fond ceux de l'éducation de la femme dans une civilisation différente. Or l'éducation de la femme et de la jeune fille ayant totalement évolué dans notre monde, il faut que la vie religieuse corresponde à ce que sont pratiquement la vie et l'éducation de ce que sont les femmes et les jeunes filles d'aujourd'hui.

De ce point de vue il y a des adaptations. Mais à condition de ne rien sacrifier de ce qui constitue l'essentiel de cette part incomparable de l'Eglise que représente ce monde des religieuses contemplatives ou apôtres, qui est un des éléments les plus essentiels de la vitalité de l'Eglise.

G.S. — Donc vous croyez qu'il y a une mutation...

S. Em. — Dans les usages, mais pas substantiellement. La vie contemplative féminine, par exemple, est appelée à continuer et à se développer.

G.S. — Quelle est la meilleure attitude pour un croyant de considérer sa foi: comme un problème d'ordre privé, ou, au contraire, de manifester cette foi, de l'affirmer publiquement, et par quels moyens?

S. Em. — Je crois que le problème que vous touchez là est un des plus importants d'aujourd'hui: il y aurait une certaine tendance aujourd'hui à faire de la religion quelque chose de purement privé.

G.S. — Oui, comme on est inscrit dans un parti politique?

S. Em. — La religion ainsi entendue relèverait purement de la vie personnelle, mais qui n'aurait pas à s'exprimer au plan de la société, au plan de la civilisation.

Je crois, pour ma part, que ceci n'est pas possible. On ne peut pas être chrétien dans sa vie intérieure et ne pas l'être aussi dans sa vie professionnelle, politique, familiale. Il est évident qu'il y a toujours eu une influence du christianisme sur la société qui doit se continuer à travers les chrétiens d'aujourd'hui.

C'est ce qui a eu lieu d'ailleurs pendant tous les grands siècles chrétiens. Il faut aujourd'hui trouver des formes nouvelles à cela. Les formes d'anciennes chrétiens doivent être, bien entendu, transformées; mais ceci n'est pas un ennoblement pour les chrétiens à être présents dans la société de leur

temps pour y agir et y exercer une influence bienfaisante!

G.S. — Du point de vue pastoral, que pensez-vous de l'utilisation des moyens audiovisuels?

S. Em. — Je crois que ces moyens audiovisuels jouent un rôle immense aujourd'hui dans la culture d'apostolat de l'information, du point de vue aussi d'ailleurs de l'influence. Et je pense qu'il est de la plus haute importance que les chrétiens aient le souci d'une présence dans ce monde des moyens audiovisuels, de la télévision, du cinéma, étant donné l'influence qu'ils exercent.

Je pense d'ailleurs que ceci est actuellement étudié par un certain nombre de spécialistes. Et je dois dire d'ailleurs que la présence, dans ces moyens audiovisuels, des problèmes religieux est actuellement très positive.

G.S. — Donc des laïcs?

S. Em. — Des laïcs!... rendent aujourd'hui des services très utiles.

G.S. — Vous seriez donc, Eminence, pour un christianisme de masse et nom d'élite?

S. Em. — Je n'oppose pas les deux. Je suis pour un christianisme d'élite, car je crois qu'il est extrêmement important qu'il y ait des élites chrétiennes. Et je crois que le but même est de former des élites. Mais ce que je pense, c'est qu'il ne faudrait pas que le christianisme apparaisse dans l'avenir comme étant simplement le privilège de petits groupes et qu'on acceptât la déchristianisation massive de l'ensemble des hommes. C'est ce qu'on appelle parfois un "christianisme de diaspora". Il n'y aurait plus que des îlots de christianisme dans un monde déchristianisé. Je pense que ceci est inacceptable. D'abord c'est inacceptable du point de vue même de l'appel qui est adressé à tous les chrétiens d'annoncer l'Evangile à toute créature. Et, d'autre part, il est essentiel au christianisme d'être une religion populaire, ouverte à tous, et de ne pas être, comme ont souvent été certaines religions justement non chrétiennes, le fait de petits groupes d'initiés. Le christianisme n'est pas une religion d'initiés: elle est essentiellement la religion d'un grand peuple.

Je suis très attaché à ce grand peuple chrétien, et je trouve qu'il faut le défendre partout où il existe et tâcher de le développer là où il n'existe pas.

G.S. — Eminence, vous êtes aussi favorable à l'œcuménisme. Vos travaux, vos conférences le démontrent amplement.

Dans la marche vers l'œcuménisme, quelle place accordez-vous à l'intercommunion qui était récemment réclamée par des fidèles, aussi bien protestants que catholiques, mais à laquelle s'oppose l'Eglise orthodoxe?

S. Em. — Ce que vous dites est ici paradoxal, parce qu'en fait là où l'intercommunion, en somme, pourrait être assez facilement acceptable, c'est précisément entre catholiques et orthodoxes. L'Eglise catholique reconnaît parfaitement l'ordination des évêques

et des prêtres orthodoxes, donc la validité de leur eucharistie et la parfaite orthodoxie de leur foi eucharistique. Par conséquent, ici justement il n'y a pas d'impossibilité absolue, et d'ailleurs ceci dans un certain nombre de cas est accepté.

Par exemple, je sais qu'au Liban, n'est-ce pas, dans des collages catholiques, les jeunes orthodoxes, quand ils sont encore petits, communient à la messe du prêtre catholique. Il n'y a pas là d'opposition fondamentale.

Par contre, en ce qui concerne l'intercommunion avec les protestants, je pense qu'elle est actuellement tout à fait impossible. — Non pas qu'il n'y ait parfois chez certains protestants une foi eucharistique valable, — mais la question est essentiellement celle du ministère; là où il n'y a pas un ministère validement ordonné, l'Eglise catholique ne peut pas reconnaître qu'il y a réellement transformation du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ; et, par conséquent, de ce point de vue, l'intercommunion ne peut avoir lieu.

Ce qui serait précisément dangereux, ce serait de ne voir dans l'eucharistie qu'une sorte de manifestation d'un commun amour du Christ, c'est-à-dire un œcuménisme sentimental.

G.S. — ... la prière commune ...!

S. Em. — ... Ceci, on peut le faire dans la prière commune... Mais actuellement, il n'est pas possible certainement à des catholiques et à des protestants de communier normalement ensemble. A la limite, dans certains cas, un protestant peut être admis — comme cela a été fait à Medellin — à communier à une messe catholique. Mais l'inverse certainement n'est pas accepté nulle part dans l'Eglise catholique. Et quand ceci a été fait, en Hollande ou ailleurs, c'est en expresse contradiction avec la volonté explicite de l'Eglise et de l'Episcopat tout entier.

G.S. — Et souvent des jeunes essaient de forcer la tradition.

S. Em. — Justement, cela pourrait être d'innover une tentation. Mais je crois que penser qu'on fera avancer l'œcuménisme par des choses comme celle-là est contraire à ce que pensent les vrais œcuménistes qui croient que l'œcuménisme doit avancer avec patience pour être quelque chose de vraiment solide. Le reste ne peut que compromettre précisément l'authenticité œcuménisme et aboutir à ce qui en est la caricature, c'est-à-dire l'indifférentisme confessionnel qui aujourd'hui est un danger très grand. Il consiste à dire: "Après tout, toutes ces choses n'ont pas grande importance. Du moment que nous aimons le Christ, ça suffit!" Et cet indifférentisme confessionnel est la grande menace, pour l'œcuménisme authentique.

G.S. — Ce qui a été surprenant à Upsala, c'était la position nette de l'Eglise orthodoxe russe de Moscou.

S. Em. — L'Eglise orthodoxe de Moscou a la même position sur ce point que l'Eglise romaine.

Gérard STEPHANESCO

PÈRE MARCEL - M. DESMARAIS, O.P.

capsules d'optimisme

LAISSONS ABOYER LES CHIENS

Il est impossible de contenter tout le monde et son père.

En d'autres termes, chercher à être approuvé par tout le monde, tout le temps, c'est courir après une chimère.

D'ailleurs, disons-nous et répétons-nous que l'opinion des hommes ne compte guère. Seule, l'opinion de Dieu a une valeur permanente et définitive.

Et il est facile d'en comprendre la raison.

L'opinion des hommes se base, la plupart du temps, sur des apparences, souvent trompeuses. Elle nous est favorable ou défavorable selon nos réussites ou nos échecs.

Quand on félicitait le Maréchal Joffre de la victoire de la Marne, il répondait, avec un brin d'humour désenchanté:

« Je ne sais pas si c'est moi qui ai gagné cette bataille, mais je suis certain que si le sort m'avait été contraire, c'est bien moi qui l'aurais perdue. »

De son côté, le général américain Patton, avant le débarquement de Normandie, disait à ses officiers:

« Quand la bataille aura été gagnée, personne ne nous accusera plus de folle imprudence. Les futurs historiens réussiront même à démontrer que notre tactique était vraiment la meilleure. »

Enfin, dans les années sombres de 1940-41, Churchill disait à ses intimes:

« Je fais de mon mieux. Si je réussis, tout le monde se félicitera d'avoir été de mon avis. Si j'échoue, dix mille anges ne pourront me défendre contre mes critiques. Chacun de ceux-ci déclarera: je l'avais bien dit que c'était un vieux fou. »

Donc Churchill, tout comme Joffre et Patton, savait que les hommes applaudissent ou condamnent, selon la victoire ou la défaite.

En réalité, seul Dieu nous juge à notre vraie valeur. Seule l'appréciation de Dieu compte.

Conclusion:

Laissons aboyer les chiens.

Faisons de notre mieux et Dieu, le juste Juge, nous récompensera en temps opportun.



• SELON L'ETAT D'AME et les accessoires on change facilement de personnage ou de nationalité avec cette robe à gilet une seule pièce. Création de Junior Flair, de Montréal, en tissu-maille de fibre acrylique "Orlon" rouge. Pour le faux gilet, une veloutine grise. Le bérêt écossais est signé Kates Millinery, Montréal.



• Susan Chew, qui doit confectionner quelque 480 fleurs géantes en papier crépé pour le Pavillon Canadien à l'Expo 70, est photographiée parmi ses premières créations. Ses fleurs sont faites de papier crépé duplex, spécialement traité à l'épreuve du feu.

Des fleurs exotiques canadiennes à l'Expo '70

Miel et vinaigre

Sous cette rubrique, nous offrons aux abonnés, un service de "courrier". Une seule restriction, aucune réponse ne sera fournie par téléphone.

Q. — Je viens juste d'arriver en ville et je me sens prise de retardement en matière d'habillement. Etant donné que la chaleur tient bon et que la température peut aussi bien jouer des faveurs de septembre, me dites-vous quels genres de "raccourcis" — mini-shorts et corsages assortis — porter pour la maison, le balcon, la rue, les voyages à l'épicerie, les visites aux magasins? ... Je suis d'âge moyen, j'ai la taille équilibrée. Ne disposant pas d'un budget grassouillet, et vu que mon évolution coïncide avec la rentrée des classes, pensez-vous qu'à ce temps-ci, je profiterais de prix spéciaux?

PEU DELUREE.

R. — Au moment où vous parviendrez la réponse à votre lettre, la température aura sans doute sensiblement baissé... et s'il reste quelques vêtements d'été sur les comptoirs des grands magasins, seront-ils à votre taille? à votre goût?... de bonne couleur?... A votre place, j'évitais de me faire du souci, puisque votre budget n'est pas "grassouillet", pour ce que vous devez porter à l'intérieur de votre maison. N'avez-vous pas quelques articles de vêtements que vous portiez au début de l'été... à l'endroit où vous demeuriez?... Pour ce qui est du "balcon, de la rue et des voyages à l'épicerie, vous pouvez porter de jolies petites robes de cotonnades, de toile de petites robes simples et coquettes ou encore les ensembles robe-pantalon, les

robes - colottes... si votre taille vous le permet. Pour les visites dans les grands magasins, donc les sorties de l'après-midi vous avez le choix des robes "tout aller" qui se portent partout: tricôt, toile, robe tailleur, deux pièces etc... cardigan et jupe... Enfin tout ce qui est convenable, qui habille bien sans être trop luxueux.

Q. — Je suis une jeune mariée... sans expérience de la tenue de maison et de la couture. Mon mari m'a demandé si je pouvais réparer les manches de son veston qui sont coupées au pli. Les habits se vendent tellement cher qu'il voudrait en prolonger la durée le plus possible.

ODETTE.

R. — Avec de la bonne volonté vous arriverez à faire un travail "de grand couturier". Il vous suffit de découper la doublure des manches. Reprétez finement la partie coupée avec les fils du tissu que vous prendrez dans l'épaisseur des coutures du pantalon... les "effilochures" autrement dit. Le reprisage terminé, pliez la manche quelques lignes plus haut, de façon à ce que le reprisage entre à l'intérieur. Recousez la doublure. Un léger pressage et voici le veston remis à neuf.

Nathalie

Susan Chew, une Canadienne chinoise née à Victoria mais demeurant actuellement à Toronto, est une fille aux talents multiples. D'abord propriétaire d'un restaurant, elle fut ensuite directrice de voyages pour plusieurs agences puis danseuse de hula, professionnelle. Mais, ce qu'elle fait maintenant avec un art exceptionnel, c'est... des fleurs de papier.

Depuis qu'elle en a commencé la fabrication, ses fleurs ont été exposées au Royal Ontario Museum, aux galeries d'Art de Toronto et d'Ottawa et expédiées à travers le monde. Le premier ministre Trudeau en a lui-même reçu un bouquet composé des emblèmes des provinces et des territoires du Canada lors de son anniversaire de naissance l'année dernière.

Il n'est donc pas surprenant qu'elle ait été choisie pour confectionner des fleurs devant servir à la décoration du Pavillon canadien à l'Expo 70 à Osaka.

Susan Chew fabrique actuellement avec l'aide de son assistante Karen Lee, quelque 480

fleurs immenses avec 300 branches de feuilles. Ces fleurs sont des roses, des pavots, des gougenvillaeas, des soleils, etc., dans une gamme de couleurs variées.

Ces fleurs sont faites de papier crépé duplex. Elles devaient selon les exigences du contrat être à l'épreuve du feu. Comme ce papier ne possède pas cette qualité, la compagnie Dennison Manufacturing Ltee qui le fabrique, s'empresse avec l'aide de ses experts, de le rendre inflammable. Ce qui permet à Susan de se mettre immédiatement au travail.

Vers la fin du mois, la commande sera envoyée à Ottawa et de là, expédiée à Osaka. Les fleurs décoreront les plafonds des différents niveaux du Pavillon.

Si les visiteurs japonais du Pavillon Canadien se demandent comment les Canadiens peuvent ainsi rivaliser d'adresse dans la confection des fleurs de papier, la réponse sera simple: elles seront l'œuvre d'une Canadienne chinoise dont les ancêtres auront eux-mêmes enseigné cet art aux Japonais.

Horoscope

21 mars au 20 avril (Bélier) — Liez pour emmagasiner de nouvelles connaissances. Accordez-vous des périodes de repos régulièrement pour refaire vos provisions d'énergie.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Votre attitude sympathique désarmera les plus malins. Soumettez votre mémoire à des exercices pour la garder en forme. Journée reconfortante.

22 mai au 23 juin (Gémeaux) — Vos proches manifestent un intérêt accru pour vos entreprises personnelles. Vous ferez une découverte qui ne manquera pas d'originalité.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous ne parviendrez pas facilement à prendre position, et passerez d'une hésitation à une autre. Le mouvement planétaire augure un meilleur lendemain.

24 juillet au 23 août (Lion) — Les médecins, les infirmières, les comédiens, les fleuristes, les musiciens, les vendeurs et les étudiants connaîtront des heures difficiles.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Ne répondez pas à côté de la question. Si vous ne savez pas quoi dire, prenez le temps de réfléchir avant de vous exprimer... ou taisez-vous, ça vaudra mieux.

21 septembre au 23 octobre (Balance) — Votre intuition vous mettra sur une bonne piste. Ne laissez pas au hasard le soin d'organiser votre programme de fin de semaine.

14 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Ne vous gênez pas pour innover, on n'en attend pas moins de vous aujourd'hui. Certaines méthodes de travail ont besoin d'un rafraîchissement.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Ne vous trouvez pas d'excuse pour passer, on attend beaucoup de vous, aujourd'hui. Le sourire est de rigueur.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — "La prudence est la mère de la sûreté" ne l'oubliez pas. Votre subtilité viendra à bout des plus malins et vous en riez à votre aise.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Développez les qualités démocratiques nécessaires à l'accomplissement de vos devoirs de citoyens. Vous devrez faire des concessions sur le plan familial.

20 février au 20 mars (Poissons) — Ne vous hâtez pas sans raison, il faut cultiver l'habitude du calme. Un problème complexe est soumis à votre jugement.

SI VOUS ETES NE UN

23 AOUT

Vous vous rangez parmi les penseurs néo-sous ce signe du Zodiaque. Plus on cause avec vous, plus on aime le faire, tant vous avez d'esprit, d'humour et d'à-propos. Votre système nerveux commande une diète et des exercices physiques particuliers. Vous allongerez la liste des grands hommes néo-sous ce signe.

Rapide et facile



9238
SIZES 10 1/2-20 1/2
Marian Martin

Modèle seyant et jeune avec encolure originale, fermeture éclair à l'arrière. Se porte manches longues ou courtes. Demandez le patron 9238, tailles: 10 1/2 - 12 1/2 - 14 1/2 - 16 1/2 - 18 1/2 - 20 1/2.

Envoyez .65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "l'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .65
(Les timbres ne sont pas acceptés)

No du patron

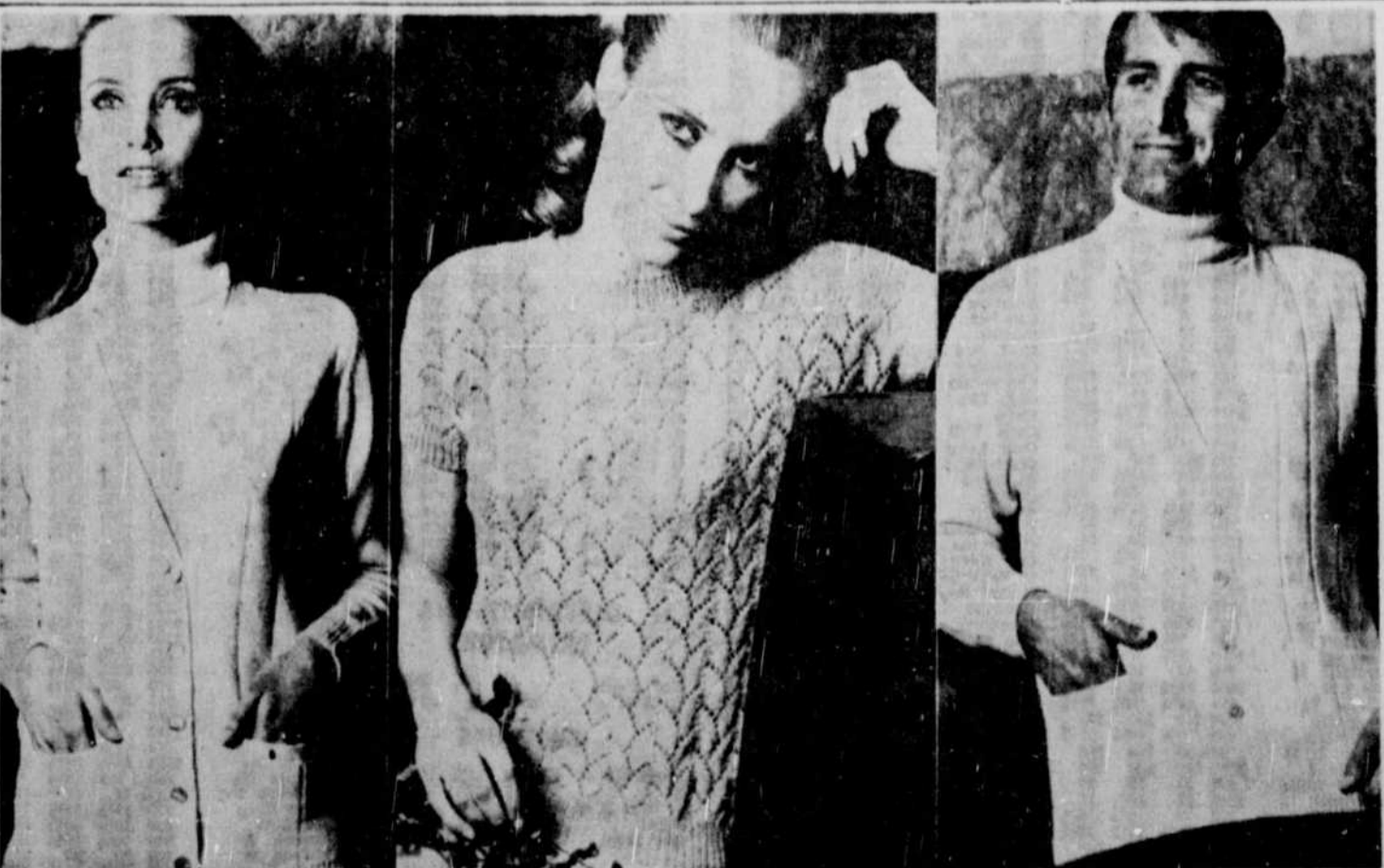
Mesure désirée

Nom

Adresse



• LE NOUVEAU, LE SUPREME COSTUME-PLUIE — qu'il soit "jupé" ou "pantalonné" est le dernier cri sur la scène de la mode. La tenue de gauche présente une longue veste saharienne au col très pointu et l'ensemble de droite découvre un gilet assorti sous la veste-manteau boutonnée du col à la taille. Deux créations par Lydia Fashions de Montréal, en mélanges de nylon "Antron" et de coton.



• Illustrés sur la droite et sur la gauche, ces ensembles de chandails et gilets se en cachemire par Munrospun d'Edimbourg — Les gilets à encolure en "V" à côtes, garnis de poches, se portent sur des chandails à col roulé. Le point traditionnel de dentelle caractérise ce chandail genre tunique à manches courtes également par Munrospun. Ce chandail est présenté en 21 différentes couleurs de laine.

Le marché financier mondial

TORONTO

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Chez les industrielles, Trans-Canada Pipe Lines marquant une avance de 1-3-4 pour coter à 44-1-4. Falconbridge augmenta de 1-1-8 pour passer à 126-1-8.

Moore Corp., Ronalds Federal, Steel Canada et CAE enregistrèrent des avances fractionnelles.

Dominion Lime enregistrant une perte de \$1.00 pour passer à \$2.50.

Dans les papiers et les services publics, les mouvements étaient fractionnels.

Parmi les mines et pétroles, Cominco et Denison enregistrèrent une perte de 5-8 pour passer respectivement à 29 et 42.

A la Bourse canadienne, le Canadian Goldmark marquant une perte de 2-1-2 pour passer à 7 alors que Inland Chemicals enregistrant un gain de 80 cents pour passer à \$4.75. Select Financial, l'industrielle la plus active des deux derniers jours a marqué un autre gain de 3-5, pour passer à 11-3-4.

Parmi les valeurs spéculatives, Ranger marquant une hausse de 3-4 pour passer à 17-3-4.

L'indice des banques enregistrant une perte de 1-43 pour passer à 166.62 et les services publics passaient à 144.04 avec une augmentation de .39 pendant que les industrielles passaient à 179.46 avec une hausse de .18 et les papiers enregistrant 112.82 avec un gain de .10.

Le volume des transactions sur les deux bourses était de 1,024,600 actions à la fermeture alors que, mercredi, il était de 1,308,800.

NEW YORK (A.F.P.) — La tendance est restée irrégulière jeudi au New York Stock Exchange, les hausses l'emportant légèrement sur les baisses. Faute de nouvelles particulières, les opérateurs ont observé une attitude d'attente et ont cherché à consolider les gains du début de la semaine et de la fin de la semaine dernière. Les affaires ont été calmes.

Les pharmaceutiques et les alimentaires se sont inscrites en progrès, de même que les chimiques et les électroniques, cependant, Dupont, de Nemours et Litton ont cédé au contrôle de terrain des compagnies ordinateurs qui ont autrement évolué irrégulièrement. Les cuprifères, les grands magasins, les mécaniques, les tabacs, les télévisions, les papiers, les pétroles et les cinémas ont fluctué très légèrement.

Parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Petroleum a connu une perte de 1-2, Granby Mining une perte de 3-8 et International Nickel une perte de 3-8.

A la Bourse américaine, les prix étaient légèrement plus élevés mais, parmi les valeurs canadiennes, Javelin marquant une perte de 7-8 alors que Jupiter enregistrant une hausse de 3-8.

A la fermeture, on comptait 657 titres en hausse et 601 titres en baisse.

Le total des transactions s'élevait à 8,420,000.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

Tendance

TORONTO (P.C.) — Dans une session zig-zagante entre les hausses et les baisses, la Bourse de Toronto a enregistré une avance fractionnelle, jeudi.

Vers la fermeture, le marché a marqué une perte de vitesse alors qu'il s'ouvrait, le marché était ferme avec une tendance à la hausse.

L'indice des industrielles marquant une avance de .18 à la fermeture, se chiffrait par 173.29, ce qui était plus haut que mercredi.

Les pertes enregistrées mercredi ont marqué le fin d'une série d'avances pour les industrielles. Les analystes disent que les conditions actuelles du marché laissent prévoir de nouvelles avances mais qu'il faut s'attendre à une consolidation de la situation.

Le volume des transactions s'élevait à 2,066,000 actions alors que, mercredi, le total était de 1,602,000. La somme des transactions inscrites jeudi était la plus élevée qu'on ait vue depuis le 30 juillet.

Par ailleurs, les titres en perte dépassaient les valeurs à la hausse par 246 au regard de 233 et 233 titres demeurant inchangés.

L'indice des métaux communs a enregistré une perte de .24 pour fermer à 104.79. Les profits réalisés par les acheteurs professionnels semblent avoir supprimé l'encouragement qu'offrait l'annonce d'une nouvelle augmentation des prix des métaux et les carences mondiales.

L'indice des pétroles de l'Ouest a aussi baissé de 3.26 pour passer à 239.15 alors que les investisseurs spéculent sur les repercussions de l'abolition des quotas annoncée par les Etats-Unis.

Falconbridge a enregistré une augmentation de 1-3-8 pour passer à 126-3-8, malgré la grève qui a débuté jeudi matin. De son côté, l'International Nickel, ou la grève dure depuis six semaines, a subi une perte de 3-8 pour passer à 37-8-1.

L'Aligoma Steel enregistré une grève, était en hausse de 1-8 pour passer à 15-7-8.

Le titre Stelco a enregistré une hausse de 1-2 pour coter à 22-1-4, malgré une grève qui dure depuis le 1er août.

MONTREAL (P.C.) — Après s'être maintenue à peu près au même niveau que mercredi tout au long de la session de jeudi, la Bourse a terminé à un soufle plus bas. Les transactions étaient assez actives.

Ce sont les banques qui ont enregistré les plus grosses pertes pendant que les industrielles quelques gagniers. Les pertes dépassaient les titres à la hausse par 119 à 75.

L'indice composé marquant une baisse de 0.09 pour se chiffrer par 171.98 après avoir atteint 172.13 à 2.30 p.m. Au début, les pertes étaient minimes.

Parmi les banques, la Toronto-Dominion marquant une perte de 3-4 pour coter à 19 et la Commerce connaissait une perte de 1-2 pour passer à 10-1-4 pendant que le Montreal et le New-Edouard enregistrèrent des gains respectifs de 1-8 et de 1-4.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Table listing active stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

MINES

Table listing mining stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

PETROLES

Table listing oil stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

COTATIQUES INDUSTRIELLES

Table listing industrial cotations: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES

Table listing various stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Table listing active stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

MINES

Table listing mining stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

PETROLES

Table listing oil stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

COTATIQUES INDUSTRIELLES

Table listing industrial cotations: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES

Table listing various stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Table listing active stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

MINES

Table listing mining stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

PETROLES ET GAZ

Table listing oil and gas stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

COTATIQUES INDUSTRIELLES

Table listing industrial cotations: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES

Table listing various stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

TITRES LES PLUS ACTIFS

Table listing active stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

INDUSTRIELLES

Table listing industrial stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

MINES

Table listing mining stocks: Alcan 100 1/4, BHP 100 1/4, etc.

</

CP Rail consacre \$2 millions à l'achat de nouveau matériel

MONTREAL. — Dans le cadre d'un programme de dépenses d'immobilisations ayant pour but d'améliorer son service...

Indices de Dow Jones

| | | | | | |
|-----------|--------|-------|--------|--------|---------|
| 30 Inde | 131.54 | Haute | 131.54 | Volume | 659,960 |
| 100 Ralis | 210.56 | Bas | 210.56 | | |
| 15 Utilis | 111.73 | Ferm. | 111.73 | | |
| 60 Stocks | 202.00 | Ch. | 11.09 | | |

La clôture des marchés boursiers américains serait retardée de trente minutes

NEW YORK (A.F.P.) — Les marchés des valeurs de New York pourraient à nouveau allonger leur séance d'une demi-heure. De source informée, on apprend en effet que le New York Stock Exchange et l'American Stock Exchange ont demandé à la Commission des valeurs et des bourses l'autorisation de porter leur clôture de 14h30 actuellement à 15 heures.

Bénéfices nets

Par la Presse Canadienne
Molson Industries Ltd., pour le trimestre terminé le 30 juin 1969: \$4,066,000, soit l'équivalent de 35 cents l'action, au regard de \$4,332,000 et 38 cents l'action en 1968.

New Imperial Mines Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$2,194,301, soit l'équivalent de 34 cents l'action, au regard de \$440,000 et 7 cents l'action en 1968.

Ocean Cement and Supplies Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$932,000, au regard de \$960,000 en 1968.

Reid Lithographing Co., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$144,359, soit l'équivalent de 81 cents l'action, au regard de \$87,889 et 43 cents l'action en 1968.

Alberta Natural Gas Co., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$604,000, soit l'équivalent de 85 cents l'action, au regard de \$592,000 et 70 cents l'action en 1968.

Canada Steamship Lines Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$2,940,000, soit l'équivalent de 85 cents l'action, au regard de \$2,457,000 et 84 cents l'action en 1968.

Canadian Security Management Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$63,342, au regard de \$23,456 reculé en 1968.

Canadian Tire Corp. Ltd., pour le semestre terminé le 30 juin 1969: \$3,496,453, soit l'équivalent de \$1.01 l'action, au regard de \$3,331,815 et 78 cents l'action en 1968.

Une nouvelle émission de billets du Trésor

OTTAWA (P.C.) — Les nouveaux bons du Trésor avec échéance dans 91 jours mis sur le marché jeudi se négociaient comme suit: \$135,000,000 pour des prix et rendements en moyenne de 98.122 à 7.68 pour cent. La semaine dernière, les mêmes montants aux mêmes termes commandaient 98.132 à 7.65 pour cent.

Les bons à échéance dans 182 jours: \$35,000,000 à 96.269, à un taux de 7.77 pour cent. La semaine dernière, le même montant aux mêmes termes avait obtenu 96.278 à 7.75 pour cent.

Les céréales

WINNIPEG (P.C.) — Les prix de toutes les commodités marquées des avances fractionnelles à la fermeture de la Bourse, jeudi, alors que les transactions étaient très modérées.

On attribue cette tendance aux conditions atmosphériques qui favorisent particulièrement les récoltes.

Le blé de toutes catégories enregistré une baisse de 1-8 de cent pour les prix à l'embouchure des Grands Lacs.

À la fermeture, les prix du lin enregistrèrent une hausse de 2-1/2 pendant que ceux de la graine de coiza marquaient une hausse de 1-4.

L'orge et l'avoine demeuraient inchangées.

Le seigle enregistrerait une perte de 7-8.

CHICAGO (P.A.) — La baisse marquée de la température enregistrée dans la nuit de mercredi à jeudi dans certaines régions septentrionales du Midwest américain a largement influencé les options de maïs et de fève de soya à la Bourse, jeudi.

Les options sur le blé ont été influencées par les gains marqués par les deux autres céréales.

Par contre, les prix de l'avoine et du seigle étaient généralement en baisse.

Dans certains secteurs du Midwest, on enregistrerait des températures dans les 40.

À la fermeture, les options sur le blé marquaient de légères avances; les maïs connaissaient des hausses fractionnelles; l'avoine enregistrerait des pertes fractionnelles, le seigle était en baisse et la fève de soya marquaient une avance de plus de 2 cents.

FRUITS ET LEGUMES

MONTREAL (P.C.) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9 heures ce matin.

Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des producteurs horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

FRUITS
Pommes: transparentes, \$1.25 à \$2 Close \$2.25 à \$3 le boisseau; Melba, \$2.25 à \$3 le boisseau.

LEGUMES
Aubergines: \$4 le boisseau; Betteraves: 75 la doz; \$2.50 le 50 lbs.

Londres
LONDRES (P.C.) — Des statistiques encourageantes sur la production industrielle britannique ont contribué à faire monter les cours, hier à la Bourse de Londres.

Unlevier venant en tête avec une hausse de 2 shillings, après la parution de son rapport trimestriel.

ICI, Beecham, Dunlop et Turner and Newall ont marqué des gains allant jusqu'à un shilling. Hawkers a monté de 1s 1-2 p.

Bowater a monté de 3 à 5s 6p, tandis que Hudson's Bay Co. glissait de 1s 3p.

Les fonds britanniques n'ont pas suivi la tendance, car les ventes leur ont causé des baisses de 5 à 16.

Une faible baisse du dollar a été suffisante pour entraîner des pertes parmi les valeurs canadiennes. Dome a régressé de 3 points, Gulf, Canadian Husky et Pacific Petroleum ont baissé d'environ 1 point chacune.

International Nickel, Cominco, Noranda et Canadian Pacific ont également perdu du terrain, tandis que Hawker, Hiram Walker et Hollinger gagnaient quelques fractions.

CITE DE GIFFARD
Conté de Chauveau
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le conseil de cette cité a adopté, le 20 juin 1969, le règlement numéro 551 déduite d'acquiescement de la loi de 1966, à l'effet de modifier l'extrémité sud de la cité (boul. Sainte-Anne) suivant, en bonne partie du ruisseau de la Cabane aux Tappiniers.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SCOLAIRE DE ST-NEREE, Cte Bellechasse.
DEMANDE DE SOUMISSIONS
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de St-Nérée, dûment autorisé à cette fin par les commissaires d'école en date du 20 août 1969, que des soumissions publiques sont par les présentes demandées pour le transport des écoliers au cours de l'année scolaire 1969-70, conformément à la loi.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-GERVAIS
St-Gervais, Cte Bellechasse, P.Q.
Demande des soumissions pour le transport des élèves
La Commission scolaire de St-Gervais, conformément aux dispositions des articles 206, 207, 303, 302, 494, de la loi de l'Instruction Publique, recevra jusqu'à 11 heures a.m., samedi 30 août 1969, des soumissions pour le transport de ses étudiants.

AVIS PUBLIC
A TOUS LES ELECTEURS PROPRIETAIRES DE LA MUNICIPALITE DE VILLE LES SAULES, COMTE DE ST-SAUVEUR
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, G-HENRI LEGARE, secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la Ville Les Saules, comté de St-Sauveur: QUE ce conseil a adopté le 21ème jour de juillet 1969, le règlement no 185, pourvu de la modification du règlement no 70, concernant le zonage des lots de la municipalité (zones A/A(1), A/A(2)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 185
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 185, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zones R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 186
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on July 21st 1969, the by-law no. 186, enacting the modification of zoning by-law no. 70 in the municipality (zone R/3(S)).

AVIS DE PROMULGATION
RE: REGLEMENT No 187
PUBLIC NOTICE
TO ALL INHABITANTS OF THE TOWN OF VILLE LES SAULES, ST-SAUVEUR COUNTY.
PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, G-HENRI LEGARE, secretary-treasurer of the municipal corporation of the town of Les Saules, St-Sauveur county: THAT this council has adopted on August 18th 1969, the by-law no. 187, prohibiting to throw or to dump snow, ice or any other object on the streets of this municipality.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GTA-69-10232 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 septembre 1969

Travaux de GAZONNEMENT AU CANAL DE FUITE
Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 19 août 1969

APPEL D'OFFRES GTA-69-10184 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 30 septembre 1969

FOURNITURE DE CABLES A 120,000 VOLTS POUR UNE LIGNE SOUTERRAINE ENTRE LES POSTES GUY ET MAISONNEUVE A MONTREAL

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 19 août 1969

APPEL D'OFFRES GTA-69-10230 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 septembre 1969

AMÉNAGEMENT OUTARDS 4 (COMTÉ DE SAGUENAY)

RELEVEMENT BITUMEUX SUR L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LA VOIE D'ACCÈS DE LA CENTRALE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires B. Lacasse - W.E. Johnson Montréal, le 19 août 1969

APPEL D'OFFRES GTA-69-10231 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 septembre 1969

RELEVEMENT BITUMEUX SUR L'AIRE DE STATIONNEMENT ET LA VOIE D'ACCÈS DE LA CENTRALE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

CITE DE GIFFARD

Conté de Chauveau
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que:

1. le conseil de la cité de Giffard a adopté, le 4 août 1969, le règlement numéro 559 modifiant le règlement de zonage numéro 228 et ses amendements, s'il y a lieu, ainsi que le plan directeur afin que les zones C-2, Hb-22, Hb-22P, Hb-21P, Hb-8, Hb-32, Hb-21P, Hb-17P, Hb-30P, Hb-31 soient changées pour des zones industrielles à être désignées Ic-1 et Ic-2.

2. le dit règlement a été soumis à une assemblée publique des électeurs propriétaires de biens-fonds et d'immeubles imposables situés dans les zones C-2, Hb-22, Hb-22P, Hb-21P, Hb-8, Hb-32, Hb-21P, Hb-17P, Hb-30P, Hb-31, le 19 août 1969, conformément à l'article 228 de la Loi sur l'Administration des villes, et a été approuvé par les électeurs municipaux propriétaires de biens-fonds et d'immeubles imposables.

3. les intéressés pourront prendre connaissance du dit règlement au bureau du soussigné.

4. ce règlement entrera en vigueur suivant la loi, et le jour de la publication de cet avis dans les journaux.

Le Greffier de la Ville, Pierre-F. Côté, avocat.

Appel d'offres

Projet 8027-69
Construction d'un pont en béton armé avec dalle pleine au-dessus d'un affluent de la rivière Yamaska Nord, lot 590, Rang VII, dans le canton de Granby, comté de Shefford.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 10 septembre 1969.

Projet 0277-69
Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route de contournement de la cité de Joliette, dans la paroisse de Saint-Paul et la cité de Joliette, comté de Joliette.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 10 septembre 1969.

Projet 0272-69
Terrassement, fondation et revêtement en béton bitumineux du raccourcement de la route no 29 à l'autoroute no 640, dans la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie, comté de l'Assomption, Longueur de 1.63 mille.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 10 septembre 1969.

Projet 0274-69
Terrassement et fondation sur les chemins Vieux Moulin et Legare, dans la municipalité de Saint-Paul, comté de Joliette, Longueur de 2.11 milles.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi, le 10 septembre 1969.

Projet 0276-69
Terrassement et fondation sur le chemin Grand Rang de la Chaloupe, dans la paroisse de Saint-Thomas, comté de Joliette, Longueur de 1.88 mille.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 10 septembre 1969.

Projet 5217-69
Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 35, dans la ville de Mont-Laurier, les cantons unis de Robertson, de Pope et la paroisse de Ferme-Neuve, comté de Labelle, Longueur de 10.56 milles.

Un versement de \$10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 10 septembre 1969.

Bâtisse appartenant antérieurement à Emile Turgeon — Maison, 1 1/2 étage avec annexe, 6 pièces, finition extérieure en clapnet et à beaux de cédre, située sur le lot P-516, La Durantaye, comté de Bellechasse.

Le vendeur devra payer en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

Le chèque devra s'adresser à: Bureau de la Voirie, Bellechasse, Le sous-ministre Eddy Monette, Ing.

Le chèque devra s'adresser à: Bureau de la Voirie, Bellechasse, Le sous-ministre Eddy Monette, Ing.

Faites carrière dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Direction générale des Services techniques

- DIRECTEUR** — Service d'inspection des installations de tuyauterie. — Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. — Poste à Québec — Concours 695-1383. — Planifier, coordonner et diriger les activités du Service; voir à l'application de la loi et des règlements régissant les installations de plomberie et les mécaniciens en tuyauterie. — Diplôme universitaire, de préférence en génie mécanique ou civil, et plusieurs années d'expérience reliée à la fonction, dont quelques-unes à un niveau de direction et de conception.
- CHEF DE DISTRICT** — Traitement initial pouvant atteindre \$16,120 selon la compétence. — Coordonner et diriger les activités du Service au niveau du district et s'assurer de l'application des lois régissant respectivement: a) les électriciens et les installations électriques; b) les mécaniciens de machines fixes, les chaudières à vapeur et les appareils à pression; c) les mécaniciens en tuyauterie et les installations de plomberie.
 - Service d'inspection des installations électriques — Poste à Montréal — Concours 695D-2118. — Diplôme universitaire, de préférence en génie électrique, avec expérience technique et administrative dans le domaine de l'électrotechnique, dont quelques années à un niveau de direction.
 - Service d'inspection des appareils à pression — Poste à Québec — Concours 695E-2118. — Diplôme universitaire, de préférence en génie mécanique, avec expérience technique et administrative reliée à la fonction dont quelques années à un niveau de direction.
 - Service d'inspection des installations de tuyauterie — Poste à Québec — Concours 695F-2118. — Diplôme universitaire, de préférence en génie mécanique ou civil, avec expérience technique et administrative reliée à la fonction dont quelques années à un niveau de direction.
- SECRÉTAIRE** — Service d'inspection des installations électriques. — Traitement initial pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence. — Poste à Québec — Concours 69B-2111. — Diriger et coordonner les activités administratives du Service entre autres le personnel, les opérations comptables, les rapports statistiques. — Diplôme universitaire en sciences commerciales ou administratives avec plusieurs années d'expérience reliée à la fonction, dont quelques-unes à un niveau de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activité peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire, vent suppléer à l'absence de diplôme universitaire. — ECHEANCE DE L'INSCRIPTION : 12 septembre 1969.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction générale des pêcheries Postes à Québec

- CHEF DU SERVICE DE PÊCHE EXPERIMENTALE** — Traitement initial pouvant atteindre \$16,120 selon la compétence. — Expérimenter des techniques de pêche afin de favoriser la capture de nouvelles espèces et d'accroître le rendement de l'industrie de la pêche commerciale suivant les programmes de développement de l'Est du Québec. — Diplôme universitaire en biologie, génie, pêcheries ou toute autre discipline connexe, avec plusieurs années d'expérience pertinente à la fonction. — Concours 69S-1387.
- INGÉNIEUR EN MECANIQUE** — Traitement initial pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. — Effectuer les travaux de génie nécessaires à la mise en valeur des produits de la pêche; mettre au point et imaginer au besoin des pièces d'équipement; concevoir et monter des chaînes de production; coordonner le travail d'une équipe de techniciens. — Etre membre de la Corporation des ingénieurs du Québec et posséder quelques années d'expérience pertinente à la fonction. — Concours 69SB-2118.
- CONSEILLER EN ORGANISATION DU TRAVAIL** — Traitement pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. — Effectuer toutes tâches relatives à l'organisation scientifique du travail dans les usines de transformation du poisson, telles que l'utilisation optimale de la main-d'œuvre, les études de mise en marché, les temps d'exécution et la disposition de l'équipement. — Etre membre de la Corporation des ingénieurs du Québec et posséder quelques années d'expérience pertinente à la fonction. — Concours 69SC-2118.

SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'EDUCATION

- Traitement initial pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. Ministère de l'Education; poste à Québec.
- Coordonner les recherches d'ordre pédagogique et para-pédagogique relatives à l'enfance exceptionnelle. Collaborer à l'organisation technique et pédagogique des enseignements et services spéciaux requis par la présence d'enfants inadaptés dans les écoles.
 - Diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation, en orientation ou en psychologie et expérience de l'enseignement à l'enfance exceptionnelle ou en orthopédagogie.
 - Concours 69P-2123(E). Echéance de l'inscription: 12 septembre 1969.
- DIRECTEUR ADJOINT** — Traitement initial pouvant atteindre \$12,610 selon la compétence. Ministère de la Justice, Centre de prévention de Montréal.
- Assister le directeur dans l'administration du centre de prévention; veiller à l'application des programmes de traitement institutionnel; occuper des problèmes individuels et collectifs des prévenus.
 - Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou toute autre discipline connexe. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans l'administration d'institution de même nature peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
 - Concours 69SL-2111. Les inscriptions à ce concours doivent parvenir à la Commission de la fonction publique, 255 est, boul. Crémazie, Montréal 354, au plus tard le 3 septembre 1969.

REGISTRATEUR

- Traitement initial de \$7,600 à \$10,300 selon la compétence \$8,271 à \$10,971 à compter du 2 octobre 1969). Ministère de la Justice; poste à Rimouski.
- Assumer la responsabilité administrative et juridique du bureau d'enregistrement.
 - Détenir un diplôme en droit d'une université reconnue et posséder quelque expérience pertinente aux fonctions du poste.
 - Concours 69SA-5439. Echéance de l'inscription: 2 septembre 1969.
- CONSEILLER JURIDIQUE** — Traitement initial pouvant atteindre \$16,550 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Québec et à Montréal.
- Conseiller les autorités sur toute question de droit; étudier les problèmes de nature juridique qu'entraîne l'application des lois; collaborer à la rédaction de la législation et représenter les ministères devant les tribunaux et les commissions d'enquêtes.
 - Etre membre de l'Ordre des Avocats ou de l'Ordre des Notaires pour l'année en cours; plusieurs années d'expérience reliée à la fonction.
 - Les candidatures de personnes n'ayant que peu d'expérience seront aussi considérées pour des postes au niveau de leur compétence.
 - Concours 69P-2115. Echéance de l'inscription: 29 août 1969.

SPECIALISTES EN VERIFICATION FISCALE

- Traitement initial pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence. Ministère du Revenu; plusieurs postes à Québec et à Montréal.
- Faire la vérification, dans les entreprises, des dossiers les plus complexes; coordonner le travail d'une ou plusieurs équipes de collaborateurs; effectuer les études requises en vue de préparer ou de réviser les directives internes, des amendements aux lois fiscales et des programmes de travail.
 - Diplôme universitaire, de préférence en sciences commerciales ou administratives, ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels. Avoir au moins 10 ans d'expérience de la vérification fiscale.
 - Concours 69PR-2103. Echéance de l'inscription: 29 août 1969.
- INSPECTEUR DES CHAUDIERES ET DES APPAREILS A PRESSION** — Traitement initial de \$6,684 à \$9,033 selon la compétence (\$7,232 à \$9,654 à compter du 2 octobre 1969). Ministère du Travail; postes à Montréal.
- Inspecter les machines fixes et les appareils à pression visés par la Loi, Rédiger les rapports appropriés.
 - Détenir un certificat d'inspecteur de l'une des classes A, B ou C; ou un certificat de conducteur (mécanicien) de machines fixes, classe 1 ou 2. Age minimum: 27 ans.
 - Concours 69P-5424. Echéance de l'inscription: 8 septembre 1969.

INFIRMIER EN INSTITUTION PENALE

- Traitement initial pouvant atteindre \$5,600 selon la compétence. Ministère de la Justice; postes à Waterloo et à Montréal.
- Prodiger aux malades des institutions pénales les soins et les traitements ordonnés par le médecin. Signaler tout problème de sécurité et participer au besoin, notamment lors d'émeutes et d'évasions, à des tâches normalement dévolues aux surveillants en institution pénale.
 - Détenir un certificat ou un diplôme d'infirmer d'une institution reconnue. Mesurer au moins 5 pieds et 6 pouces (sans chaussures). Etre en bonne condition physique et être âgé d'au moins 23 ans.
 - Concours 69P-6462. Echéance de l'inscription: 2 septembre 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 (Québec) 255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354 (Montréal) et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

Appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Service Général des Achats, Bureau des appels d'offres, Hôtel du Gouvernement, Québec, Tél.: 693-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

| Projets | Descriptions | Livraison |
|---|--|---------------------|
| 4726 | 23,000 P.H.P. Bois dur | Victoriaville |
| Clôture des soumissions: 4 septembre 1969, 11.00 a.m. | | |
| 4725 | 40 chaudières en contre-plaqué à fond plat | Parc de Chibougamau |
| Clôture des soumissions: 15 septembre 1969, 11.00 a.m. | | |

LE DIRECTEUR GENERAL PAUL BRISSETTE, INC.

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE SERVICE DE LA FAUNE

SOUSSION NO: SF 691, 6910 et 6914 CONSTRUCTION A LA PISCICULTURE DES CANTONS DE L'EST, BALDWIN MILLS, CTE STANSTEAD

- OBJET DU PRESENT APPEL DE SOUMISSIONS**
 - Construction de 40 viviers circulaires (691)
 - Construction de 2 viviers rectangulaires (6910)
 - Installation d'une prise d'eau (6914)

2 - QUALIFICATIONS POUR SOUMISSIONNER
Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolf sont invitées à soumissionner.

Seuls sont éligibles les soumissionnaires qui auront obtenu le document d'appel de soumissions directement du ministère.

3 - EXAMEN ET OBTENTION DU DOCUMENT D'APPEL DE SOUMISSIONS

Les intéressés à soumissionner peuvent examiner le document complet d'appel de soumissions de lundi au vendredi inclusivement entre 9.00 a.m. et 5.00 p.m. en s'adressant à:

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, a/s de M. René Nadeau, Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q.

et en obtenir copie moyennant dépôt d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de \$50.00. Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront présenté une soumission et auront retourné le dit document en bon état dans les trente (30) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

4 - FERMETURE DES SOUMISSIONS
Clôture des soumissions à 15.00 heures, heure avancée de l'Est, le 19 septembre 1969.

Le Sous-Ministre GILLES CHARRON.

Ministère des Travaux Publics

PROJET : 389-69A

A : SOREL

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

LA CONSTRUCTION DU PALAIS DE JUSTICE.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs-général et sous-traitants qui ont leur établissement principal dans la province de Québec.

Un versement de \$200.00 (chèque certifié ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Travaux Publics est requis pour obtenir plans, devis, formules de soumission aux endroits suivants

- Bureau des Soumissions Déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal.
- Bureau des Soumissions Déposées, 675, Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Un seul jeu de plans et devis pour chaque entrepreneur.

Ce dépôt est remboursable seulement aux soumissionnaires dont la soumission aura été complétée conformément aux instructions et qui retourneront les plans et devis complets et en bonne condition dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les autres intéressés pourront consulter les plans et devis dans les bureaux des Soumissions Déposées du Québec à Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Hull, ainsi qu'au bureau de l'architecte: Jacques Racicot, 1074 Route Marie-Victorin, St-Laurent du Fleuve, Tracy.

CLOTURE DES SOUMISSIONS.

Sous-Traitants: MERCREDI, LE 3 SEPTEMBRE 1969, à 3.00 p.m. (H.A.E.).

Tous les sous-traitants ci-après mentionnés devront fournir et poser tous les matériaux à moins d'indication contraire.

- | | |
|--|--|
| 1—Electricité. | 7—Tuile acoustique et plafond suspendu. |
| 2—Plomberie | 8—Lattes et enduits (et cloisons en montants métalliques). |
| 3—Ventilation et climatisation. | 9—Couvre-planchers (tuile vinyle). |
| 4—Acier d'armature (fourniture seulement). | 10—Couvre-planchers (tapis). |
| 5—Portes et cadres en aluminium, fenestration, verre et vitrage. | 11—Ascenseur. |
| 6—Couverture et métal en feuille (et isolation des toits). | 12—Quincaillerie. |

Des soumissions séparées seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal ou 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Entrepreneurs-général: MERCREDI, 17 SEPTEMBRE 1969 à 3.00 P.M. (H.A.E.) au 2700 Boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) si livrées par porteur. Si expédiées par la poste, elles devront être adressées à l'Hôtel du Gouvernement, Québec.

GARANTIES.

Sous-traitants: Un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics, égal à au moins 10% du montant de la soumission. A la signature du contrat: cautionnement d'exécution et (vu l'absence de privilège) un cautionnement des obligations pour gages, matériaux, services, chacun pour 50% du prix du contrat, les deux faits à l'ordre de l'entrepreneur-général.

Entrepreneurs-général: Un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics égal à au moins 10% de la valeur totale de la soumission. A la signature du contrat: cautionnement d'exécution et (vu l'absence de privilège) un cautionnement des obligations pour gages, matériaux, services, chacun pour 50% du prix du contrat; les deux faits à l'ordre du Ministre des Travaux Publics.

A noter que tous les cautionnements devront être selon les formules officielles du Gouvernement.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

PROJET : 390-69A

A : RIMOUSKI

Des soumissions cachetées seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

LA CONSTRUCTION D'UN EDIFICE DE CENTRALISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs-général et les sous-traitants qui ont leur établissement principal dans la Province de Québec.

Un versement de \$200.00 (chèque certifié ou mandat-poste) à l'ordre du Ministre des Travaux Publics est requis pour obtenir plans, devis, formules de soumission aux endroits suivants:

- Bureau des Soumissions Déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal.
- Bureau des Soumissions Déposées, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Un seul jeu de plans et devis pour chaque entrepreneur.

Ce dépôt est remboursable seulement aux soumissionnaires dont la soumission aura été complétée conformément aux instructions et qui retourneront les plans et devis complets et en bonne condition dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les autres intéressés pourront consulter les plans et devis dans les bureaux des Soumissions Déposées du Québec à Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi, Rimouski, Hull ainsi qu'au bureau de l'architecte: Gaston Martin, 30 est, rue de l'Évêché, Rimouski.

CLOTURE DES SOUMISSIONS:

Sous-traitants: JEUDI, LE 4 SEPTEMBRE 1969 à 3.00 P.M. (H.A.E.).

Tous les sous-traitants ci-après mentionnés devront fournir et poser tous les matériaux à moins d'indication contraire:

- | | |
|---|---|
| 1—Panneaux en béton pré-fabrique. | 5—Fenêtres et vitrage. |
| 2—Finis de planchers (terrazzo, finis de ciment). | 6—Portes et aluminium. |
| 3—Finis de planchers (Tapis) | 7—Plafonds suspendus. |
| 4—Toiture et ferblanterie incluant isolation des toits. | 8—Ascenseurs. |
| | 9—Peinture. |
| | 10—Plomberie et chauffage. |
| | 11—Electricité. |
| | 12—Ventilation. |
| | 13—Acier d'armature (fourniture seulement). |

Des soumissions séparées seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées, 4970 Place de la Savane, Montréal ou 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec.

Entrepreneurs-général: JEUDI, LE 18 SEPTEMBRE 1969 A 3.00 P.M. (H.A.E.), au 2700 Boulevard Laurier, Ste-Foy, Québec (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) si livrées par porteur. Si expédiées par la poste, elles devront être adressées à l'Hôtel du Gouvernement, Québec.

GARANTIES:

Sous-traitants: Un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics, égal à au moins 10% du montant de la soumission. A la signature du contrat: cautionnement d'exécution et (vu l'absence de privilège) un cautionnement des obligations pour gages, matériaux, services, chacun pour 50% du prix du contrat, les deux faits à l'ordre de l'entrepreneur-général.

Entrepreneurs-général: Un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics égal à au moins 10% de la valeur totale de la soumission. A la signature du contrat: cautionnement d'exécution et (vu l'absence de privilège) un cautionnement des obligations pour gages, matériaux, services, chacun pour 50% du prix du contrat; les deux faits à l'ordre du Ministre des Travaux Publics.

A noter que tous les cautionnements devront être selon les formules officielles du Gouvernement.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

PROJET NO: 392-69

A : HAYVE ST-PIERRE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

La vente d'un terrain faisant partie du lot 110-B du cadastre de la Municipalité de HAYVE-ST-PIERRE, et de l'immeuble situé sur ledit lot (soit un entrepôt frigorifique). Cet immeuble ne devra pas être transformé en usine de traitement de poisson.

Les soumissions seront reçues par la poste au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, Hôtel du Gouvernement, Québec. Si les soumissions sont livrées par porteur, elles devront être remises au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section Ouest) jusqu'à 3.00 heures P.M. (H.A.E.)

LE 12 SEPTEMBRE 1969

Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à Charte du Canada et fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour un montant égal à (10%) de la soumission.

Lors de l'adjudication, ce chèque sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque sera retenu jusqu'à la date de l'exécution de l'acte de vente à la satisfaction du Ministère.

Le Ministère des Travaux Publics ne s'engage aucunement à accepter la plus haute soumission ni aucune des autres, ni à fournir copie des titres, certificat de recherches, plan du terrain, bornage ou délimitation.

Les frais de contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

PROJET NO: 393-69

A: PETIT BRULE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

La vente d'un terrain faisant partie du lot 50-A-B du Rang 1 du Canton de Cloridorme et de l'immeuble situé sur ledit lot (soit une neigère). Cet immeuble ne devra pas être transformé en usine de traitement de poisson.

Les soumissions seront reçues par la poste au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, Hôtel du Gouvernement, Québec. Si les soumissions sont livrées par porteur, elles devront être remises au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) jusqu'à 3.00 heures p.m. (H.A.E.)

LE 12 SEPTEMBRE 1969

Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à Charte du Canada et fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour un montant égal à (10%) de la soumission.

Lors de l'adjudication, ce chèque sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque sera retenu jusqu'à la date de l'exécution de l'acte de vente à la satisfaction du Ministère.

Le Ministère des Travaux Publics ne s'engage aucunement à accepter la plus haute soumission ni aucune des autres, ni à fournir copie des titres, certificat de recherches, plan du terrain, bornage ou délimitation.

Les frais de contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

PROJET NO: 394-69

A: NATASQUAN

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

La vente d'un terrain faisant partie du lot 44-A du cadastre officiel du canton de Natashquan (dans le village de Petit Natashquan) et de l'immeuble situé sur ledit lot (soit un entrepôt frigorifique). Cet immeuble ne devra pas être transformé en usine de traitement de poisson.

Les soumissions seront reçues par la poste au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, Hôtel du Gouvernement, Québec. Si les soumissions sont livrées par porteur, elles devront être remises au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) jusqu'à 3.00 heures p.m. (H.A.E.)

LE 12 SEPTEMBRE 1969

Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à Charte du Canada et fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour un montant égal à (10%) de la soumission.

Lors de l'adjudication, ce chèque sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque sera retenu jusqu'à la date de l'exécution de l'acte de vente à la satisfaction du Ministère.

Le Ministère des Travaux Publics ne s'engage aucunement à accepter la plus haute soumission ni aucune des autres, ni à fournir copie des titres, certificat de recherches, plan du terrain, bornage ou délimitation.

Les frais de contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

PROJET NO: 404-69

A: PETIT CAP

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

La vente d'un terrain faisant partie du lot 376-2 du Canton Fox et de l'immeuble situé sur ledit lot (soit un poste de collection). Cet immeuble ne devra pas être transformé en usine de traitement de poisson.

Les soumissions seront reçues par la poste au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, Hôtel du Gouvernement, Québec. Si les soumissions sont livrées par porteur, elles devront être remises au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) jusqu'à 3.00 heures p.m. (H.A.E.)

LE 12 SEPTEMBRE 1969

Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à Charte du Canada et fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour un montant égal à (10%) de la soumission.

Lors de l'adjudication, ce chèque sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque sera retenu jusqu'à la date de l'exécution de l'acte de vente à la satisfaction du Ministère.

Le Ministère des Travaux Publics ne s'engage aucunement à accepter la plus haute soumission ni aucune des autres, ni à fournir copie des titres, certificat de recherches, plan du terrain, bornage ou délimitation.

Les frais de contrat seront à la charge de l'adjudicataire.

PROJET NO: 405-69

A: INDIAN COVE

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics pour:

La vente d'un terrain faisant partie du lot 53A du 1er Rang Sud, Canton Cap Desrosiers et de l'immeuble situé sur ledit lot (soit une neigère). Cet immeuble ne devra pas être transformé en usine de traitement de poisson.

Les soumissions seront reçues par la poste au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, Hôtel du Gouvernement, Québec. Si les soumissions sont livrées par porteur, elles devront être remises au Ministère des Travaux Publics, Service des Contrats, 2700 boul. Laurier, Ste-Foy, Québec, (Centre d'Achats Laurier, 3ième étage, section ouest) jusqu'à 3.00 heures p.m. (H.A.E.)

LE 12 SEPTEMBRE 1969

Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à Charte du Canada et fait à l'ordre du Ministre des Finances, pour un montant égal à (10%) de la soumission.

Lors de l'adjudication, ce chèque sera remis au soumissionnaire, sauf s'il est l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque sera retenu jusqu'à la date de l'exécution de l'acte de vente à la satisfaction du Ministère.

Le Ministère des Travaux Publics ne s'engage aucunement à accepter la plus haute soumission ni aucune des autres, ni à fournir copie des titres, certificat de recherches, plan du terrain, bornage ou délimitation.

D'un océan à l'autre

Autoroute entre St-Jean N.-B. et Montréal

Saint-Jean, N.-B. (PC) — Les détails d'une nouvelle autoroute qui abrégerait de 200 milles la distance entre Saint-Jean, N.-B. et Montréal, ont été exposés hier devant la Chambre de commerce de Saint-Jean, par M. W. Bartlett Cram, de Bangor, Me., qui préside la East-West Highway Commission, organisme composé de représentants du Nouveau-Brunswick, du Maine, du New Hampshire, du Vermont et de New-York.

Cette autoroute, à quatre voies et à accès limité, relierait Calais, Me. à Amsterdam, N.Y., sur une distance de 419 milles. Grâce à un de ses six embranchements, le Canada pourrait en tirer profit.

Selon M. Cram, cet embranchement relierait Farmington, dans le sud-ouest du Maine à Bowmontown, Me., à proximité des frontières du Québec et du New Hampshire.

Si cette route est construite, le gouvernement du Québec serait prêt à prolonger sa route à péage qui va de Magog à Bowmontown, créant ainsi un raccourci entre Saint-Jean, N.-B. et Montréal qui réduirait de quelque 200 milles la

distance entre les deux villes.

M. Cram estime que cette route multiplierait les industries établies dans la région de Saint-Jean et augmenterait de près de 50 p.c. le mouvement touristique.

Le Nouveau-Brunswick, dit-il, serait le seul de tous les bénéficiaires de cette route à ne pas avoir à participer aux frais de sa construction, dont 90 p.c. seraient couverts par le gouvernement fédéral américain et 10 p.c. par les Etats américains sur les territoires desquels la route passera.

Les partisans de cette autoroute, a dit M. Cram, ne s'opposeraient pas à la construction d'un corridor reliant l'ouest du Nouveau-Brunswick au Québec, en passant par le centre du Maine.

"Nous espérons que ce corridor sera construit, mais il sera d'un genre totalement différent de l'autoroute".

D'un bout à l'autre, la vitesse maximum autorisée sur la nouvelle autoroute sera de 70, tandis que dans le corridor les vitesses varieront suivant les villes et villages traversés.

Dans un mémoire du parti libéral ontarien

L'enseignement d'un français "réaliste" est demandé immédiatement pour l'Ontario

TORONTO (PC) — L'Ontario devrait immédiatement et officiellement se proclamer province bilingue et enseigner dans les écoles provinciales un français réaliste, déclare un mémoire préparé en vue de la conférence du parti libéral de l'Ontario qui va tenir ses assises à Guelph, en fin de

semaine et dont la réunion inaugurale aura lieu aujourd'hui.

Au cours de cette conférence, les libéraux de l'Ontario vont préparer la stratégie à suivre lors des prochaines élections provinciales et "l'alternative viable" proclamée en 1967 par M. Robert Nixon, chef du parti provincial, une politique sociale plus dynamique susceptible de battre les socialistes sur leur propre terrain et de déboulonner le gouvernement conservateur de M. John Roberts.

Le mémoire sur le bilinguisme, élaboré par M. Keith Spicer professeur de sciences politiques à l'Université de York, reproche au gouvernement de l'Ontario d'hésiter à proclamer officiellement la province comme province bilingue.

Quant au français "réaliste" qu'il préconise d'enseigner dans les écoles, le prof. Spicer précise qu'il entend par là "un français canadien, vivant et non livresque, européen".

"Nos écoles, dès maintenant, ont in-filé à des générations de jeunes à l'esprit ouvert un cauchemaresque salmigondis de subjonctifs désuets,

élégant vocabulaire de salon... et un mépris à peine voilé pour le français utilisé par nos compatriotes francophones... Des résultats que je constate chez les élèves de certaines des écoles censées être les meilleures autour de Toronto, nous sommes encore en train d'étoiler la grande majorité de nos enfants de la langue française plutôt que de les en rapprocher".

RECOMMANDATION

Le prof. Spicer préconise les mesures suivantes qu'il considère comme essentielles à toute politique bilingue en Ontario :

— La persuasion par l'exemple. Les chefs du parti provincial et les députés devraient s'efforcer de devenir bilingues.

— Créer un corps de la paix linguistique interprovincial, composé d'étudiants de deuxième et troisième années universitaires de l'Ontario et du Québec, offrant "plusieurs centaines, puis plusieurs milliers de bourses scolaires de \$3,000" pour des échanges culturels.

— Entamer un programme interprovincial d'échange d'emplois d'été.

— Créer une section autonome de français dans le cadre du ministère de l'Éducation, "au sein de laquelle le français serait la langue de travail et où toutes les décisions fondamentales seraient prises par des franco-ontariens".

— Attirer les touristes francophones, utiliser des publications et des guides touristiques rédigés en français afin de mieux faire connaître aux visiteurs "l'héritage français de la province et sa nouvelle décision de se convertir au bilinguisme".

Tout parti politique qui aspire sérieusement à accéder au pouvoir en Ontario, dit-il, devrait considérer comme d'une importance vitale le fait que ses dirigeants soient un peu plus que des bilingues d'occasion.

Pour mieux manger et plus vite, avec UN DENTIER

Des essais cliniques ont prouvé que vous pouvez maintenant mieux mâcher et mieux manger — donc rendre votre dentier plus efficace — en le remplaçant simplement d'un peu de PASTETH. Le PASTETH est une poudre d'emploi facile qui maintient les dentiers plus longtemps, et les rend plus confortables. N'étant pas acide, le PASTETH ne rancit pas et ne procure aucune sensation gommeuse, poisseuse ou pâteuse. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre PASTETH à tout rayon de produits pharmaceutiques.

Un juge qui saura prendre une bonne décision

VANCOUVER (PC) — Don Stewart, juge de paix depuis l'âge de 28 ans, a eu toute la formation nécessaire pour le préparer à la décision qu'il doit rendre vendredi touchant l'accusation d'assaut sur la personne portée contre le Premier ministre Trudeau.

Avant 16 heures, il aura décidé si, oui ou non, il émettra un mandat de comparution ou d'arrestation contre M. Trudeau ou s'il renverra l'accusation portée par Richard Bruce Jenner, un garçon de Niagara Falls, Ont., âgé de 17 ans.

UNE CARRIERE

Il y a 12 juges de paix, y compris ceux qui exercent la surveillance sur l'ensemble du groupe et les nouveaux venus doivent attendre qu'une place soit disponible avant d'accéder au poste.

La plupart des jeunes juges de paix gagnent de \$612 à \$736 par mois; leurs émoluments augmentent lorsqu'ils atteignent à des postes plus élevés. M. Edwards a également précisé qu'à Vancouver, c'est le juge de paix qui est responsable de tous les détails en cause, à partir de l'arrestation d'une personne, si les policiers indiquent qu'ils veulent porter une accusation, ou encore du moment qu'une personne indique qu'elle veut porter une accusation, jusqu'au moment où la cause est portée devant les tribunaux pour le procès.

De plus, un roulement des horaires de travail assure une permanence des juges de paix 24 heures par jour; pendant la période qui lui échoit, le juge de paix de service reçoit les informations pertinentes, émet des sommations, entend les demandes de cautionnement et, au tribunal de la circulation, accepte les plaidoyers de culpabilité.

M. Edwards a précisé que la plupart des juges de paix font carrière dans cette tâche, bien que certains atteignent à de plus hautes fonctions administratives. Il arrive même parfois que certains soient nommés juges d'un tribunal provincial.

Les retraités se partageront 35 millions

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (PC) — Les Canadiens qui reçoivent leur pension de sécurité de la vieillesse et ceux qui touchent un supplément de revenu garanti se partageront plus de \$35,000,000 l'an prochain.

Par ailleurs, les retraités, inscrits soit au Régime de pensions du Canada ou à celui du Québec, ou leurs survivants, touchent des prestations, outre les cotisations, plus élevées en 1970.

Toutefois, les Canadiens qui contribuent au Régime de pensions du Canada ou à celui du Québec déboursent plus qu'en 1969.

Ces augmentations de pensions et de contributions ont été annoncées jeudi par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celui du Revenu national, MM. John Munro et J.-P. Côté, à Ottawa.

Les chèques émis en janvier prochain comprendront les augmentations annoncées.

Le montant maximum mensuel de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti combinés pour 1970 passera de \$109,20 à \$111,41.

La pension de sécurité de la vieillesse passera de \$78 à \$79,58 par mois.

A 65 ans

Dans une communication du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, remise à la presse, on estime que plus de 1,600,000 Canadiens profiteront de cette hausse, y compris ceux dont les pensions seront versées à compter de janvier, date à laquelle l'âge sera abaissé à 65 ans.

Par ailleurs, on évalue à environ 780,000 le nombre de bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse qui verront leur supplément de revenu garanti augmenté.

Le montant mensuel maximum du supplément de revenu garanti passera alors de \$31,20 à \$31,83.

Ces augmentations, expliquent-on, seront suite à l'élévation de 2 pour cent de l'indice de la pension, soit le montant autorisé par la loi, de 113,7 en 1969 à 116,0 en 1970.

L'indice de la pension reflète l'élévation de l'indice des prix, la consommation, lequel a été calculé depuis janvier 1969, avec 1949 comme année de référence, est maintenant calculé selon l'année de référence 1961.

Pour sa part, M. Côté a fait savoir que le montant maximum annuel des gains donnant droit à pension, en vertu du Régime de pensions, atteindra \$5,300 en 1970. Il est actuellement de \$5,200.

Les contributions

M. Côté a aussi annoncé que les contributions annuelles maximales, versées par les employeurs et les employés, s'élèveront de \$82,80 à \$84,60 en janvier prochain.

Les travailleurs autonomes verseront un maximum de \$169,20 en 1970 comparativement à un de \$165,60 cette année.

Les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et de celui du Québec seront, en somme, haussées de 2 pour cent en 1970.

En 1976, elles seront de \$110,42 par mois comparativement à \$108,33 comme elles l'auraient été si elles n'avaient pas été haussées de \$5,300.

Quant aux prestations aux survivants, elles seront aussi augmentées de 2 pour cent à compter de janvier prochain. Elles passeront donc de \$26,01 à \$26,53 par mois.

On estime qu'en fin de 1969 plus de 140,000 Canadiens recevront chaque mois des pensions de retraite et des prestations aux survivants.

RECOMMANDATION

Le prof. Spicer préconise les mesures suivantes qu'il considère comme essentielles à toute politique bilingue en Ontario :

— La persuasion par l'exemple. Les chefs du parti provincial et les députés devraient s'efforcer de devenir bilingues.

— Créer un corps de la paix linguistique interprovincial, composé d'étudiants de deuxième et troisième années universitaires de l'Ontario et du Québec, offrant "plusieurs centaines, puis plusieurs milliers de bourses scolaires de \$3,000" pour des échanges culturels.

— Entamer un programme interprovincial d'échange d'emplois d'été.

RECOMMANDATION

Le prof. Spicer préconise les mesures suivantes qu'il considère comme essentielles à toute politique bilingue en Ontario :

— La persuasion par l'exemple. Les chefs du parti provincial et les députés devraient s'efforcer de devenir bilingues.

— Créer un corps de la paix linguistique interprovincial, composé d'étudiants de deuxième et troisième années universitaires de l'Ontario et du Québec, offrant "plusieurs centaines, puis plusieurs milliers de bourses scolaires de \$3,000" pour des échanges culturels.

— Entamer un programme interprovincial d'échange d'emplois d'été.

CARRIERES et PROFESSIONS

FORANO PROGRAMMEUR

Forano Limitée, une entreprise manufacturière ayant un chiffre d'affaires annuel d'environ 20 millions, offre une excellente opportunité pour programmeur — familier avec l'ordinateur IBM 360/20 et le langage RPG.

L'équipe au sein de laquelle il travaillera est jeune et dynamique. Les conditions de travail sont avantageuses et les chances d'avancement à la mesure des capacités et de l'ambition du candidat.

Si vous avez les qualifications nécessaires, soumettez votre candidature par écrit à :

Gérard Raymond
Forano Limitée
Plessisville
P.Q.

Journaliste qui prend sa retraite à 70 ans

SYDNEY, N.-E. (P.C.) — Un des chroniqueurs financiers les mieux connus au pays, Forbes Rhude, est décédé ici, jeudi, à l'âge de 70 ans, alors qu'il accomplissait une de ses dernières tâches avant de prendre sa retraite pour la deuxième fois.

C'est en mars 1964 qu'il prenait sa retraite de la Presse Canadienne où il était le principal chroniqueur financier, à la fin d'une carrière qu'il avait conduit à Vancouver, à Montréal et à New York, où il fut chef du bureau de la PC.

Au cours des trois dernières années, M. Rhude avait travaillé au service d'information du gouvernement de Nouvelle-Ecosse en tant que rédacteur et conseiller en matière de nouvelles financières et commerciales.

Né à Montague, dans l'île-du-Prince-Édouard, il laisse dans le deuil sa femme et un fils, Foster, qui habite Toronto.

Il était arrivé ici mercredi, pour des consultations avec le président de la société d'Etat, Sydney Steel Corp., M. R. B. Cameron. Il avait déjà subi plusieurs crises cardiaques mais, récemment, il semblait en bonne santé et envisageait avec plaisir son retour à Toronto, la semaine prochaine.

INTEGRETE INEGALEE

Comme il ne se présentait pas à son rendez-vous, M. Cameron a demandé qu'on vérifie à sa chambre d'hôtel, et c'est alors qu'on a constaté qu'il était mort subitement.

Dans une entrevue qu'il accordait en mars 1964, à l'occasion de sa retraite, M. Rhude avait précisé que le souvenir le plus vif qu'il gardait de sa carrière journalistique était centré sur les années passées sur les quais de Halifax, pour le Herald, en 1920 et sur son travail de rédacteur de nuit pour la PC dans cette ville.

C'est alors qu'il avait suivi avec intérêt le trafic du rhum puis, en 1922, il avait passé un moment essoufflant au moment de la mort de Sir Alexander Graham Bell car, cette nuit-là, le téléphone ne fonctionnait pas à la maison de l'inventeur.

Bien que rédacteur financier, M. Rhude avait avoué n'avoir jamais acheté d'actions à la Bourse car il craignait de ne pouvoir juger les valeurs dans lesquelles ils possédaient des investissements avec toute l'impartialité qu'exigeait son poste.

Le rédacteur financier du Hamilton Spectator, Milford Smith, disait à son sujet: "Seule la perfection pouvait le satisfaire. Au cours des 36 années que j'ai passées dans le domaine de la nouvelle financière, je n'ai jamais vu pareille intégrité."

Les augmentations de pensions et de contributions ont été annoncées

OTTAWA (PC) — Les Canadiens qui reçoivent leur pension de sécurité de la vieillesse et ceux qui touchent un supplément de revenu garanti se partageront plus de \$35,000,000 l'an prochain.

Par ailleurs, les retraités, inscrits soit au Régime de pensions du Canada ou à celui du Québec, ou leurs survivants, touchent des prestations, outre les cotisations, plus élevées en 1970.

Toutefois, les Canadiens qui contribuent au Régime de pensions du Canada ou à celui du Québec déboursent plus qu'en 1969.

Ces augmentations de pensions et de contributions ont été annoncées jeudi par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celui du Revenu national, MM. John Munro et J.-P. Côté, à Ottawa.

Les chèques émis en janvier prochain comprendront les augmentations annoncées.

Le montant maximum mensuel de la pension de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti combinés pour 1970 passera de \$109,20 à \$111,41.

La pension de sécurité de la vieillesse passera de \$78 à \$79,58 par mois.

A 65 ans

Dans une communication du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, remise à la presse, on estime que plus de 1,600,000 Canadiens profiteront de cette hausse, y compris ceux dont les pensions seront versées à compter de janvier, date à laquelle l'âge sera abaissé à 65 ans.

Par ailleurs, on évalue à environ 780,000 le nombre de bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse qui verront leur supplément de revenu garanti augmenté.

Le montant mensuel maximum du supplément de revenu garanti passera alors de \$31,20 à \$31,83.

Ces augmentations, expliquent-on, seront suite à l'élévation de 2 pour cent de l'indice de la pension, soit le montant autorisé par la loi, de 113,7 en 1969 à 116,0 en 1970.

L'indice de la pension reflète l'élévation de l'indice des prix, la consommation, lequel a été calculé depuis janvier 1969, avec 1949 comme année de référence, est maintenant calculé selon l'année de référence 1961.

Pour sa part, M. Côté a fait savoir que le montant maximum annuel des gains donnant droit à pension, en vertu du Régime de pensions, atteindra \$5,300 en 1970. Il est actuellement de \$5,200.

Les contributions

M. Côté a aussi annoncé que les contributions annuelles maximales, versées par les employeurs et les employés, s'élèveront de \$82,80 à \$84,60 en janvier prochain.

Les travailleurs autonomes verseront un maximum de \$169,20 en 1970 comparativement à un de \$165,60 cette année.

Les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et de celui du Québec seront, en somme, haussées de 2 pour cent en 1970.

En 1976, elles seront de \$110,42 par mois comparativement à \$108,33 comme elles l'auraient été si elles n'avaient pas été haussées de \$5,300.

Quant aux prestations aux survivants, elles seront aussi augmentées de 2 pour cent à compter de janvier prochain. Elles passeront donc de \$26,01 à \$26,53 par mois.

On estime qu'en fin de 1969 plus de 140,000 Canadiens recevront chaque mois des pensions de retraite et des prestations aux survivants.

A Toronto

Un colloque sur le bilinguisme et le biculturalisme de l'ACELF

EDMONTON (P.C.) — L'Association canadienne d'éducation de langue française tiendra son prochain congrès à Moncton, Nouveau-Brunswick et le père Clément Cormier, membre de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, a accepté de présider le comité d'organisation du congrès.

L'ACELF projette aussi de tenir, dès cet automne, à Toronto, un colloque sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Rappelant que le Congrès avait été tenu à Moncton en 1951, le père Cormier a noté que, comme la dernière fois, il coïncidera avec la saison de la pêche aux homards.

Après avoir admis que la tenue d'un congrès à des milliers de milles du secrétariat d'une association soulevait de grandes difficultés, M. Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre associé de l'Éducation du Québec, a déclaré que le grand mérite du congrès sera d'avoir montré aux délégués de l'avenir, dans le domaine de l'éducation, repose sur la technologie.

L'ACELF avait voulu être avant-gardiste dans ce domaine, s'est constamment butée à toutes sortes de difficultés. Elle aurait peut-être dû se contenter de moins de promesses et traiter de la technologie dans l'éducation tout en visant des réalisations plus faciles à atteindre, a-t-il dit.

Le congrès, qui a débuté lundi et qui s'est terminé hier soir devant un jalon pareil que les formes traditionnelles de discussions devaient être remplacées par de multiples démonstrations audio-visuelles.

Malheureusement, dès le départ et tout au long du congrès, les problèmes techniques ont surgi à tous les pas, de sorte que, de l'avis même de nombreux délégués il n'a eu qu'un succès mitigé.

QUELQUES ACCROCS

Un film dont la projection devait servir à plonger les délégués, dès le début, dans le thème du congrès — la technologie au service de l'éducation — s'est perdu en cours de route, oublié dans un entrepôt d'une compagnie de chemin de fer, et est arrivé à Edmonton avec un retard considérable, entraînant un bouleversement de l'agenda.

La première séance plénière devait consister en une série d'interviews téléphoniques avec des experts en éducation habitant à l'étranger; malheureusement, seulement quatre des 10 personnes qu'on avait projeté d'interroger ont pu être présentées et, plus souvent qu'autrement, les délégués n'ont pu saisir que des bribes de leurs commentaires, par suite d'un mauvais système de haut-parleur.

M. Beauchemin a déclaré que, malgré certaines déficiences, le congrès restait quand même très valable puisqu'il avait démontré malgré tout l'importance des méthodes modernes de technologie dans l'éducation.

La commission sur l'enseignement aux adultes en est venue à la conclusion que, dans le do-

maine de l'enseignement aux adultes, l'éducateur devrait non seulement penser son enseignement en fonction des méthodes modernes d'enseignement audiovisuel, mais qu'elle devrait aussi être capable d'utiliser à fond ces méthodes.

Les synthèses des commissions avaient été enregistrées sur ruban vidéo, projeté sur l'écran de la grande salle du congrès.

La commission sur l'école a décidé que, non seulement les enseignants devraient être au courant des méthodes modernes, mais aussi les directeurs d'études, d'écoles et les commissions. Cette commission a émis le vœu que l'ACELF demande aux différents ministères de l'Éducation de rendre possible l'emploi des ordinateurs pour les dossiers scolaires et la comptabilité.

L'ENFANT ET LA TECHNOLOGIE

Notant que l'enfant était plongé dans le monde de la technologie dès son enfance et que l'enseignement devait être un prolongement de la vie privée, la commission sur l'enfant a décidé que la technologie moderne était devenue une nécessité dans l'enseignement.

De nos jours, l'enfant ne se contente plus d'annoncés, il veut agir et la technologie est la réponse à ce besoin d'action, ont dit les membres. Par les nouvelles méthodes audiovisuelles, l'enfant pourra devenir le propre artisan de sa formation.

Les membres ont aussi noté l'antimétrie qui fait que dans l'emploi des méthodes technologiques modernes, les enfants étaient souvent plus habiles que leurs maîtres.

Une autre commission a affirmé que, parmi les Canadiens français, ce n'était pas tant le contenu qu'il fallait changer que les structures de l'éducation. Les échanges entre les groupes, ont dit les membres.

Une autre commission a affirmé que l'école avait été conçue pour une société stable et que les méthodes technologiques remettaient en question le problème même de l'éducation. Par conséquent, une réflexion intense s'impose dans ce domaine.

Sur la contestation, une commission a pensé qu'elle était une manifestation du fait que les élèves croient que l'éducation englobe plus que ce qui se fait dans les écoles et que les maîtres ne sont qu'un seul des nombreux agents de formation comme les parents, les patrons, et l'entourage social.

C.E.G.E.P. François-Xavier Garneau

QUEBEC

requiert les services d'un

- DIRECTEUR GENERAL.
- DIRECTEUR PEDAGOGIQUE.
- DIRECTEUR DES SERVICES A L'EQUIPEMENT
- DIRECTEUR DES SERVICES AUX ETUDIANTS.
- CONTROLEUR.
- SECRETAIRE GENERAL.

Qualifications :

Les candidats devront posséder une expérience administrative, une aptitude éprouvée dans le domaine des relations humaines et avoir acquis un diplôme universitaire au poste convoité.

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae avant le 1er septembre 1969 à :

Monsieur le Président de la Corporation
1100 rue St-Jean, Suite 105,
Québec, P.Q. Tél. : 529-0535

Posséder des drogues : une offense criminelle

OTTAWA (PC) — Le ministère de la Justice a rappelé jeudi que, désormais, à la suite des amendements apportés à la Loi sur les aliments et les drogues, à la Loi sur le contrôle des narcotiques et au Code criminel, la possession de drogues hallucinogènes devient une offense criminelle.

Plus tôt cette année, le Parlement canadien a entériné les lois et les amendements entraînant en vigueur le lundi, 18 août, soulignant-t-on dans un communiqué du bureau du ministre de la Justice, John Turner.

Selon l'ancienne législation, il était illégal de posséder, pour fins de vente et de distribution, toutes les drogues à usage restreint comme l'acide lysérgique diéthylamide ou LSD et autres drogues généralement connues sous les sigles DET, DMT et STP. La possession pour usage personnel était légale.

La Presse Canadienne avait rapporté par erreur que la nouvelle loi faisait de la simple possession de narcotiques une offense criminelle. Or la possession de narcotiques a toujours été considérée comme une offense criminelle et c'est maintenant la simple possession des drogues hallucinogènes qui devient une offense criminelle.

DOSSIER CRIMINEL

Les changements apportés à la Loi permettent en plus aux autorités d'instituer des procédures légales contre ceux qui entraînent la loi devant un magistrat, ne nécessitant plus un recours à un tribunal supérieur.

La déclaration émise par le ministre mercredi avertit les jeunes qu'une condamnation sommaire devant un magistrat constitue une condamnation au criminel tout autant qu'une condamnation devant un tribunal supérieur; on précise également que la personne possède alors un dossier au criminel.

Les changements légalisent la publicité et la vente des contraceptifs mais seulement aux termes des règlements inclus dans la Loi sur les Aliments et les Drogues.

La presse canadienne ne craint pas les journaux

WATERLOO, Ont. (PC) — La presse canadienne n'a pas à craindre la compétition de nombreux journaux de "underground" qui ont vu le jour depuis trois ans, a déclaré jeudi M. John Dauphinee, de la Presse Canadienne.

Brandissant un de ces journaux, acheté récemment à Toronto, M. Dauphinee, qui est adjoint au gérant général de la coopérative de nouvelles, a affirmé au cours d'un séminaire sur l'utilisation des journaux à l'école: "Je ferais de la prison si j'envoyais ce genre de chose sur nos téléscripteurs".

Ces journaux ne sont pas prix au sérieux et ne contiennent rien si ce n'est "de pures salades", a-t-il dit à son auditoire composé de 60 instituteurs à l'élémentaire et au secondaire, réunis à l'Université de Waterloo.

Les pensions de vieillesse seront de \$79.68

OTTAWA, (P.C.) — A compter de janvier, les pensions de vieillesse passeront de \$78 par mois à \$79,58. Au même moment, les contributions au régime des rentes du Canada seront augmentées.

De plus, les 780,000 Canadiens qui reçoivent présentement \$31,20 par mois en revenu supplémentaire garanti recevront \$31,83.

Ces augmentations, annoncées par le ministère du Bien-Etre social, sont dues à un ajustement des prestations suivant la hausse du coût de la vie. En vertu de la formule employée pour calculer cet ajustement, l'augmentation est limitée à deux pour cent alors que la hausse du coût de la vie a été de cinq pour cent au cours des 12 derniers mois.

De son côté, le ministre du Revenu national a annoncé que les contributions des employés, des employeurs et des personnes à leur compte, au régime des rentes du Canada, seraient augmentées en janvier.

Le plafond des contributions de l'employé et de l'employeur passera de \$28,80 à \$34,60. Les personnes à leur compte paieront jusqu'à \$169,20 en 1970, comparativement à \$165,60 cette année.

POSTES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

L'Agence canadienne de développement international recrute présentement des PROFESSEURS aux niveaux supérieur et secondaire ANNEE SCOLAIRE 1970-71

Exigences

Formation requise au niveau

- Supérieur — Doctorat, maîtrise ou licence
- Secondaire — formation générale Minimum 15 ans de scolarité; Brevet d'enseignement ou l'équivalent
- Secondaire — formation technique Minimum 13 ans de scolarité; Brevet d'enseignement spécialisé ou l'équivalent

Expérience

Au moins quatre années d'expérience pertinente

Bonne santé

Citoyenneté canadienne

Intéressé marqué à l'égard de la coopération internationale

Conditions de travail

Contrat de deux ans

Traitement au moins égal au salaire actuel

Indemnité de services à l'étranger et autres avantages

IL EST IMPORTANT que les candidats intéressés soumettent leur demande avant le 15 octobre 1969 à la

Direction de la coopération en éducation
Agence canadienne de développement international
75, rue Albert
Ottawa (4e), Ontario

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

L'actualité québécoise

Plans du réseau routier dressés

MONTREAL (PC) — Bien que le gouvernement du Québec n'ait pas encore accepté officiellement l'emplacement choisi par le gouvernement fédéral pour l'aéroport international de Sainte-Scholastique, les ingénieurs du ministère de la Voirie ont déjà dressé les plans préliminaires du réseau routier et des ponts qui donneront accès à cet aéroport, a-t-on appris hier.

Ce réseau prévoit trois nouvelles voies rapides au nord de Montréal, Ste-Scholastique, où doit être construit l'aéroport, est située à 25 milles environ au nord de la métropole, au pied des Laurentides. Selon les derniers rapports, la construction de ce réseau routier commencerait le printemps prochain.

La principale voie d'accès est, et continuera d'être, l'autoroute des Laurentides dont l'ouverture remonte à 1959. Mais trois autres voies rapides requerront chacune deux ponts importants, sont prévues et doivent passer à travers les banlieues du nord de la métropole sur une distance d'environ 10 milles.

Prestations majorées de 2 pour cent

QUEBEC (P.C.) — Plus de 40.000 bénéficiaires du régime des rentes du Québec toucheront des prestations majorées de 2 pour cent à compter du mois de janvier 1970.

Les rentes versées aux veuves et aux veufs invalides, aux orphelins seront également haussées de 2 pour cent en 1970. Elles passeront de \$26.01 à \$26.53 par mois. La rente de veuve et de veuf invalide sera aussi constituée d'un montant basé sur la rente de retraite du cotisant, également majorée.

Quant à la prestation de décès, elle pourra atteindre un maximum de \$530 en 1970 au lieu de \$520 en 1969.

La hausse de l'indice des rentes entraîne un accroissement du maximum des gains admissibles aux fins du régime. Le nouveau plafond sera de \$5.300 au lieu de \$5.200 en 1969.

Ceci a pour conséquence d'augmenter les prestations qui deviendront payables en 1970 et de porter les contributions maximales des salariés de \$82.80 présentement à \$84.60 en 1970 et celles des personnes à leur compte de \$165.60 à \$169.20.

Il survit à une chute de 80 pieds

MONTREAL (PC) — Un jeune homme qui voulait se suicider a fait hier une chute de 80 pieds, du haut du pont Jacques-Cartier, et a survécu.

L'homme est tombé sur un immense tas de fumier, près d'une scierie, sur l'île Sainte-Hélène et il n'a eu que trois côtes de fracturer.

Selon la police, le jeune homme traversait le pont en taxi lorsqu'il demanda au chauffeur d'arrêter parce qu'il se sentait mal. Il lui a alors remis une note dans laquelle il disait qu'il en avait assez de la vie et sauta par-dessus le garde-fou. Il a été aussitôt conduit à l'hôpital.

Le rôle de l'ombudsman ignoré

CHICOUTIMI (PC) — L'équipe du protecteur du citoyen, qui compte neuf membres, a reçu jusqu'à maintenant quelque 500 plaintes, soit une moyenne quotidienne de 7 à 8.

C'est ce qu'a révélé mercredi Me Louis Marceau, premier ombudsman de la province, qui prenait la parole au déjeuner du Cercle de presse de Chicoutimi.

Selon Me Marceau, «beaucoup de demandes du public témoignent de son ignorance sur le rôle de l'ombudsman».

Sa visite au Saguenay avait pour but de solliciter l'appui de la presse régionale pour mieux faire connaître le véritable rôle de son service auprès de la population.

Me Marceau a précisé que les gens ne doivent pas craindre de faire appel à ses services lorsqu'ils rencontrent des difficultés relevant vraiment de sa fonction.

Nommé au cours de la dernière session, le protecteur du citoyen est en fonction depuis le premier mai.

Stage de deux ans en Afrique

QUEBEC (PC) — Cent cinquante spécialistes du Québec vont faire un stage de deux ans en Afrique dans le cadre du Service Universitaire Canadien Outre-Mer, SUCO.

Les personnes sélectionnées par SUCO, un organisme de coopération internationale, subventionné par le gouvernement d'Ottawa, qui contribue à l'épanouissement social, économique et culturel des pays et des peuples en voie de développement, quitteront la métropole à partir du 26 août. Parmi ces spécialistes, on compte des professeurs, moniteurs agricoles, techniciens, animateurs sociaux, infirmières médicales et para-médicales, jardinières d'enfants, sages-femmes, etc.

Le SUCO, fondé en 1961, est non-confessionnel et donne actuellement à quelque 1.300 jeunes Canadiens, dynamiques et compétents, la possibilité de se dépasser en mettant leur savoir au service de peuples moins évolués dans plusieurs parties du monde.

189 morts sur les routes en juin

QUEBEC (OIPQ) — Les accidents de la route au Québec au cours du mois de juin ont fait 189 morts, selon les statistiques qui viennent d'être publiées par le bureau des véhicules automobiles du ministre des Transports et Communications.

Les 189 victimes de la route se répartissent comme suit: 71 conducteurs, 59 occupants dont 13 enfants, c'est-à-dire âgés de moins de 16 ans, 40 piétons dont 22 enfants, et enfin 19 cyclistes dont 6 étaient des enfants.

Le mois de juin 1968 avait vu 190 personnes prendre la vie sur les routes du Québec. Les morts se répartissaient comme suit: 81 conducteurs, 56 occupants dont 9 enfants, 45 piétons dont 30 enfants, et 8 cyclistes dont 6 étaient des enfants.

Pour les six premiers mois de la présente année, le bilan mortalité de la route s'établit à 722 personnes tuées. De celles-ci, 277 étaient des conducteurs, 216 des occupants, 203 des piétons et 36 des cyclistes.

Par ailleurs, le nombre des suspensions de permis de conduire au cours du mois de juin s'est élevé à 912. Ces statistiques établissent une fois de plus que l'alcool est le plus grand ennemi du conducteur et des usagers de la route. Des 912 suspensions, un total de 448, soit près de la moitié, résultait de conduite alors que les facultés étaient affaiblies. Le nombre des suspensions pour délit de fuite représente également un pourcentage fort important: il a été la cause de 151 suspensions, soit 16,56 pour cent du grand total.

176 véhicules mis au rancart

QUEBEC (OIPQ) — Les centres de vérification de véhicules du ministère des Transports et Communications, ouverts le 2 juin dernier pour la période des mois d'été, ont procédé au cours des mois de juin et juillet à 26,963 vérifications qui ont résulté en la mise au rancart définitive de 176 véhicules.

En plus de ces mises au rancart, les vérificateurs du ministère ont émis des avis de 48 heures dans 6.545 cas.

Au cours du mois de juillet, la moyenne quotidienne des voitures vérifiées est passée de 568 à 674. Les services des centres de vérification sont gratuits, et tout automobiliste peut s'y présenter pour y faire vérifier les freins, phares, alignement des roues et autres parties ou mécanismes importants de sa voiture.

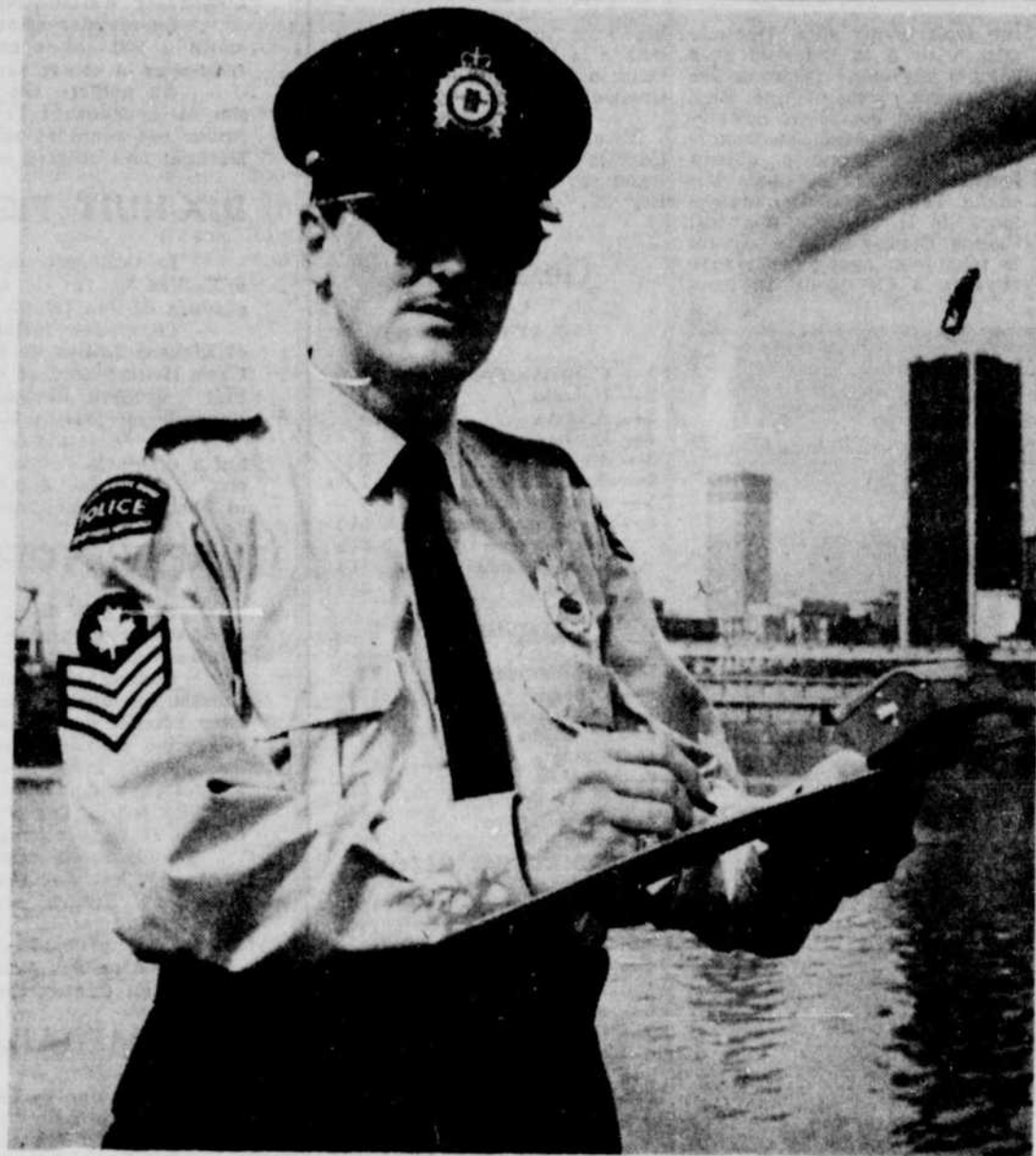
Les centres de vérification sont situés aux endroits suivants: Québec, Montréal, Champlain, Pont-Viau, Longueuil, Sherbrooke, Chicoutimi et Montmagny. Ils seront en opération jusqu'à la mi-octobre, du lundi au vendredi, de 8h.30 à midi et de 13h.30 à 16h.30.

Le ministre des Transports et Communications, M. Fernand Lizotte, estime que trop peu d'automobilistes se prévalent des services des centres. Il souligne que ceux qui conduisent des automobiles de modèle récent, ou assez récent n'ont généralement pas à craindre la mise au rancart de leur véhicule, mais qu'ils ont tout à gagner de s'assurer que leur voiture est en parfaite condition.

Par ailleurs, commentant le nombre des mises au rancart et des avis de 48 heures, il a déclaré que c'est grâce à la collaboration de la Sûreté du Québec qu'ont été achevés vers les centres de vérification un grand nombre de véhicules, aérés ou mal entretenus, dont les propriétaires évitaient, dans le passé, l'inspection gouvernementale.

Pour faire échec aux attentats à la bombe

Une fouille systématique de toutes les autos circulant sur les routes



QUEBEC (P.C.) — Une fouille systématique à certains points de contrôle de toutes les automobiles et véhicules circulant sur les routes du Québec, telle est l'une des mesures extraordinaires que le ministère de la Justice entend prendre pour faire échec aux attentats à la bombe, au Québec.

Le chef de la police municipale de Ste-Foy, M. Fernand Lapointe, a déclaré hier, dans une interview, qu'on allait commencer en soirée à mettre en application cette mesure qui a été décidée au cours de la réunion que le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, a eu la veille avec les chefs de police de la région de Québec.

Le ministre de la Justice, M. Paul, doit annoncer aujourd'hui les autres mesures extraordinaires que son ministère entend prendre, avec la coopération des différents corps policiers du Québec pour mettre fin aux attentats à la bombe.

Parmi les autres mesures extraordinaires, il y aura la

fouille des édifices publics, la création de brigades et patrouilles spéciales incluant les agents de la Sûreté du Québec et des forces policières municipales, ainsi qu'une coordination plus étroite entre la SQ et les corps de police municipaux.

Fouille et surveillance

Selon le directeur de la police municipale de Ste-Foy, la fouille des automobiles pourra s'effectuer à toute heure du jour, 24 heures par jour, à compter d'aujourd'hui. Elle sera effectuée par 12 policiers en civil, patrouillant dans six automobiles.

«La population trouvera ennuyeux de se voir déranger dans ses courses à travers les villes, à toute heure

du jour et de la nuit, a dit un directeur de police. Ces mesures d'urgence s'imposent. Non seulement la police croit pouvoir combattre le crime sous toutes ses formes».

Par ailleurs, le chef Lapointe a précisé que les policiers exerceront désormais une surveillance plus étroite de tous les édifices publics et qu'on procédera à des fouilles dans ces édifices.

Ces mesures se continueront indéfiniment et il ne fait aucun doute que les autorités policières du Québec et des villes de la banlieue, ainsi que dans la région de Montréal où les dirigeants des forces policières de la région ont rencontré le ministre de la Justice, M. Rémi Paul, hier.

Un administrateur scolaire a recueilli 13 idées nouvelles

MONTREAL (P.C.) — Un administrateur scolaire dans le Grand Nord canadien a déclaré hier qu'il avait appris plusieurs choses au cours de ce premier congrès international sur l'éducation pour les minorités culturelles du Grand Nord, qui s'est terminé hier, à Montréal.

«J'ai recueilli 13 idées nouvelles», a déclaré M. D. W. Simpson, assistant-directeur du département de l'éducation au ministère fédérales des Affaires indiennes.

«Chacune de ces idées vaut bien l'argent que nous avons investi dans l'organisation de ce congrès», a-t-il dit.

Les propositions soumises au congrès traitaient principalement des échanges dans le domaine de l'information touchant l'éducation des populations nordiques, tels les Indiens du Canada et les Esquimaux.

M. Simpson a dit dans une interview que de tels échanges internationaux aideraient le Canada à résoudre certains de ses problèmes concernant les systèmes d'éducation destinés aux indigènes du Grand Nord.

Un certain nombre de jeunes indigènes qui assistaient au

congrès ont indiqué qu'ils n'étaient pas satisfaits de la politique canadienne d'éducation dans le Grand Nord.

«Certains Indiens et Esquimaux déclarent que notre politique d'éducation n'avait pas obtenu de succès», a dit M. Simpson. «Je sais que nous avons obtenu certains succès et que nous avons connu certains échecs», a-t-il dit.

«Mais je ne regarde pas les réussites. Ce n'est qu'en étudiant nos échecs que nous nous améliorons».

«INDIAN POWER»

De jeunes militants, dont certains portaient des boutons sur lesquels on pouvait lire «Indian Power», ont déclaré durant le congrès qu'un plus grand contrôle sur les programmes scolaires devrait être accordé aux Indiens et aux Esquimaux eux-mêmes.

«Je pense que c'est là un principe souhaitable», a dit M. Simpson. «Nous n'avons rien contre ce principe».

«Ce qui est difficile, c'est la mise en pratique. Il existe plusieurs points de vue parmi les

Indiens et les Esquimaux sur le genre d'éducation qu'ils voudraient recevoir. Nous devons trouver les divers éléments communs à ces points de vue de façon à ce que nous puissions adopter une politique d'action sur laquelle tous s'entendent».

Afin de pouvoir décider au sujet de leur système d'éducation, les Indiens et les Esquimaux doivent discuter de ce problème entre eux.

«Ces gens n'ont aucun moyen de communication entre eux. Ils n'ont aucun cadre au sein desquels ils puissent choisir leurs porte-parole, afin de faire connaître leurs points de vue».

Près de 100 éducateurs et administrateurs scolaires venant de sept pays, soit le Canada, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande, de même que plusieurs sociologues, ont participé à ce congrès de quatre jours.

Les participants ont présenté des mémoires et ont discuté des divers aspects des problèmes de l'éducation dans les régions nordiques.

Les négociations se sont poursuivies à Sept-Iles

SEPT-ILES (PC) — Les négociations se sont poursuivies jeudi à Sept-Iles entre le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique et la compagnie Wabush Mines d'une part, ainsi qu'entre l'Iron Ore et les métallos d'autre part.

Les négociateurs syndicaux espèrent en arriver bientôt à une entente avec la Wabush Mines dont les 465 travailleurs syndiqués sont en grève depuis le 7 mai dernier à son usine de Pointe-Noire.

Pointe-Noire ont tenu des assemblées où les négociateurs syndicaux leur ont fait part des progrès importants survenus au niveau des clauses non monétaires, qui constituent le principal point de litige.

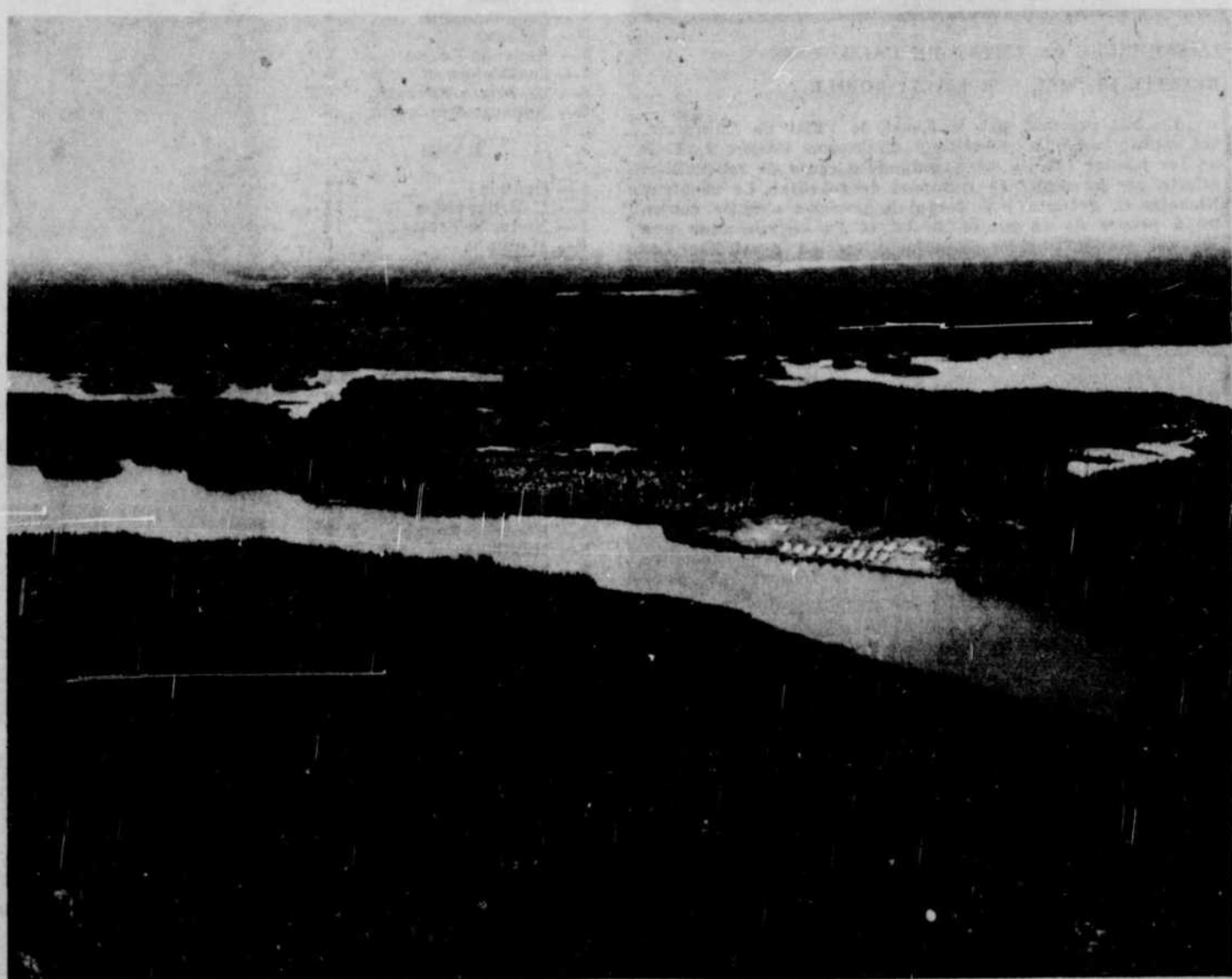
Offres monétaires

Quant aux offres monétaires de la Wabush, elles se rapprocheraient sensiblement des ententes intervenues récemment à la Québec Cartier Mining et à l'Iron Ore, au dire de M. Emile Boudreau, coordonna-

teur des Métallurgistes unis d'Amérique.

Les assemblées d'information tenues mercredi avaient pour but, a dit le représentant syndical, de connaître la réaction des syndiqués avant de soumettre leurs propositions «financières et globales» à la compagnie.

Quant aux négociations avec l'Iron Ore, M. Boudreau a laissé entendre qu'elles progressaient. Ces négociations concernent 700 métallos de l'Iron Ore à Schefferville et 1,400 à Labrador City.



● OCTROI D'UN CONTRAT DE \$16,800,000 — Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited a annoncé l'octroi d'un contrat de \$16,800,000 pour la construction de deux des trois lignes de transport d'énergie à 735,000 volts de la centrale hydro-électrique de Churchill Falls. Ces lignes achemineront l'énergie sur une distance de 124 milles jusqu'au point de livraison à l'Hydro-Québec. Les immenses pylônes des lignes, du type en V, à haubanage, seront érigés dans une emprise de 710 pieds de largeur. La photo aérienne ci-dessus a été prise à proximité de l'un des deux camps de base où le matériel sera livré à l'entrepreneur. Les travaux commenceront à l'automne pour se terminer durant l'été de 1971.

Projet bientôt étudié à Montréal :

Un acte de piraterie aérienne sujet à une offense criminelle

MONTREAL (P.C.) — Un sous-comité juridique de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale doit se réunir à Montréal le 23 septembre prochain afin d'étudier les réactions des 116 pays membres de cette agence de l'ONU dans le but de rédiger une entente pour faire de tout acte de piraterie aérienne une offense criminelle punissable par la loi dans chacun de ces pays membres.

Le projet, qui a été préparé lors d'une réunion de 12 jours tenue en février dernier, déclare que toute personne qui dérouté un avion de sa voie ou tente de le faire commettre un délit criminel et que s'il entre dans un autre pays, ce pays doit l'arrêter et le garder en état d'arrestation jusqu'à ce que les procédures d'extradition ou des procédures judiciaires aient été entamées contre celui-ci.

Ce projet d'entente a été étudié par les divers pays membres. S'il est adopté par le Conseil de l'OACI, cette convention ira devant une conférence diplomatique et par la suite auprès des gouvernements pour être éventuellement ratifiée par les membres de l'OACI.

FETE DU TRAVAIL

Long congé : 29 août-2 sept.

LES GRANDS LACS : Expo nationale de Toronto, Kingston, (Les Mille-Îles), La Huronie (Les Martyrs Canadiens), Visite d'Ottawa \$85.
LES MARITIMES et les U.S.A. : Ile du Prince-Édouard, N.-Brunswick, N.-Écosse, Maine, Old Orchard, Rivière Kennebec, l'Acadie des Ancêtres \$98.

AGENCES FRANCISCAINES, 500, Be Ave Québec 2. Tél. : 523-0031



Deux médailles d'or pour le Québec (les premières)

HALIFAX (De notre envoyé spécial JEAN POULIOT) — Bob Bédard et Hélène Grégoire ont apporté au Québec ses deux premières médailles d'or.

La Belle Province a réussi dans deux sports, le baseball et le ski nautique à mériter la 2e place que justifie sa population.

TENNIS

Bédard a battu en finale Don McCormack, de Colombie-Canadienne, par des pointages de 8-6 et 6-3. Le jeune joueur de Vancouver est un spécialiste du "laykold" sur lequel il avait surpris Dave Brown de l'Ontario la veille. Il rendit le premier set à 14 parties avant de s'incliner devant le vétéran de 37 ans. Dans la première partie du second set, alors que le Vancouverais avait le service, il toucha le filet. L'arbitre Maurice Leclerc lui enleva ce point et Bédard remporta cette partie. Le joueur de l'Ouest parut très déconcentré par cette décision et il passa sa mauvaise humeur sur les chasseurs de balles pendant le reste du set que Bédard remporta 6-3.

Andrée Martin a remporté la médaille de bronze dans le simple féminin en gagnant 6-1, 6-4 contre B. Spiers, de l'Alberta. C'est la championne canadienne, Faye Urban, qui a pris la médaille d'or avec un gain de 6-1, 6-1 contre Janice Tindle de C-B.

Marc Blondeau et Pierre Lachance ont disputé sans changement leur match-revanche contre Harry Shakespeare et Bob Piers, qui ont remporté la médaille de bronze du double masculin par 6-4 et 6-2, laissant un respectable 4e rang aux deux Québécois. Dans le

SKI NAUTIQUE

Hélène Grégoire, une Hulloise de 16 ans, a mené presque à elle seule le Québec au 2e rang dans le ski nautique en méritant une médaille d'or dans les sauts et des médailles d'argent dans le slalom et l'aérobie. Sa performance dans les sauts a particulièrement éclipsé celle de toutes ses rivales. Elle a réussi des sauts de 84 et 93 pieds pour 177 points, alors que sa plus proche rivale, l'Ontarienne Ann Klager, y allait de 74 et 76 pieds pour 130 points. La seule autre médaille du Québec dans cette discipline en est une de bronze à Pierre Plouffe dans l'aérobie.

LE BASEBALL

Les hommes d'André Pratte ont tenu le coup pendant cinq manches devant l'Ontario en finale du baseball, mais la victoire définitive n'a pas fait de doute par la suite, les Ontariens remportant la médaille d'or avec une victoire de 5-0 et 14 coups sûrs contre trois, Pratte qui n'avait pas de lanceurs de disjoints en a utilisé quatre pendant de courts séjours et chacun a donné au moins un point.

Les Ontariens ont obtenu un point à la deuxième manche avec trois coups sûrs contre

sur trois coups sûrs. Dewaele avec 4 en 5 et Demarch avec 3 en 5 ont mené l'attaque des vainqueurs, pendant que Rick Birmingham contrôlait complètement la situation au monticule. Russ Ayoub a obtenu deux coups sûrs et Louis Michaud l'autre pour les détenteurs de la médaille d'argent, Claude Denis-Fortier a obtenu le plus long coup, une claquette à 410 pieds du mar-

bre avec un coureur sur les buts à la 9e manche. Ontario 010 102 001-5 14 1 Québec 000 000 000-0 3 0

Birmingham et Romaneski: Gervais LP, Plouffe (3), Chartrand (6), Ouellet (9) et Hardy, Roy (9).

Classements

| NATATION | |
|----------------------|----|
| 1- C.-Britannique | 12 |
| 2- Ontario | 11 |
| 3- Alberta | 10 |
| 4- Québec | 9 |
| 5- Manitoba | 8 |
| 6- Saskatchewan | 7 |
| 7- Nouvelle-Ecosse | 6 |
| 8- N.-Brunswick | 5½ |
| 9- Terre-Neuve | 5 |
| 10- I.-du-P.-Edouard | 4½ |
| 11- Yukon | 4 |

| PLONGEON | |
|--------------------|-----|
| 1- C.-Britannique | 12 |
| 2- Alberta | 10½ |
| 3- Saskatchewan | 10½ |
| 4- Manitoba | 9 |
| 5- Ontario | 7½ |
| 6- Québec | 7 |
| 7- Nouvelle-Ecosse | 5½ |
| 8- Terre-Neuve | 5½ |

| HOCKEY SUR GAZON | |
|-----------------------|----|
| 1- C.-Britannique | 12 |
| 2- N.-Brunswick | 11 |
| 3- Ontario | 10 |
| 4- Nouvelle-Ecosse | 9 |
| 5- Alberta | 8 |
| 6- Saskatchewan | 7 |
| 7- Québec | 6 |
| 8- Manitoba | 5 |
| 9- Ile-Prince-Edouard | 5 |
| 10- Terre-Neuve | 2 |

| BASEBALL | |
|-----------------------|----|
| 1- Ontario | 12 |
| 2- Québec | 11 |
| 3- Nouvelle-Ecosse | 10 |
| 4- N.-Brunswick | 9 |
| 5- Saskatchewan | 8 |
| 6- Ile-Prince-Edouard | 7 |
| 7- C.-Britannique | 6 |
| 8- Manitoba | 5 |
| 9- Terre-Neuve | 4 |
| 10- Alberta | 0 |

| TENNIS | |
|-----------------------|----|
| 1- Ontario | 12 |
| 2- C.-Britannique | 11 |
| 3- Québec | 10 |
| 4- Nouvelle-Ecosse | 9 |
| 5- Manitoba | 9 |
| 6- Alberta | 7 |
| 7- Saskatchewan | 6 |
| 8- Terre-Neuve | 5 |
| 9- Ile-Prince-Edouard | 4 |
| 10- Nouveau-Brunswick | 3 |
| 11- Yukon | 2 |
| 12- Territoires N.O. | 1 |

| SOCCER | |
|------------------------|----|
| 1- C.-Britannique | 11 |
| 2- Ontario | 11 |
| 3- Terre-Neuve | 10 |
| 4- Nouvelle-Ecosse | 9 |
| 5- Manitoba | 8 |
| 6- Nouveau-Brunswick | 7 |
| 7- Alberta | 6 |
| 8- Saskatchewan | 5 |
| 9- Québec | 4 |
| 10- Territoires N.O. | 3 |
| 11- Ile-Prince-Edouard | 2 |
| 12- Yukon | 1 |

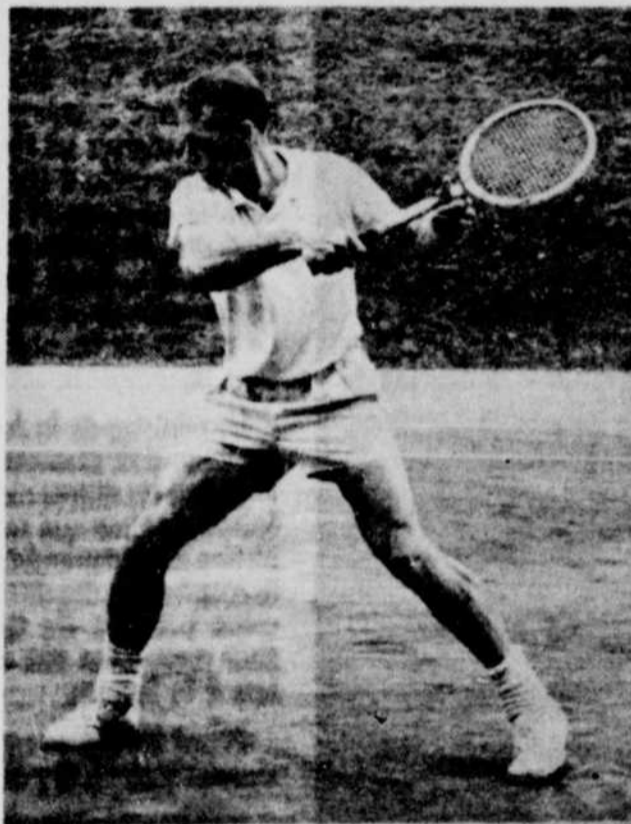
| SKI NAUTIQUE | |
|------------------------|----|
| 1- Ontario | 12 |
| 2- Québec | 11 |
| 3- Manitoba | 10 |
| 4- C.-Britannique | 9 |
| 5- Alberta | 8 |
| 6- Nouvelle-Ecosse | 7 |
| 7- Saskatchewan | 6 |
| 8- Saskatchewan | 5 |
| 9- Québec | 4 |
| 10- Territoires N.O. | 3 |
| 11- Ile-Prince-Edouard | 2 |
| 12- Yukon | 1 |

| RAME | |
|-----------------------|----|
| 1- Ontario | 12 |
| 2- C.-Britannique | 11 |
| 3- Nouvelle-Ecosse | 10 |
| 4- Manitoba | 9 |
| 5- Québec | 8 |
| 6- Alberta | 7 |
| 7- Terre-Neuve | 6 |
| 8- Nouveau-Brunswick | 5 |
| 9- Ile-Prince-Edouard | 4 |
| 10- Saskatchewan | 3 |
| 11- Territoires N.O. | 2 |
| 12- Yukon | 1 |

| BOULINGRIN | |
|----------------------|----|
| 1- Ontario | 12 |
| 2- C.-Britannique | 11 |
| 3- Nouveau-Brunswick | 10 |
| 4- Nouvelle-Ecosse | 9 |
| 5- Manitoba | 8 |
| 6- Saskatchewan | 7 |
| 7- Québec | 6 |
| 8- Alberta | 5 |

| VOILE | |
|------------------------|----|
| 1- C.-Britannique | 12 |
| 2- Ontario | 11 |
| 3- Nouvelle-Ecosse | 10 |
| 4- Alberta | 9 |
| 5- Québec | 8 |
| 6- Nouveau-Brunswick | 7 |
| 7- Manitoba | 6 |
| 8- Saskatchewan | 5 |
| 9- Terre-Neuve | 4 |
| 10- Ile-Prince-Edouard | 3 |

| CLASSEMENT GENERAL APRES DIX SPORTS | |
|-------------------------------------|------|
| 1- Ontario | 110½ |
| 2- C.-Britannique | 108 |
| 3- Nouvelle-Ecosse | 83½ |
| 4- Québec | 80½ |
| 5- Manitoba | 77 |
| 6- Alberta | 73½ |
| 7- Saskatchewan | 61½ |
| 8- Nouveau-Brunswick | 54½ |
| 9- Terre-Neuve | 41 |
| 10- Ile-Prince-Edouard | 28½ |
| 11- Yukon | 6½ |
| 12- Territoires N.O. | 4 |



ROBERT BEDARD

L'Ontario demeure toujours en tête

Par IAN MACLAINE

HALIFAX (PC) — L'Ontario a dominé une fois de plus dans les épreuves disputées jeudi en marge des Premiers Jeux d'été canadiens.

Elle a remporté quatre des cinq titres au tennis, cinq des six médailles pour le ski aquatique, tandis que ses sauteurs, coureurs et spécialistes dans les lancers amassaient cinq des neuf médailles d'or disponibles bies au cours de cette première journée d'athlétisme.

Le Québec a remporté sa première médaille d'or des Jeux grâce à la victoire de Robert Bédard, de Lennoxville, au tennis contre le jeune Don McCormack, de Vancouver.

Quelques heures plus tard, Hélène Grégoire, de Hull, gagnait la deuxième médaille d'or du Québec grâce à sa victoire dans le saut en ski aquatique.

Mlle Grégoire s'est ensuite classée deuxième dans les jeux et le slalom, tandis que Lise Cloutier, de Sherbrooke, se classait cinquième, quatrième et cinquième dans ces trois épreuves.

Kathy Klager, 19 ans, de Hespeler, Ont., a fourni la meilleure performance individuelle en gagnant deux médailles d'or pour le ski aquatique.

Mais la Colombie-Britannique s'est ressaisie avant la fin de la journée pour triompher de l'Ontario 1-0 et remporter la médaille d'or au soccer et les 12 points qui l'accompagnent.

L'Ontario a amassé 33 médailles d'or, 10 d'argent et 16 de bronze, hier, tandis que la Colombie-Britannique suivait avec 24, 27 et 15.

Ses deux provinces sont loin devant les autres au classement des médailles. L'Alberta occupe le troisième rang avec huit médailles d'or, tandis que le Québec en détient deux, contre une chacune pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince-Edouard.

Au tennis, Bédard, vétéran joueur de la coupe Davis, a volé la vedette dans son match avec McCormack âgé de 22 ans. Le Québécois de 37 ans a brisé le service de son adversaire dans la dernière partie pour enregistrer sa victoire aux scores de 8-6 et 6-3.

Pour sa part, la favorite Faye Urban, de Windsor, Ont., s'est avérée trop puissante pour Janice Trindle, de Vancouver, qui a succombé aux scores identiques de 6-1.

L'Ontario méritait par ailleurs la médaille d'or au baseball avec une victoire de 5-0 sur le Québec, qui a récolté la médaille d'argent, tandis que la Nouvelle-Ecosse prenait celle de bronze grâce à une victoire de 17-7 sur le Nouveau-Brunswick.

Ontario 010 102 001-5 14 1 Québec 000 000 000-0 3 0

Birmingham et Romaneski: Gervais LP, Plouffe 2, Chartrand 6, Ouellet 9 et Hardy, Roy 9.

L'Ile du Prince-Edouard a remporté sa première médaille d'or lorsque Bill McKinnon, de Charlottetown, a remporté le 100 mètres de justesse devant Ian Gordon, de Burnaby, C.B.

et Ted McDonough, d'Edmonton. Les trois coureurs ont réussi un temps de 10,5 secondes. Dans les autres compétitions présentées en athlétisme, Stephanie Berto, de Vancouver, a remporté le 100 mètres final en 11,6 secondes, devant Joan Hendry, de Saint-Laurent, Qué.

Jean-Richard Detras, de Saint-Jean, Qué., a remporté la médaille d'argent dans le 10,000 mètres, tandis que Brian Blison, de Kitchener, procurait une quatrième médaille d'or d'athlétisme à l'Ontario.

Parmi les autres Québécois qui ont participé à des épreuves hier, Marc Perreault, de Montréal, a terminé cinquième, en ski aquatique, dans le saut, tandis que Pierre Plouffe, et Richard Aubry, tous deux de Terrebonne, Qué., terminaient respectivement troisième et quatrième pour les jeux.

Perreault a d'autre part terminé sixième dans le slalom, tandis qu'au tennis féminin, la jeune Andrée Martin, de Montréal, remportait une médaille de bronze, en simple.



L'ASSEMBLEE DE L'ETAT DE CALIFORNIE

REJETTE LE BILL SUR L'AUTOMOBILE

Le bill présenté par le Sénat de l'Etat de Californie, qui voulait bannir les moteurs à combustion interne à partir du 1er janvier 1975, a été abandonné à cause de l'opposition offerte par le comité de transport de cet Etat. Le sénateur Nicholas C. Petris a plié devant la pression exercée contre lui à propos de ce projet de loi et l'a changé pour une loi qui pousserait les manufacturiers à construire des appareils qui contrôleraient la sortie de gaz brûlé.

Le bill avait reçu énormément d'appui de plusieurs observateurs de l'Ouest qui voyaient d'un très bon oeil ce combat contre la pollution de l'air.

JAMES GARNER PERD LE SUPPORT D'AMC ET DE GOODYEAR

"L'American International Racing Team" de James Garner se retrouve sans pneus et sans moteurs à la suite d'une décision de "The American Motors" et de la compagnie Goodyear d'annuler le contrat d'un an qu'ils avaient pour fournir pneus et moteurs pour les Formules A de cette équipe de courses. Le groupe de Garner projetait de s'inscrire pour la première fois à la course de Donybrook pour Formule A dimanche dernier.

Le tout a été remis entre les mains des avocats et on ne sait quelles décisions prendront AMC concernant la course automobile. Le contrat avec AMC stipulait que tous les moteurs devraient être retournés avant 60 jours.

LA DEUXIEME CANJAPAM A L'HORAIRE AU MONT-FUJI POUR LE 23 NOVEMBRE

Le Japon invite une deuxième fois les groupes 7 à venir courir chez eux. La course appelée la CanJaPam, aura lieu pour la deuxième fois sur le Circuit du Mont-Fuji, piste de 2,67 milles. La SCCA aura l'avantage de sélectionner les 10 meilleurs écuries dans la série Can-Am. Cette course donnera la chance aux Japonais de se mesurer avec la crème des pilotes mondiaux.

L'an dernier lors de la course inaugurale, Peter Revson après une lutte acharnée contre Mark Donohue.

Les bourses seront portées de \$50.000 à \$60.000 et les voitures, pilotes, équipiers, officiels, feront le voyage aller-retour aux frais des organisateurs japonais. Une garantie financière sera faite à tous les inscrits pour les aider à défrayer les dépenses ordinaires.



En direct d'Halifax



CITADELLE ATTAQUEE

Quand Lord Cornwallis décida en 1749 d'établir la première forteresse britannique au Canada, il choisit un endroit si difficile d'accès que l'ennemi n'aurait même pas l'idée de l'attaquer. Il se décida pour Halifax qui était surmontée d'une colline abrupte où il établit sa citadelle gardant l'entrée du port naturel. Son choix avait été si judicieux que les Français qui occupaient la forteresse de Louisbourg n'attaquèrent jamais le nouveau bastion.

Le premier assaut de Citadel Hill par des francophones aura lieu dimanche matin à 10h., alors que six cyclistes arborant l'écusson fleur-de-lys tenteront de remporter la course sur route qui fera 20 fois le tour de la citadelle.

Au nombre des favoris, il faut évidemment inclure Guy Houde qui est à son meilleur quant l'enjeu est important et qui détient le championnat canadien junior sur route et sur piste. Le vainqueur de la Vallée de la Chaudière, Gilles Durand, sera aussi à surveiller.

DIX-HUIT FIGURES CONNUES

Le Québécois qui se sentirait probablement le plus en pays de connaissances à Halifax en fin de semaine est Yvon Guillon, car 18 des 48 partants sont des gradés du son Grand Prix de la Vallée de la Chaudière.

Le groupe inclut Houde, Durand, Yves Ruel, Henri Raux, Michael Swierzy et Richard Taillon de l'équipe québécoise; Mike Armstrong, Bob Beale, de la Colombie-Britannique; Martin Halpin, Glen McCallum et Ed Rutherford, du Manitoba.

Il y a toutefois une différence avec le Grand Prix. En effet, Len Ramsay qui a remporté l'étape de La Guadeloupe portait alors le maillot de l'Ontario avec son père comme entraîneur, mais il est inscrit ici comme résident de Winnipeg et champion provincial du Manitoba.

UNE VICTOIRE POPULAIRE

Comme le disait Mike Belkin, tout ce que je sais de l'Association canadienne de tennis, c'est que je reçois l'ordre de temps en temps de participer à tel tournoi, sans quoi je serai suspendu.

Comme président de l'association provinciale, Bob Bédard agit autrement. Comme quelques joueurs de Montréal jouaient à la prima donna et se faisaient tirer l'oreille pour représenter le Québec à Halifax, Bédard n'a pas donné d'ordre et n'a pas supplié personne. Il a décidé d'y aller lui-même.

Après avoir remporté tous les honneurs possible dans sa brillante carrière, le professeur de français de Lennoxville a inscrit son nom sur la première médaille d'or de tennis des Premiers Jeux d'été canadiens, établissant une tradition de calibre et de personnalité qui servira de guide pour les prochaines compétitions.

Nous avons demandé à Bob si le court en laykold avait été dur pour ses jambes. "C'est dur pour les muscles des jambes, a-t-il répondu, mais d'un autre côté, les échanges sont moins longs que sur terre battue et, à 37 ans, c'est appréciable".

C'est probablement le chant du cygne pour Robert, mais vous entendrez encore parler des Bédard. Son fils, Marc, a remporté à Halifax le championnat de l'Est du Canada chez les dix ans et moins.

UNE MEDAILLE AU PHYSIO

Si l'équipe de baseball du Québec a réussi à remporter une médaille d'argent et 11 précieux points au classement, un gros merci doit être dirigé vers le physiothérapeute Guy Girardeau.

Plusieurs de ces joueurs avaient arrêté de jouer régulièrement depuis la dissolution des Mets de Lachine et ils comptaient à peine six parties depuis un mois. Les joueurs ont été des victimes très faciles pour les blessures, les maux de bras et les muscles forcés. Si on a réussi tant bien que mal à garder un alignement raisonnable à chaque partie, c'est grâce aux interventions du physiothérapeute Guy Girardeau qui devait raffraîchir les bobos en un temps-record, car ce n'est pas la semaine prochaine qu'on avait besoin des joueurs.

Le personnel de lanceurs a été un problème pour André Pratte et il s'en est bien tiré, gagnant la partie importante en semi-finale et tenant le pointage à un niveau raisonnable en finale, en utilisant quatre artilleurs et en se servant deux fois de buts sur balles intentionnelles pour se tirer d'impasse.

Comme le Québec a été blanchi, les lanceurs peuvent tirer leur épingle du jeu, car aucun autre artilleur n'aurait pu gagner sans point.

CLAUDE HARDY LE MEILLEUR

C'est le receveur Claude Hardy, mieux connu comme gardien de buts des Kings de Springfield, qui a terminé premier frappeur de l'équipe du Québec chez les réguliers avec 7 coups sûrs en 16 présences pour une moyenne de .438 alors que Claude Denis-Fortier a frappé l'unique coup de circuit. Voici ces moyennes: Yvon Gervais 2-4 .500, Claude Hardy 7-16 .438, Gaétan Plouffe 2-5 .400, Serge Roy 2-4 .400, Louis Michaud 8-24 .333, Russ Ayoub 6-18 .333, Claude Lecnyer 3-9 .333, Gilles Marotte 8-23 .347, Claude Denis-Fortier 5-26 1.92, Michel Beaudry 3-21 .143, Michel Paulus 4-22 .182, Ron Benoit 1-23 .043, André Pratte 0-1 .000, Marc Ouellet 0-1 .000, Lucien Chartrand 0-4 .000, Claude Groulx 0-5 .000.

Les faibles moyennes de Paulhus et Benoit sont peut-être compensées par leur excellente combinaison défensive autour du 2e but, mais le Québec aurait pu faire mieux au 1er but en ramassant un athlète comme René Ouzilleau, tandis que des lanceurs comme Marcel Sanschagrin et Raynald Bélanger auraient sûrement aidé le personnel d'artilleurs.

Jean POULIOT



Revenant d'Halifax et se dirigeant vers Sainte-Marie-de-Beauce, Jean Béliveau s'est arrêté à Québec et tout spécialement au Patro Roc Amador qui l'accueillirent à pleins poumons. (Photos L'Action, par Marcel Laforce)

On ne saura que plus tard si la LNH va agrandir ses cadres

Par Arnie HAKALA

TORONTO, (P.C.) — Il faudra attendre au moins encore trois semaines avant de savoir si la Ligue Nationale de hockey va agrandir ses cadres, a déclaré jeudi, au cours d'une conférence de presse, le président Clarence Campbell.

"Nous reprendrons les travaux peut-être en septembre", a-t-il ajouté sans préciser de date.

Campbell a ajouté que la décision finale était retardée par des pourparlers sur le réajustement des équipes actuelles, six chacune dans les divisions Est et Ouest.

Le président a révélé que deux équipes seulement étaient considérées. Il ne les a pas nommées mais on sait que Vancouver est première en lice.

"Nous avons présentement cinq ou six villes intéressées à se joindre à la LNH".

On croit que la somme initiale requise de chaque nouvelle franchise s'élèvera à \$6 millions alors qu'elle était de \$2

pour chacune des six nouvelles équipes en 1966.

ENTENTE

Plus tôt, jeudi, l'avocat Alan Eagleson, directeur de l'Association des joueurs de la LNH, avait déclaré que les détails de l'entente entre l'Association et les propriétaires de la LNH seraient annoncés vendredi.

Les deux parties ont négocié entre autres les pensions et les salaires durant les camps d'entraînement, de même que la clause controversée de réserve, qui actuellement lit les joueurs à une équipe jusqu'à ce qu'ils soient échangés.

Campbell a également annoncé des hausses de bonis aux membres des équipes qui terminent au premier et quatrième rang à la suite de la saison régulière.

Chaque membre de l'équipe championne dans les deux divisions recevra \$250 additionnel pour un total de \$2,500.

Le montant versé à chaque membre des équipes de deuxième et troisième position de-

meure le même, soit \$1,250 et \$750.

Campbell a déclaré ne pas être d'accord avec la décision mais qu'elle avait été prise quand même. Le président a

expliqué qu'à son avis, on devrait enlever le bonis versé aux équipes qui terminent au quatrième rang et séparer ce montant entre les trois autres équipes.

Les éliminatoires de la LPB commenceront mardi prochain

A moins que la mauvaise température ne vienne chambarder le calendrier régulier, les séries éliminatoires de la Ligue Provinciale de Baseball commenceront mardi soir, le 26 août, sur les terrains des amateurs, troisième et quatrième équipes au classement final.

Les matchs seront disputés le mardi, mercredi et jeudi soir. On jouera également le samedi soir et deux parties seront à l'affiche le dimanche soir, en matinée et en soirée. Les lundi et vendredi seront gardés comme jour de repos.

Six équipes seront donc dans les séries. Dans la série "A", les Royals de Drummondville commencent la série 5 de 9 contre les détenteurs de la deuxième place. La Série "B" sera une 3 de 5 entre les équipes de troisième et cinquième position et la série "C", 3 de 5, sera jouée entre les équipes de quatrième et sixième place. Les vainqueurs de ces deux dernières séries en viennent aux prises dans la série "D", une affaire 3 de 5 également. La grande finale sera une 4 de 7.

Les Indiens ont encore trois parties à jouer en fin de semaine. Ils joueront un double à Trois-Rivières contre les Aigles et termineront la saison à Sherbrooke, dimanche soir. L'entraîneur Heron a l'intention de ménager ses lanceurs pour les séries éliminatoires. Depuis le départ de Jerry Craft, les Indiens n'ont pas eu la vie facile au calendrier des joutes et c'est le département des lanceurs qui a eu à souffrir le plus de cette absence. Luis de Leon, Wil-

liam De Jesus, Bob McGuire et Eduardo Acosta ne pourront vraisemblablement lancer avant les séries éliminatoires. Heron utilisera Jack Van Vleck et Jerry Marshall et tentera de sauver la situation pour la troisième rencontre.

EUCLIDES CAMEJO complètera ses cinq parties obligatoires pour l'éligibilité des séries éliminatoires au cours de la fin de semaine.

Dès que les Tirres de Port-Alfred seront éliminés, le lanceur Juan Coal viendra rejoindre l'équipe québécoise.

A la première partie locale des séries éliminatoires, la brasserie Labatt fera la présentation du trophée décerné annuellement au meilleur lanceur de l'équipe locale.

Aussi, les Sports du Québec présenteront leur trophée au joueur jugé le plus utile aux Indiens au cours de la saison régulière.

Enfin, la brasserie Molson attribuera son trophée mensuel au meilleur joueur du mois chez les Indiens.

Les jeunes joueurs de baseball des parcs de la ville de Québec seront les invités à une école de baseball qui sera tenue par les joueurs des Indiens, cet après-midi de 1 à 5 heures. Cette école aura lieu au stade municipal du parc Victoria.

Les Padres l'emportent 1-0 sur les Expos à la onzième



HIFR

Ligue NATIONALE
San Francisco 7, New York 6
San Diego 1, Montréal 2
Los Angeles 1, Philadelphie 2
Atlanta 3, Chicago 1
Cincinnati 5, St-Louis 3
Ligue AMERICAINNE
Baltimore 0, Californie 2
Detroit 7, Seattle 6

Ligue PROVINCIALE
Trois-Rivières 1, Drummondville 2
Trois-Rivières 3, Drummondville 1
Grandy 9, Thetford 14
Grandy 1, Thetford 4
Plessisville 1, Sherbrooke 2

Ligue METROPOLITAINE JUNIOR
Orléans 7, Patro R.A. 2

AUJOURD'HUI
Ligue NATIONALE
Los Angeles à New York (s)
San Francisco à Montréal (2, s)
San Diego à Philadelphie (s)
Cincinnati à Pittsburgh (2, s)
Houston à Chicago
Atlanta à St-Louis (s)

Ligue AMERICAINNE
Baltimore à Oakland (s)
Detroit à Californie (s)
Cleveland à Seattle (s)
Washington à Kansas City (s)
New York à Minnesota (s)
Chicago à Boston (s)

Ligue PROVINCIALE
Grandy à Trois-Rivières
Thetford à Trois-Rivières

LES CLASSEMENTS
LIGUE PROVINCIALE
G P Moy. DH.

| | | | | |
|----------------|----|----|------|--------|
| Drummond | 44 | 27 | .620 | — |
| Sherbrooke | 37 | 31 | .544 | 51/2 |
| Thetford | 35 | 35 | .500 | 8/2 |
| Plessisville | 34 | 36 | .486 | 9/2 |
| Trois-Rivières | 35 | 45 | .444 | 9/2 |
| Québec | 33 | 36 | .478 | 10 |
| Grandy | 27 | 43 | .386 | 16 1/2 |

LIGUE METROPOLITAINE JUNIOR
G P Moy. DH.

| | | | | |
|-------------|----|----|------|----|
| P. Marchand | 19 | 7 | .731 | — |
| St-Louis | 16 | 10 | .615 | 3 |
| P. Charles | 15 | 11 | .577 | 4 |
| Beauport | 8 | 18 | .308 | 11 |
| Orléans | 7 | 19 | .269 | 12 |

LIGUE NATIONALE
Division EST
G P Moy. DH.

| | | | | |
|--------------|----|----|------|--------|
| Chicago | 76 | 47 | .618 | — |
| New York | 68 | 52 | .567 | 6 1/2 |
| St-Louis | 67 | 54 | .553 | 8 |
| Pittsburgh | 64 | 56 | .533 | 10 1/2 |
| Philadelphie | 49 | 72 | .405 | 25 |
| Montréal | 39 | 85 | .315 | 37 1/2 |

LIGUE AMERICAINNE
Division EST
G P Moy. DH.

| | | | | |
|------------|----|----|------|--------|
| Baltimore | 86 | 37 | .699 | — |
| Detroit | 70 | 51 | .579 | 15 |
| Boston | 65 | 57 | .533 | 20 1/2 |
| Washington | 63 | 61 | .508 | 23 1/2 |
| Houston | 61 | 61 | .504 | 24 |
| Cleveland | 51 | 74 | .408 | 36 |

Division OUEST
G P Moy. DH.

| | | | | |
|-------------|----|----|------|--------|
| Minnesota | 72 | 50 | .590 | — |
| Oakland | 69 | 50 | .580 | 11 1/2 |
| Kansas City | 50 | 71 | .413 | 21 1/2 |
| Californie | 48 | 73 | .397 | 23 1/2 |
| Seattle | 46 | 78 | .377 | 26 |
| Chicago | 46 | 78 | .377 | 26 |

MONTREAL (PA) — Joe Nickro a espacé six coups sûrs et a produit le point victorieux, à la 10e manche, avec un ballon sacrifice, pour conduire les Padres de San Diego à un triomphe de 1-0 sur les Expos de Montréal, jeudi soir, dans la Nationale de baseball.

Nickro, 7-11, a gagné son duel contre Jerry Robertson, 4-10, qui a lancé tout le match pour les Expos.

L'artilleur des Padres a retiré cinq frappeurs sur trois prises.

San Diego 000 000 000 1-1 5 1
Montréal 000 000 000 0-0 6 2

Nickro et Cannizzaro, Robertson et Brand, G-Nickro 7-11, P-Robertson 4-10.

SAN DIEGO
Arley 2B 4
Kerry 3B 3
Brown CD 2
Ferra CG 3
Stall IB-CG 2
Gaston C 2
Cannizzaro C 2
Dean AC 3
Nickro 1
Colbert IB 3
Pena 3B 0
Roberto CU 0
Total: 28 1 8 1

MONTEAL
Jones CG 3
Sutherland 2B 3
Staub CD 3
Fairly 1B 3
Laloby 3B 4
Clune ACC 4
Brand R 4
Wife AC 3
Nickro 1
Colbert 1B 3
Bailey FU 1
Collins FU 1
Total: 35 9 6 0

LANCEURS
Gagnant: Nickro, 7-11
Pendant: Robertson, 4-10
Nicksro ml cs p pm bb rb
Robertson 10 5 1 2 2 2
ML: Robertson 2 — F: par Robertson, Brown.
Temps: 2 hurs 20. A: 15,324

ST-LOUIS (PA) — Grâce à un circuit de trois buts, cogné en sixième manche par Johnny Bench, les Reds de Cincinnati ont vaincu hier les Cardinals de Saint-Louis par le compte de 5-3, dans une joute de la Ligue Nationale de baseball.

Cette victoire a permis aux Reds de reprendre la tête du classement de la Division Ouest de ce circuit.

Cincinnati 000 103 001-5 7 0
St-Louis 000 002 100-3 12 2

Merritt 4-5, Granger 7, Jackson 8 et Bench; Briles 12-11, Grant 8, Hoerner 9 et McCarraver. Cirs: Cin-Bench 21, St-L-Torre 17.

NEW YORK (PA) — Un triple de Ken Henderson, avec deux frappeurs de retirés, à la 11e manche, a produit le point vainqueur pour les Giants de San Francisco qui ont disposé des Mets de New York 7-6, jeudi après-midi, dans la Nationale de baseball.

L'équipe de Valleyfield a tenu douze manches contre Formose

WILLIAMSPORT. — (P.A.) Le Valleyfield a été éliminé par Formose, hier, en première ronde des séries éliminatoires au championnat des Petites Lagues. Le club québécois a perdu 5-0 en 12 manches.

Dans les autres matches, Chuck Carbis a lancé une partie sans point ni coup sûr à l'ouverture du tournoi, pour permettre à son équipe, le Santa Clara, de vaincre l'équipe de Newberry par le compte de 2 à 0. Dans l'autre partie, le West Tampa a vaincu l'équipe Wiesbaden de l'Allemagne de l'Ouest par le pointage de 2 à 1. Dans la dernière rencontre de la journée, le club Elyria de l'Etat d'Ohio l'a emporté 5 à 2 sur les représentants de Mayaguez.

EN SEMI-FINALE
Les clubs Elyria, Santa Clara et West Tampa de la Floride se retrouvent en semi-finale

Bobby Bonds a claqué deux circuits et a produit quatre points pour les Giants, qui ont mis fin à la série de six victoires des Mets.

Tommy Agee a claqué un circuit pour les Bets, à la première et a produit deux autres points, à la sixième, avec un simple.

S. Fran. 010 020 300 01-7 9 2
N.Y. 110 000 301 00-6 14 2

Bryant, Linzy 7, McMahon 1-1 9 et Dietz, Seaver, Koonee 8, DiLauro 9, Taylor 6-4 10 et Dyer. Cirs: SF-Bonds 2 24. NY-Agee 22.

CHICAGO (PA) — Un circuit de Hank Aaron et un simple bon pour un point de Felix Millan, à la sixième manche, ont permis aux Braves d'Atlanta de vaincre les Cubs de Chicago 3-1 alors que Jim Britton n'a accordé seulement quatre coups sûrs.

Une foule de 42,364 spectateurs, plus grosse assistance cette saison au stade Wrigley, ont vu leurs favoris perdre une deuxième partie aux mains des Braves.

Britton, 7-4, a retiré les 10 premiers frappeurs à lui faire face.

C'était le 33e circuit de Aaron, qui a un total à vie de 543 circuits.

Atlanta 000 002 100-3 8 2
Chicago 000 100 000-1 4 2

Britton 7-4 et Didier, Hands 15-10, Regan 8 et Rudolph. Cirs: Atl-Aaron 33.

PHILADELPHIE (PA) — Jerry Johnson s'est bien tiré d'affaire avec les buts remplis, à la huitième, et les Phillies de Philadelphie ont vaincu les Dodgers de Los Angeles 2-1, jeudi soir, dans la Nationale de baseball.

Démarche pour les Jeux de 73

KITCHENER, Ont. (PC) — Les représentants des Chambres de Commerce de Kitchener-Waterloo ont déclaré mardi qu'elles tenteront d'obtenir pour ces deux villes la présentation des Jeux d'Eté canadiens de 1973.

Les démarches en ce sens seront conduites par M. William Butler, ex-maire de Kitchener et président d'un comité spécialement formé en vue d'obtenir les Jeux de '73.

M. Butler et d'autres membres d'uccomité se rendront cette semaine à Halifax afin de visiter l'emplacement des Jeux d'Eté de cette année, qui y sont présentement en cours.

Coquetel sportif

GRANBY (PC) — La Montagnaise André Martin et Faye Urban, de Windsor, Ont., se sont inscrites, jeudi, en vue des championnats omnisports de tennis du Québec.

Harry Fausquier et John Sharpe, tous deux de Toronto, ont également accepté de prendre part, aux championnats qui commenceront lundi prochain pour se terminer le 1er septembre.

Forest Hills, N.Y. (PA) — Les Etats-Unis ont pris une avance de 2-0 sur le Canada, jeudi, dans les rencontres de tennis pour les 45 ans et plus en vue de la coupe Stevens.

Robert L. Galloway, de la Jolie Calif., a défait Jacques Giguère de Québec, 6-4 et 6-4, tandis que Richard Sorlein disposait de Henri Rochon 2-6, 6-3 et 6-4.

Les Etats-Unis n'ont pas perdu une seule fois depuis l'inauguration de ces rencontres, en 1964.

Napa, Calif. (PA) — L'ancien champion poids lourd canadien George Chuvalo de Toronto, sera le partenaire d'entraînement du Britannique Brian London, qui af-

frontera l'Américain Jerry Quarry, à Oakland, en septembre.

Chuvalo arrivera au camp d'entraînement de London aujourd'hui. Il pourrait peut-être même figurer au programme du 3 septembre si un adversaire de calibre se présente d'ici là.

New York (AFP) — Le pilote - constructeur américain Dan Gurney conduira une Ford - Mustang dans les quatre dernières courses de la série Trans-Am réservé aux voitures de sport.

NAPLES (AFP) — Le championnat du monde des poids moyens entre l'Italien Nino Benvenuti, tenant du titre, et le jeune Américain Frazer Scott ne se disputera pas comme prévu, le 27 septembre à Naples.

Un désaccord d'ordre financier est en effet intervenu entre les deux parties.

Meilleurs golfeurs amateurs et professionnels à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES — Pas moins de 575 des meilleurs golfeurs amateurs et professionnels de la province de Québec se donneront rendez-vous en fin de semaine, au club KJ-8-Eb, de Trois-Rivières, alors que sera présenté le dernier des dix tournois réguliers du circuit de golf O'Keefe, cette année.

Le sympathique Phil Giroux, de Cartierville, anime la liste des participants dans la section réservée aux professionnels et une victoire à Trois-Rivières lui assurerait le championnat au classement des points et une bourse de \$400 à la fin de la saison.

Giroux, vainqueur cette année au Mont-Gabriel et à St-Jean au circuit provincial en plus de terminer deuxième à Nics Westlock, à l'omnium de l'Ontario, totalise 53,143 points comparativement à 37,5 pour

Lew Taylor, de Lachute, son plus proche rival.

Toutefois, une ronde plus ou moins intéressante de Giroux vuvrait la voie à une course des plus serrées lors du championnat des golfeurs professionnels du Québec qui aura lieu en septembre, au club de la cité de Montréal.

Jean-Guy Périard, de Boucherville, le champion de l'ACGP du Québec, l'an dernier, vient au troisième rang du classement des points O'Keefe avec 26,5, suivi en quatrième, avec 25,0, par Ken Fuiton, de la Vallée du Richelieu, gagnant du premier des quatre pro-ams, à Lasalle.

Quelque 66 professionnels ont fait parvenir leur inscription à ce tournoi et l'on retrouve toutes les principales vedettes du Québec dont Adrien Bigras, Jack Bissegger et Norman Doyle, qui n'ont pas eu trop de veine cette année.

Les professionnels prendront le départ à compter de midi, dimanche, précédés de 151 amateurs de la classe A. La victoire dans cette classe sera certes chaudement disputée avec la participation des Gordon LeRiche, Claude Dufour, Louis Michaud, Ed Ross et autres.

Samedi, dès 6 h. 30 a.m., 278 golfeurs des classes B et C se disputent les honneurs de leur classe respective tandis que 90 dames de toutes les classes prendront le départ à compter de 10 h. 00 a.m., vendredi.

Les professionnels battent pour la large part des \$2,000 en bourses tandis que les amateurs auront les yeux sur quelque \$1,000 en prix de marchandise, en plus des trophées O'Keefe.



HIER

Aucune joute
AUJOURD'HUI
Edmonton à Regina

LES CLASSEMENTS
LIGUE CANADIENNE
Conférence de l'EST

| | | | | | |
|----------|---|---|----|-----|-----|
| G | P | M | PP | PC | Pts |
| Ottawa | 2 | 0 | 0 | 140 | 75 |
| Hemilton | 2 | 0 | 1 | 81 | 50 |
| Toronto | 2 | 1 | 0 | 90 | 63 |
| Montréal | 0 | 3 | 1 | 78 | 119 |

Conférence de l'OUEST

| | | | | | |
|-----------|---|---|----|----|-----|
| G | P | M | PP | PC | Pts |
| Regina | 3 | 0 | 0 | 67 | 48 |
| Calgary | 2 | 2 | 0 | 76 | 76 |
| Edmonton | 1 | 3 | 0 | 76 | 44 |
| Winnipeg | 1 | 3 | 0 | 27 | 92 |
| Vancouver | 4 | 0 | 4 | 51 | 120 |

LANCEURS PROBABLES

LIGUE NATIONALE
Los Angeles Singer 15-7
New York Kosman 10-8, soir.
San Francisco Bolin 6-7 et McCormick 8-7 à Montréal Wegener 4-9 et Westwieski 2, soir.
San Diego Kirby 3-16
Philadelphie Wise 10-10, soir.
Cincinnati Fisher 3-3 et Coninger 8-14
à Pittsburgh Bliss 13-7 et Ellis 8-13, soir.
Houston Dietz 15-9
à Chicago Selme 12-4.
Atlanta Pappas 6-10
à St-Louis, Gibson 16-8, soir.

LIGUE AMERICAINNE
Baltimore Palmer 12-2
à Oakland Krussa 6-5, soir.
Detroit McClain 15-6
à Californie Murphy 8-11, soir.
Cleveland Hagan 4-10
à Seattle Talbot 5-6, soir.
Washington Coleman 9-9
à Kansas City Rocker 3-10, soir.
New York Bannan 7-11
à Minnesota Roswell 12-9, soir.
Chicago Peters 7-12
à Boston Romo 4-8, soir.

LE CHAMPIONNAT DE CURLING MIXTE DU QUÉBEC AURA LIEU AU SAGUENAY

KENOGAMI — Le championnat de curling mixte O'Keefe du Québec aura lieu en 1970 dans la région du Saguenay, marquant ainsi la première fois depuis les débuts de ces championnats, en 1961, qu'ils se tiendront en dehors de la ville de Québec.

Ce championnat rotation réunissant 14 équipes de toutes les régions de la province était disputé traditionnellement du lundi au vendredi. En 1970, le championnat aura lieu du mardi, 3 février, au samedi, 7 février, coïncidant ainsi avec le carnaval d'hiver du Saguenay.

Eant donné ses deux divisions, ce tournoi utilisera les glaces du club de curling Ké-nogami, à Ké-nogami, et du Saguenay Country Club, d'Arvida, pour les éliminatoires du mardi au vendredi. La grande finale sera présentée le samedi après-midi au club Ké-nogami alors que les représentants des deux sections s'affrontent pour la coupe O'Keefe.

La raison majeure qui a motivé les dirigeants du circuit à présenter ce championnat au Saguenay, à Ké-nogami, est le 50e anniversaire de fondation, en 1970, du club de curling de Ké-nogami.

La température n'a pas découragé les sportifs montréalais mercredi

MONTREAL. — (P.C.) — C'est par dizaines de milliers — à peu près 60,000 en tout — que les Montréalais se sont déplacés, mercredi soir, pour assister à trois événements sportifs. Il y a lieu de souligner que tout ce monde-là s'est déplacé malgré le fait que Montréal a connu, mercredi soir, une de ses plus fraîches soirées de la saison.

Plus de 30,000 personnes, y compris 2,000 jeunes admis gratuitement, ont bravé une température de 60 degrés et un vent dans les 20 milles à l'heure pour assister au match de baseball entre les Expos de Montréal et les Padres de San Diego. Les Expos ont gagné 11-0.

A l'Autostade de Terre des Hommes, il y avait 18,500 spectateurs au match de football entre les Aloettes de Montréal et les Rough Riders d'Ottawa.

Cette région a de plus représenté le Québec au championnat national de curling mixte à quatre reprises dans les cinq dernières années. L'équipe du skip Earl Carson, de Bagotville, détient le monopole depuis trois ans et l'on se rappelle certainement la spectaculaire victoire de Bill Tracy, également de Bagotville en 1964.

L'équipe qui arrachera la finale de ce tournoi-rotation, samedi, le 7 février, représentera ensuite la province au championnat national de curling mixte O'Keefe 1970 qui est prévu pour le mois de mars au club Capilano, de Vancouver.

Le club de curling Ké-nogami, fondé en 1920, est le plus vieux de la région Saguenay/Lac St-Jean et l'un des plus vieux au Québec. Ce club de quatre glaces est toujours situé depuis sa fondation sur la rue King George et compte quelque 400 membres.

Le carnaval du Saguenay en est à sa 10e année. Du lundi au samedi s'enchaînent plusieurs manifestations sportives et culturelles. Il se termine avec le bal costumé après la finale du championnat provincial O'Keefe.

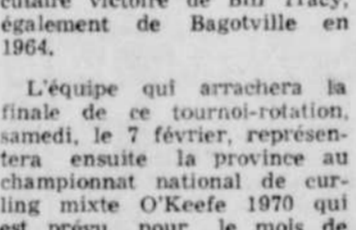
Amaduzzi a déclaré qu'il avait décidé de renvoyer le match à une date ultérieure, parce qu'il n'avait pas réussi à se mettre d'accord avec les organisateurs du match sur le montant de la bourse à verser à Benvenuti, le 13 août dernier, a précisé le manager du champion du monde des poids moyens — les organisateurs n'ont dit qu'ils n'étaient disposés à donner à Nino qu'une bourse de cinquante millions en plus du quart de la recette. Dans ces conditions, j'ai refusé de signer le contrat".

Amaduzzi a cependant confirmé que le match Benvenuti-Scott aurait bien lieu, mais il a dit qu'il ne pouvait pas encore annoncer la date, ni le lieu, où il se déroulerait.

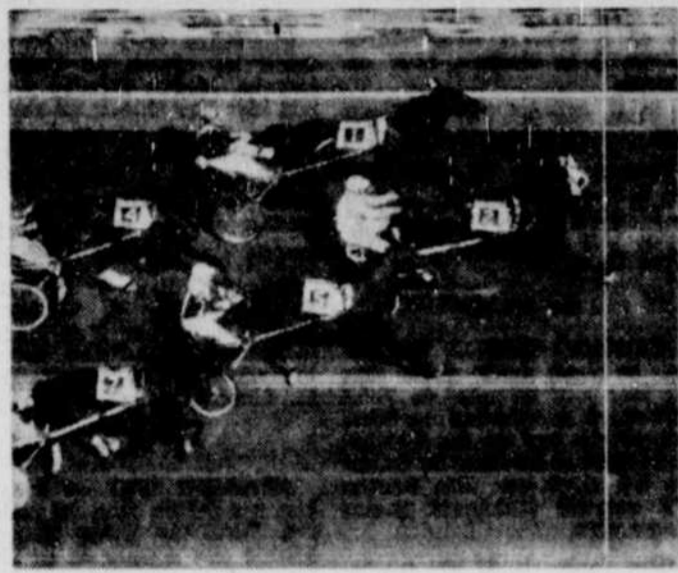
Amateurs de quilles

La ligue de petites quilles Québec District féminine présidée par Albert Vallières tiendra une assemblée générale, vendredi le 22 août 1969 à 9.15 hres p.m., au Club de Réformes Inc., en vue de la formation de la ligue pour la saison 1969-70, toutes les quilleuses de la ligue sont priées d'y assister.

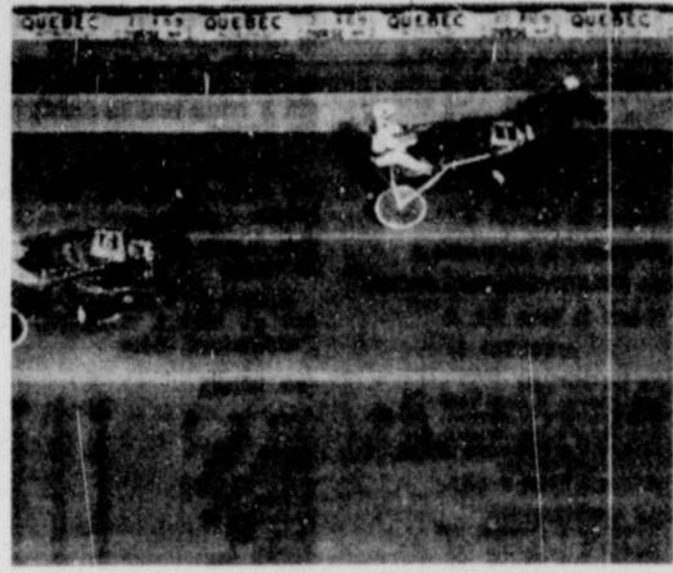
Toutes autres personnes désireuses de joindre les cadres de la ligue, soit comme propriétaire ou capitaine d'équipe, sont invitées à se présenter à ladite assemblée.



Photos décisives du pari-double



● Première course, le No 2 Mr Cool Dust



● Deuxième course, le No 1 Danny Express

RÉSULTATS À QUÉBEC

| COURSE NO 1 | ONT AUSSI COURU : | COURSE NO 4 | ONT AUSSI COURU : |
|---|--|---|--|
| No 2 Mr Cool Dust (A. Marcotte) 2:50 5:00 2:70 — No 1 Queen Valley (D. Laroche) 2:60 2:20 — No 5 Southern Chief (J. Cyrène) 3:40 | Flemington Key, J T Hennessy, Kory, Paris Lad. | No 4 Two Mountains Pass (R. Grandmaison) 1:30 4:30 3:70 — No 7 Glen Cairn (Y. Calletier) 3:00 2:70 — No 8 Abe Peter (Y. Pelchat) 2:60 | Sadie Mac, Sonny Arden, Tina Brooks. |
| ONT AUSSI COURU : Frosty Tip, Two Mountains Fury, Ticklish Alf, Joseale, Spot Free, Prince Farber. | | ONT AUSSI COURU : Bountrise, Oregon Adios, Sunrise Abe, Ice Cutter, Kathydill. | |
| TEMPS : 32 1:03 1:38 2:09 4 | | TEMPS : 31 4 1:03 1:37 2:10 | |
| COURSE NO 2 | ONT AUSSI COURU : | COURSE NO 7 | ONT AUSSI COURU : |
| No 1 Danny Express (L. Duquette) 5:50 2:30 2:70 — No 6 Fred Thoughts (A. Jean) 2:50 2:70 — No 3 West-Scott (Bart. Jolie, Mar. M.) | Dancer Drummond, Robin, Melody, Deville Pride, Newport Buzzard, Tennessee Houth. | No 3 Beauty Scott (F. Robitaille) 2:40 2:40 2:50 — No 1 Fyral (J. LeFebvre) 3:10 2:40 — No 6 Mado Cax (N. Tremblay) 3:00 | Mazie Poinster, Adios Star, Pamela Mir, Count Adio, Abe Campbell. |
| ONT AUSSI COURU : Atwater ding Chief (J. Cyrène) 3:50 | | ONT AUSSI COURU : Rover Boy, Sunny Bubble, Horatia, Miss Betty Ann, Killa Clap. | |
| TEMPS : 32 1:04 1:38 2:11 2 | | QUINELLA : 1 — 4 : \$18.40 | |
| COURSE NO 3 | ONT AUSSI COURU : | COURSE NO 8 | ONT AUSSI COURU : |
| No 7 C T Me (M. Gingras) 15:70 6:50 5:60 — No 5 Gold Axworthy (P. Sauve) 4:10 3:00 — No 1 Knockout Mir (J. Cyrène) 2:90 | Kawartha Beale, Ka, Hasty K. | No 2 Total Yankee (L. Aubin) 7:00 4:00 2:30 — No 6 Karen MC (M. Broseau) 4:20 2:50 — No 4 Cloverland Knight (F. Robitaille) 2:90 | No 1 Coquin Bel (Y. Pelchat) 4:00 4:00 2:90 — No 2 Adios Kim (P. Côté) 7:10 5:50 — No 7 Dickey Dares |
| | | ONT AUSSI COURU : Frozen Charlie, Arlon, Victory, Charming Bee, Lina St. Vondan, Little Bo Peep, (R. Bouthillier) 3:10 | |
| | | TEMPS : 31 3 1:05 1:36 2:09 | |

Plusieurs des meilleurs joueurs canadiens ne sont pas en finales

Par MICHAEL BATE

OTTAWA (PC) — Les championnats canadiens omniums de tennis junior se termineront aujourd'hui, mais sans la participation de plusieurs des meilleurs Canadiens, éliminés au cours de la journée d'hier.

La championne de l'an dernier chez les moins de 18 ans, Jane O'Hara, de Toronto, a subi le même sort que son coéquipier Jim Boyce, lorsqu'elle a baissé pavillon 6-2 et 6-2 devant Chris Plums Barthowicz, de Hamtrack, Mich., en semi-finale.

Boyce, champion de l'an dernier, a été défait mercredi chez les moins de 18 ans par le Vénézuélien Jorge Andrews, en quart-de-finale.

Mike Barthowicz, dont la sœur Peaches avait remporté le titre junior canadien en 1967, s'est hissée en finale des 16 ans et moins en triomphant de Carol Gordon, de Poughkeepsie, N. Y. 6-0 et 6-1.

Susan Goodwin, de Winchester, Conn., a eu raison de Donna Stockton, de Garden City, N. Y. 6-4 et 6-4 pour parvenir à la finale.

Andrews a poursuivi sa poussée victorieuse en semi-finale en disposant de l'Australien Adi Kourim, 5-7, 7-5 et 6-4. Il rencontrera l'Australien Ross Case, en finale. Case a triomphé de John Lamerato, de Hamtrack, 6-1 et 6-2.

Chez les garçons de moins de 16 ans, Pat Gamby, de Toronto, champion en compétition réservée, a été défait 6-2 et 6-2 par l'Américain Randy Schneider, de Hollywood, Calif.

Les Canadiens ont néanmoins remporté deux titres en simple alors que Mike McLaughlin, de Toronto et Scott Cathcart, de Vancouver, triomphaient chez les moins de 14 ans et moins de 12 ans.

McLaughlin a défait son coéquipier Greg Haider, 6-2 et 6-2, tandis que Cathcart disposait de Lawrence Linett, d'Albany, N. Y. 2-6, 6-0 et 6-3.

Dans les doubles pour moins de 14 ans, Paul Murphy et Dob O'Deherty, tous deux d'Ottawa, ont triomphé de Cathcart et de Phil Kearney, de Vancouver, 2-6, 7-5 et 6-3.



TENNIS — CSPT... C'est au soir que débute au club des Employés Civils le tournoi Rondeau de tennis en simple masculin. 100 joueurs tenteront de mériter le titre.

Les premiers matches commenceront à 5h30.

Jackie Hérisset défendra son titre. Après une semaine de compétition aux Jeux de Halifax, le trio Hérisset-Blondeau-Lachance seront à surveiller.

Marcel Dufour, de Chicoutimi et Raymond Royer, de Sherbrooke sont inscrits.

Le tournoi se poursuivra samedi et dimanche. Des rencontres de double masculin seront au programme pour la fin de semaine également.

Le simple féminin débutera la semaine prochaine avec une trentaine de participante.

1 — Jackie Hérisset, 2 — An-
Voici les huit joueurs semés; dré Côté, 3 — Paul Driscoll, 4 — Marc Blondeau, 5 — Michel Dufour, 6 — Raymond Royer, 7 — Jean Marois, 8 — Guy Michaud.

Tom Shaw se moque du vent à la 1ère ronde de la Classique Avco

SUTTON, Mass. — (P.A.) — Le jeune Tom Shaw a eu raison du vent et du long parcours du club Pleasant Valley hier pour jouer 68, quatre coups sous la normale, lors de la première ronde de la classique de golf Avco, dotée de bourses totalisant \$150,000.

Le golfeur âgé de 26 ans a fait fi d'un vent de 30 milles à l'heure pour enregistrer un coup d'avance sur le Torontois George Knudson et Monty Kaser.

Ken Venturi et Claude Harmon Jr suivaient avec 70 alors que la majorité des autres golfeurs ne réussissaient pas la normale.

Charles Coody, jouant en compagnie de Lee Trevino et du champion de l'omnium des Etats-Unis, Orville Moody, a joué 75, tandis que Trevino s'est retiré après le premier coup à cause de douleurs au dos.

Le vent nous a joué de vilains tours", a commenté Knudson, ajoutant qu'il fallait être très prudent.

Le vent a surtout affecté les derniers partis, notamment le Sud-Africain Gary Player, fa-

Club CERF

Le club de voitures sport Cerf présente son salon du président dimanche prochain. L'inscription se fera de 12 h. 30 à 13 h. et les concurrents pourront pratiquer de 13 h. à 13 h. 30. Le premier départ sera donné à 13 h. 45 et le casque et la ceinture de sécurité sont obligatoires.

Il en coûtera \$2.00 aux membres des clubs de la région pour s'inscrire, et \$3.00 pour les autres. Une pénalité de \$1.00 sera imposée à ceux qui s'inscriront après 13 h. 30.

Etant donné la grande participation des membres du club Toyota et le nombre croissant de voitures de petite cylindrée, il y aura des changements dans les classes, dépendant des inscriptions reçues.

CALENDRIER

5:30 J. Lemieux vs J. Boudreau
J. Lambert vs M. Lelièvre
M. Sirois vs L. St-Pierre
B. Gaboriau vs B. Lemerre
F. Chamberland vs G. Lemay

6:30 A. Castin vs J. Morin
G. Demers vs R. Lacroix
C. Grenier vs B. Cazes
M. Broseau vs J. Boudvin
J.C. Repoit vs P. Ribitault

7:30 E. Bélanger vs M. Marquis
G. Côté vs O. de la Grandville
N. Girard vs J. Houle
J. Rompré vs R. Côté
P.H. Rochette vs M. Laliberté

8:30 J.Y. Lemay vs A. Houde
G. Blais vs P. Moulins
R. St-Georges vs P. Aubé
E. Lacroix vs B. Houde
J. Pouliot vs E. Desrosiers

9:30 J. Roy vs R. Brien
C. Assier vs P. Desrosiers
J. Lafarce vs P. Beauchemin
P. Pouliot vs P. Captrax
M. Voyer vs D. Paré

CLASSEMENT

Tom Shaw 35-33-68
George Knudson, Toronto 35-34-69
Monty Kaser 35-35-69
John Loz 38-32-70
Ken Venturi 35-35-70
Claude Harmon, Jr. 37-33-70
Chuch Courtney 36-35-71
Julius Boros 36-35-71
Hal Underwood 37-34-71

LA TÉLÉVISION

A QUEBEC

| | | |
|-----------------------|---------------------|---------------------------|
| 3 WCAX-TV BURLINGTON | 4 CFCM-TV QUEBEC | 5 CKMI-TV QUEBEC |
| 7 CHLT-TV SHEERBROOKE | 8 WMTW-TV MT WASH. | 10 CFTM-TV MONTREAL |
| 11 CBVT-TV QUEBEC | 12 CFCF-TV MONTREAL | 13 CKTM-TV TROIS-RIVIERES |

Dr André Dorion, o.d.
OPTOMETRISTE
EXAMEN DE LA VUE
EDIFICE MARCEL MASSICOTTE
869 EST, RUE ST-JOSEPH — 529-9642

Dr Ghislain Dionne, o.d.
OPTOMETRISTE
LENTILLES CORNEENNES

HORAIRE DES POSTES LOCAUX TRANSMIS PAR CABLE ET DES POSTES

Explications

La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes; (E) enfants; (A) adolescents.

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable; (—) pas coté.

AUJOURD'HUI - VENDREDI

P.M.

12.00 3—Love Of Life (*)
7—Mid 7 en vacances
8—Bewitched
10—Première édition
12—Romper Room (*)

12.05 13—Les actualités
12.15 6—Actualité — Editorial
10—L'école du bonheur (*)
13—Les petites annonces
12.25 3—CBS News (*)
12.30 3—Search for Tomorrow (*)
4—De tout, de tous
7—Deuxième édition
8—That Girl (*)
10—Eternel amour
12—Magic Tom (*)
13—Matinée estivale se poursuit

12.45 7—C'est mon opinion
12.50 7—Mid-Sport
13—L'école du bonheur
3—One O'Clock Weather
1.00 4—Palmarès
7—Pêle-mêle (*)
8—Dream House (*)
10—Voix de femmes (*)
1—Chronique de France
12—Mariage Confidential
3—Across The Fence
1.05 13—Matinée estivale se poursuit
1.15 3—Chantier 3 Presents
1.30 3—As The World Turns (*)
4—Voie de femmes (*)
5—Test Pattern & Music
8—Let's Make A Deal (*)
1—La grande aventure (*)
12—In Town (*)
13—Les plus beaux films

1.50 6—Prelude
2.00 3—Love Is A Many Splendored Thing (*)
5—LuncheonDate, Part 1
8—The Newlywed Game (*)
10—Ciné-Vendredi
1—Grenier aux souvenirs
12—Peyton Place
2.30 3—Guiding Light (*)
4—Entre nous, en vacances
5—Luncheon Date, Part 2
8—The Dating Game (*)
1—Oui ou non (*)
12—Perry's Probe (*)
3.00 3—Secret Storm (*)
5—Thirty From Halifax
7—Cinéma
8—General Hospital (*)
1—Cinéma: "La comédie du bonheur" (4) — France 1952. — Comédie de M. L'Herbier, avec Michel Simon et Ramon Novarro. — Un homme s'évade d'un asile et essaie de fai-

re le bonheur de ses semblables. — Oeuvre d'un charme fin.

12—People In Conflict (*)
13—Cinéma
3.30 3—Edge Of Night (*)
5—The Edge Of Night (*)
8—One Life To Live (*)
12—Doctor's Diary (*)
4.00 3—Art Linkletter (*)
5—Hé, les Gars!
6—Galloping Gourmet (*)
8—Dark Shadows (*)
10—Madame s'amuse (*)
12—Family Theatre

4.30 3—Perry Mason
5—Super Heroes (*)
6—Moment Of Truth
7—Ribouldingue (*)
8—Happening
10—La cabane à Midas (*)
11—Ribouldingue (*)
13—Ribouldingue (*)

5.00 4—La famille Stone
5—Canada Games (*)
7—Destination danger
8—Dick Van Dyke Show
10—Le 5 à 6 (*)
1—Les aventures de chaperonnettes à pois (*)
13—Le 5 à 6

5.30 3—Have Gun, Will Travel
4—Le 5 à 6 (*)
5—Chansons (*)
8—The 5:30 Report
10—Tour de terre (*)
12—The Pierre Berton Show (*)

6.00 3—World of Sports
5—Dateline
7—Troisième édition
8—Six O'Clock Movie
10—Télé-Méto (*)
1—Tour à tour
12—Pulse (*)
13—Les nouvelles

6.15 3—Weatherwise
7—C'est mon opinion
10—Téléjournal
1—Téléjournal
6.20 7—Edition sportive
6.24 10—Nouvelles régionales
6.25 3—Newstime
6.30 4—Panoramonde
5—Occasional Wife (*)
7—Ciné-Vedettes
10—Ici Québec
13—Votre spectacle

6.45 1—Univers les sports (*)
7.00 3—CBS News (*)
5—Maman Bagnole (*)
6—Dream Of Jeannie (*)
8—That Girl (*)
10—Le 10 vous informe (*)
12—River Inn (*)

7.30 3—Wild Wild West (*)
4—En Première: "Escorte pour l'Oregon" (5-A) E.U. 1959. Western de F. D. Lyon, avec Victor Mature et Elaine Stewart. — Un Sudiste entend de mener à bon terme les deux survivantes d'une attaque indienne. Quelques beaux paysages. Violences.

8—The Ghost & Mrs. Muir (*)
8—Let's Make A Deal (*)
10—En Première (*)
10—Les animaux chez eux (*)
12—Here's Lucy (*)
8.00 6—Mission Impossible (*)

8—John Davidson (*)
10—Agence infirm (*)
12—The Friday Night Movie (*)
13—Vrai de vrai
8.30 3—Gomer Pyle (*)
7—Coup de soleil (*)
10—Coup de soleil (*)
13—Coup de soleil (*)

9.00 3—Friday Night Movie (*)
5—Secret bien gardé (*)
9—Adam 12 (*)
7—Route 66
8—Judd For The Defense (*)
10—Secret bien gardé (*)
11—Des agents très spéciaux (*)
13—Cinéma Kraft

9.30 4—La Grande Vallée (*)
5—Friday Night Movies: "River Of No Return"
10—Detective

10.00 7—La Bohème (*)
8—Dick Cavett Shaw (*)
10—Québec sait chanter (*)
1—La Bohème (*)
12—The F.B.I. (*)

10.30 6—Panoramonde
7—Les Soviétiques (*)
10—Le 10 vous informe (*)
1—Les Soviétiques (*)
13—Les Soviétiques (*)

11.00 3—Channel 3 Night Beat
4—Heure Exquise: "Alibi pour un assassin" (5) Autr. 1963. Drame policier d'A. Vohrer, avec Ruth Leuwerick et Peter Van Eyck. — Un camionneur est accusé d'homicide pour avoir écrasé un homme que deux inconnus ont poussé sous les roues de son camion. Triomphe de la justice. Tension et violence.

6—CBC-TV News
7—Téléjournal
8—11 O'Clock Report
10—Cinéma
10—Téléjournal
12—The National News (*)
13—Téléjournal

11.18 12—Pulse (*)
11.20 9—Viewpoint
7—Dernière édition
10—Nouvelles régionales
13—Les actualités

11.25 6—Editorial
10—Nouvelles sportives

11.27 7—After II: "The Ride Back"

11.30 3—Merv Griffin Show (*)
7—Cinéma 7
8—Movie 8
10—Cinéma: "Faites vos jeux, mesdames" (5) France 1965. Film d'espionnage de Marcel Ophüls, avec Eddie Constantine et Daniel Ceccaldi. Un agent secret reçoit mission d'enquêter sur l'enlèvement d'un savant génial de 19 ans. Quelques trouvailles amusantes.

13—Ciné-Soir
11.45 3—Late Show (*)
12—Pajama Playhouse

A.M.

12.30 10—Dernière édition
12.35 10—Fermeture
12.40 4—Musique Marc Legrand
12.50 4—Fin des émissions
12.56 6—Postlude

1.00 3—Sign Off
1—Fin des émissions
13—Nouvelles anglaises
1.18 13—Fin des émissions

DEMAIN - SAMEDI

A.M.

7.00 8—Faith For Today (*)
7.30 3—Skippy The Bush Kangaroo *
8—Word of Life (*)
8.00 3—Go-Go Gopher (*)
8—Rusty Wellington Show
8.30 3—Bugs Bunny-Rod runner Hour (*)
8—Discovery
8.45 10—Mire et musique
9.00 8—Casper Cartoons (*)
10—Dessins animés
13—Mire et musique
9.30 2—Wacky Races (*)
4—Mire et musique
13—Super car

10.00 3—Archie Show (*)
8—Popeye
10—Super Héros
1—Mire et musique
13—Les amis de Popeye

10.20 4—Musique Marc Legrand
10.25 10—Aujourd'hui à CBVT
10.30 3—Bat Man - Supercar Hour *
4—Dessins animés
7—Super car
8—Fantastic Voyage (*)
10—Dessins animés
10—Marionnettes du monde (*)
10.50 10—Mes amis les animaux

11.00 4—Ciné-Matinée: "Attaque de la diligence" — "Enigme de la vallée"
7—Ciné-Jeunesse
8—Journey To The Center Of The Earth (*)
10—Jeunesse en forme (*)

1—Ciné-Jeunesse (*): "Ivanna joue au football". "Ecole boulangère". Histoire d'une locomotive à vapeur qui refuse de se laisser diriger. En reconnaissance de ses mérites, un lièvre dépose une couronne de fleurs sur son front. "Dragon en chiffon" — Histoire amusante avec des chiffres. Un dragon de chiffon qui n'a pas de chance. "Le bruit" — Les aventures d'un compositeur de musique, qui pour travailler doit se boucher les oreilles. Le bruit intense de la rue, du téléphone, du coucou, tout lui tape sur les nerfs.

12—Sound Of 12
13—Ciné-Jeunesse (*)
11.15 12—News & Sign-On
11.30 3—Herculeoils (*)
8—Fantastic Four (*)
12—Roger Ramjet (*)

P.M.

12.00 3—Shazzan (*)
8—George of the Jungle (*)
10—Bon Weekend (*)
12—Captain Scarlet (*)
12.25 5—Test Pattern & Music
12.30 3—Johnny Quest (*)
4—De tout, de tous
7—Rencontre avec...
8—American Bandstand (*)
12—Spiderman (*)
13—Rencontre avec...
12.50 6—Prelude
1.00 3—Moby Dick (*)
4—Remous
6—Montreal Pops Concert (*)
7—Les quatre saisons (*)
10—Ciné-Samedi (*)
10—Les quatre saisons (*)
12—Batman (*)

1.15 13—Les petites annonces
7—Document
13—Document

1.30 3—Lone Ranger (*)
4—Le Saint
8—Baseball Close-up (*)

2.00 3—Bollivia Beneath The Mast (*)
4—Canada Games (*)
7—Univers des sports (*)
8—Red Sox Baseball (*)
10—Chicago at Boston
10—Univers des sports (*)
12—Long John Silver (*)
13—Univers des sports (*)

2.30 3—Canadian Travel (*)

4—Cinéma (*): "La charge du 7ème Lancier" (5) E.U. 1958. Film d'aventures de J. Gillling, avec Victor Mature et Anne Audrey. — Des rebelles hindous se révoltent contre la domination britannique. Combats spectaculaires. Violence.

12—Saturday At The Movies

2.45 3—Social Security (*)

3.00 3—Sympatico (*)
10—Sur le matelas

3.30 3—Saturday Spotlight

4.00 6—Sur le matelas
7—Wayne & Shuster Take An Affectionate
7—A communiquer
10—Franc-Parler (*)
10—A communiquer
12—Sports Hot Seat (*)
13—A communiquer

4.30 7—Tous les trains du monde
10—Tous les trains du monde
13—Tous les trains du monde

5.00 6—Allez-4
6—Super Six (*)
7—Histoires sans parole
8—Wide World Of Sports
10—La rampe sportive (*)
10—Histoires sans parole
12—Wide World Of Sports (*)
13—Histoires sans parole

5.30 3—Dance Date
5—Skippy The Bush Kangaroo *
7—Destination danger
10—C'est arrivé cette semaine (*)
10—As des quilles
13—Escadrille sous-marine

6.00 3—Sports Digest
6—Champion
6—Laurel & Hardy
7—Troisième édition
10—Terre des jeunes (*)
11—Chevalier Tempté (*)
13—Les nouvelles

6.10 3—Weatherwise
7—Edition sportive

6.30 3—Roger Mudd (*)
4—Coup d'oeil
6—Sounds 69 (*)
7—Papa a raison
8—Tom Jones (*)
10—Téléjournal
12—Like Young (*)
13—Le Virginien

6.35 10—Cinéma amateur dans le monde (*)

6.45 6—Actualités — Editorial
6—London Line (*)

7.00 3—McHale's Navy
6—Jeunesse d'aujourd'hui (*)
6—Aubudon (*)
7—Le relais (*)
10—Jeunesse d'aujourd'hui (*)
10—Belle et Sébastien
12—Jackie Gleason Show (*)

7.30 3—Jackie Gleason (*)
7—The Good Guys (*)
7—Audition '70 (*)
8—Dating Game (*)
10—Chevalier du ciel (*)
8.00 6—Les envahisseurs (*)

6—Beverly Hillbillies (*)
7—Document
8—Newlyweds (*)
10—Les grands spectacles (*)
11—Billet de faveur: "Nick Carter va tout casser" (6-A) — France 1964. Comédie policière d'H. Decolin, avec Eddie Constantine et Lapidin Dayle. Un détective privé américain vole au secours d'un savant. Lutte contre le crime. Violences.

12—Academy Performance (*)

8.30 3—My Three Sons (*)
6—Great Movies (*): "Hallelujah Trail"
8—Laurence Welk Show (*)

9.00 3—Hogan's Heroes (*)

4—A la brunante: "Epopée dans l'ombre" (4) — E.U. 1959. — Drame historique de M. Anderson, avec James Cagney et Don Murray. — Un jeune homme est amené à participer à la lutte pour l'indépendance de l'Irlande. Atmosphère bien reconstituée. Film dur et tendu.

9.30 3—Piffcoat Junction (*)
7—Souvenir à gogo
8—Johnny Cash Show (*)
10—Souvenir à gogo
13—Souvenir à gogo

10.00 3—Mannix (*)
7—Sacha Show
10—Sacha Show
12—Special — Spotlight (*)
13—Sacha Show

10.30 8—TV Partlyne (*)
10—Le 10 vous informe (*)

11.00 3—Final Edition
6—Actualité - Météo - Editorial
6—CBC-TV News
7—Téléjournal
8—Weekend Report
10—Le Saint
12—The National news (*)
13—Téléjournal

11.13 6—Nouvelles sportives

11.14 6—Editorial

11.15 3—Tomorrow's Weather
7—Dernière édition
8—Movie 8
12—Pulse (*)

11.16 6—CFL Football (*): Toronto at B. C.
1—Football canadien
13—Nouvelles du sport

A.M.

12.00 10—Pour adultes seulement

1.00 10—Fin des émissions
13—Nouvelles anglaises

1.11 3—Sign Off

1.18 13—Fin des émissions

1.20 6—Musique Marc Legrand

1.30 6—Fin des émissions
10—Postlude
10—Dernière édition

1.35 10—Fermeture (*)—Programmes en coulisses

Terre des Hommes '69

James Last et Bobbie Gentry en vedette à la Place des Nations

James Last, qui se produira à la Place des Nations de Terre des Hommes les 22, 23 et 24 août prochains, est né à Brême, en Allemagne, en 1929.

Parti pour Hambourg en 1955, il s'y fit rapidement connaître par ses compositions musicales et ses arrangements, et de nombreux disques commencèrent bientôt à porter son cachet.

De toutes les ascensions spectaculaires dans le monde de la musique durant ces dix dernières années, celle de James Last a été l'une des plus rapides.

originales, ses compositions captivent très vite, et il est aujourd'hui l'un des trois premiers compositeurs de musique légère en Europe.

Celle-ci passe, naturellement, par la Place des Nations, où James Last jouera pour les visiteurs de Terre des Hommes les 22 et 23 août à 20h30 et le 24 août à 21h30.

Une autre vedette de la chanson vient d'ajouter son nom à la liste prestigieuse des artistes qui auront contribué à faire du Festival des Etoiles de Terre des Hommes un événement inoubliable.

Bobbie Gentry est devenue pour plusieurs synonyme de succès.

Et pour cause. Chanteuse américaine, elle a réussi à placer son tout premier enregistrement, "Ode to Billy Joe", au premier rang des plus grands succès seulement quatre semaines après son lancement par la maison Capitol.

Chose étrange, jamais Bobbie Gentry n'avait aspiré à une carrière de chanteuse. Elle espérait tout au plus écrire des chansons.

tions, dont un enregistrement quasi artisanal de Bobbie Gentry, le producteur Kelly Gordon décela en elle non seulement des talents de compositeur, mais également d'extraordinaires possibilités pour l'interprétation de la chanson.

Quelques mois plus tard, Bobbie Gentry, qui avait signé un contrat avec Capitol, voyait son premier disque prendre littéralement d'assaut toutes les stations radio-phoniques des Etats-Unis.

Les chansons de Mlle Gentry sont qualifiées de "delta", — comme la musique provenant du delta du Mississippi. Son éditeur les décrit comme étant des chansons-images, dans lesquelles les mots dépeignent une histoire.

Le succès que ne cesse de connaître dans tous les milieux la jolie chanteuse à l'abondante chevelure brun foncé est probablement tributaire de son expérience diversifiée: née dans une ferme du Mississippi, Bobby Gentry a plusieurs années plus tard suivi sa famille à Palm Springs, dans l'Etat de la Californie, où elle étudia notamment dans un conservatoire de musique.

Ses nombreuses apparitions sur les plus grandes scènes des Etats-Unis et la popularité qu'elle a acquise au petit écran en compagnie des Smothers Brothers, de Johnny Carson et de Perry Como ne semblent cependant pas influencer sur le genre de vie de Bobbie Gentry: elle habite toujours un petit appartement du quartier Silverlake, à Los Angeles, consacrant ses moments de loisirs à... écrire des chansons.

CINE BULLETIN

EXPLICATIONS

Dans ce ciné-bulletin, on trouvera, sous forme abrégée, deux mentions spéciales, indiquant la CONVENANCE POUR LES JEUNES SPECTATEURS: E—enfants; A—adolescents.

Les autres renseignements concernent uniquement la VALEUR ARTISTIQUE: (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) pauvre; (7) minable; (—) pas coté.

- CANADIEN. — Sur semaine: Les filles du code secret (—) à 1.10. Le bébé de Rose-Marie (3) à 1.50. Fin à 11.10. Samedi et dimanche: Le bébé de Rose-Marie à 1.50, 4.30, 8.50. Les filles du code secret à 3.15 et 11.10. Fin à 11.00. (3e semaine).
CANARDIERE. — Coplan sauve sa peau (5) à 1.50, 4.30, 7.45. Le miracle de l'annuaire (3) à 3.10, 6.25, 9.35. Fin à 11.00. (3e semaine).
CAPITOL. — Représentation continue de 1.00 à 11.00. Courts métrages à 1.50, 2.50, 5.00, 7.00 et 9.00. Valérie (6) à 1.15, 3.30, 5.20, 7.20 et 9.20. (3e semaine).
CARTIER. — Sur semaine: L'effroyable secret du Dr Hichcock (5) à 4.15, 9.21. L'orgie du Dr Orloff (7) à 7.42. Films à venir à 9.11. Fin à 10.48. Samedi et dimanche: Les orges du Dr Orloff à 1.30, 4.30, 7.44. Films à venir à 2.59, 6.06, 9.13. L'effroyable secret du Dr Hichcock à 3.10, 6.17 et 9.24. Fin à 10.52. (3e semaine).
EMPIRE. — If (2) (couleurs) à 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.10. Fin à 11.00.
IMPERIAL. — Manon 70 (—) à 1.00, 3.30, 6.17. Pleins feu sur la femme (7) à 2.30, 7.25. Solo pour une blonde (4) à 4.04, 8.40. Fin à 11.56. Sur semaine, ouverture à 8.15. Fin à 10.52. (3e semaine).
LAURET. — Sur semaine: Les orges du Dr Orloff (7) à 7.42. L'effroyable secret du Dr Hichcock (5) à 4.15, 9.21. Films à venir à 9.11. Fin à 10.48. Samedi et dimanche: Les orges du Dr Orloff à 1.30, 4.30, 7.44. Films à venir à 2.59, 6.06, 9.13. L'effroyable secret du Dr Hichcock à 3.10, 6.17 et 9.24. Fin à 10.52. (3e semaine).
LE BIOT. — Jeu de massacre (3) à 6.30, 9.35. Marie-Soleil (6) à 8.10. Fin à 11.15. (3e semaine).
LIDO. — Un micro dans le nez (—) à 7.30. Le Lauréat (—) à 9.05.
OCEAN (Salle Dauphin). — Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi: Funny Girl (couleurs) (4) à 2.00 et 8.15. Fin à 11.00. Dimanche seulement: Funny Girl (couleurs) (4) à 2.00, 5.00 et 8.15. Fin à 11.00. (3e semaine).
OCEAN (Salle Frontenac). — La nuit du lendemain (7) à 12.40, 4.15, 7.45. Célébrations secrètes (3) à 2.20, 5.50, 9.25. Fin à 11.13. (Deux films en couleurs).
PARIS. — Comment réussir en affaire (—) à 12.30, 4.05, 7.50. Dans la chaleur de la nuit (—) à 2.00, 5.40 et 9.30. (3e semaine).
PIGALLE. — La base du gât-apena (4) à 1.25, 5.30, 9.45. La grande comédie (—) à 2.10 et 7.15. (3e semaine).
PRINCESSE. — Fusils du Far West (—) à 1.00, 6.01. Baptême de feu (—) à 2.37, 7.30. L'homme de la Sierra (—) à 4.15 et 9.16. (3e semaine).
SILVER. — La bataille dans la vallée du diable (—) à 7.30. Les Russes arrivent (E-3) à 9.30. Fin à 11.20. (3e semaine).
ST-FOY (Salle Alouette). — Sur semaine, en soirée: The Charge of The Light Brigade (3) à 6.30, 9.00. Fin à 11.00. (3e semaine).
ST-FOY (Salle Champlain). — Mercredi (—) à 12.30, 4.05, 7.50. Odyssée de l'espace (—) à 2.15. Fin à 5.00. En soirée: Odyssée de l'espace à 8.15. (3e semaine).
ST-ROUALD. — Les riches familles (—) à 7.30. Violences à Jéricho (—) à 9.15. Samedi, matinée pour toute la famille Lafayette (A-3). Chasseurs de primes (—).
STUDIO 9. — Deux représentations à 7.30 et 9.45. (3e semaine).

LA DEMANDE GENERALE 7 DERNIERS JOURS! NE SERA PRESENTE NULLE PART AILLEURS A QUEBEC. TOUTE LA VERITE SUR LE BONHEUR CONJUGAL... LE MIRACLE DE L'AMOUR. COPLAN SAUVE SA PEAU. Air Climatise. STATIONNEMENT GRATUIT. Centre d'Activités Concorde - 681-8375. CANARDIERE. PROCHAINEMENT: "LE MIRACLE DE L'AMOUR" (2e partie)

Invitation à la danse... AUBERGE DE LA COLLINE. Danse ce soir, avec le Trio de l'auberge, de 7.00 p.m. à 1.30 a.m. BAL TABARIN. Ce soir: danse de 10.30 p.m. à 12.30 a.m. — De midi à 7.00 p.m. Danseuse à Gogo. BARIL D'HUITRE. Ce soir à 10h.30, 12h.30: Guilda et ses Variétés '69. Orchestre Adalbert Pouliot. CABARET VICTORIA. Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Gerdens" et Denis Walsh. CHATEAU BONNE-ENTENTE. Club "Le Barachois", piano-bar, ambiance de Montmartre. Danse tous les soirs à compter de 19 heures. Lundi, jour de relâche. CHATEAU FRONTENAC. Danse avec orchestre. Discothèque. CHATEAU LAC BEAUFORT. Danse à tous les soirs à la discothèque "la cage". CHEZ GERARD. Ce soir danse avec discothèque. CLUB LE VIEUX BARDEAU. Artiste invité cette semaine: Casar et ses musiciens. Danse avec l'ensemble de Jacques Augers. CLUB NAPOLI. Ce soir, à partir de 8.30 p.m. Danse avec Michèle Pando et son trio. COMPLEXE DE LA PORTE SAINT-JEAN. "Le Temple" discothèque psychédélique. "La Mousse Spach-thèque" sons et lumières. "La Licorne" bar Disco-Club. CONGRESS INN — AUBERGE DES GOUVERNEURS. Au piano-bar à partir de 5.00 p.m. Lise Lévesque. A partir de 10.00 p.m. Pierre Roche. HOLIDAY INN. Ce soir: "Les caves de l'Abbaye", danse et musique avec Agostini. Au bar-salon, danse avec le trio Holiday. HOTEL CAROL. Danse avec l'orchestre "Blue Stars. HOTEL-MOTEL DES LAURENTIDES. Restaurant Bastogne, de renommée internationale, danse tous les soirs avec orchestre de 9.00 p.m. à 1.00 a.m., le dimanche, de 6.30 à 10.30 p.m. LA DILIGENCE. Au guitar-bar; Florient Lambert, danse. LE BARILLET. Ce soir: Danse avec l'ensemble Jean Brousseau de 8.00 p.m. à 2.00 a.m. L'ITALIA. Groupe de chanteurs et musiciens italiens. Ce soir, de 8.00 p.m. à 2.00 a.m. MANOIR ST-CASTIN. Danse avec Wlad Ferrari au piano-bar. (Tous les soirs exceptés les dimanche et lundi). MOTEL CARDINAL. Danse tous les soirs avec orchestre de chobx. MOTEL CARILLON. Bibiane — Marcel Robitaille — Danse avec orchestre, tous les soirs. MOTEL LE VOYAGEUR. Au Salon-bar. Le Rendez-vous: Orchestre Bob Plante, de 9.30 p.m. à la fermeture. MOTEL UNIVERSEL. Danse tous les soirs avec orchestre. RESTAURANT LA CLOCHE D'OR. Ce soir, danse avec l'orchestre "Les Modernistes" et Jany MOULIN DE ST-LAURENT, ILE D'ORLEANS. Ce soir, Musique sud-américaine. RESTAURANT LE CAILLOU. Ce soir: Chantons en coeur et dansons, avec W. Gibson et son ensemble. RESTAURANT SAM WONG. Danse au Salon-Bar à partir de 9.00 p.m. à 2.00 a.m. avec l'ensemble Arioso. RESTAURANT LE VOO DOO. Danse tous les soirs, avec orchestre et artistes invités. Ce soir: Les Soeurs Leslie.

Arts et Spectacles en bref

Festival des Orchestres

ST. MORITZ, Suisse (P.A.) - Le premier Festival international des Orchestres de jeunes musiciens s'est ouvert cette semaine à la station de sports d'hiver de Saint Moritz, en Suisse.

Plus de 1,500 jeunes instrumentistes représentant 8 pays, participent à cette manifestation.

Le concert inaugural a été donné par l'Orchestre symphonique des Jeunes de San Diego, ensemble américain sous la direction de Louis Campiglia.

Le Canada est représenté par l'Orchestre des jeunes de Toronto.

Le Festival se terminera le 30 août, avec l'audition d'un concert de l'Orchestre international du festival, composé des meilleurs musiciens de chaque

orchestre. Pour ce dernier concert, c'est Léopold Stokowski, chef de renommée internationale, qui sera au pupitre.

Walter Susskind et Zdenek Lucas, autres chefs d'orchestre éminents, participent au festival.

Une musique de fanfare, écrite spécialement pour la circonstance par le compositeur anglais Eric Ball, a été interprétée par 500 jeunes musiciens sous la direction de Blyth Major, directeur musical et chef de l'Orchestre des jeunes des Midlands, en Angleterre.

A l'ouverture du festival, un discours de bienvenue a été prononcé par le président honoraire de cette manifestation internationale, M. Neville Bosworth, lord-maire de Birmingham, Angleterre.

Kouznetsov parle de l'URSS

PARIS (AFP) — L'écrivain soviétique Anatole Kouznetsov a adressé au peuple tchécoslovaque une lettre ouverte, publiée par le quotidien français Le Figaro, où il évoque l'intervention des pays du pacte de Varsovie à Prague le 21 août 1968.

Kouznetsov, qui s'est réfugié récemment en Grande-Bretagne, souligne dans sa lettre l'émotion provoquée en URSS par

cette intervention et la réprobation qu'elle a suscitée dans les milieux populaires soviétiques.

Devant cette réprobation, poursuit l'écrivain, les dirigeants soviétiques ont compris qu'il fallait donner des explications et ont dépêché à travers le pays "des milliers de propagandistes" dont la tâche était de persuader la population "que les Allemands de l'Ouest étaient prêts à envahir la Tchécoslovaquie et que, si les chars soviétiques n'étaient pas intervenus, les chars de Bonn seraient arrivés avant eux".

Ces explications, précise Kouznetsov, n'ont jamais reçu de confirmation officielle car l'homme de la rue, en Union soviétique "est habitué à tenir pour inexact ce qui se dit officiellement". Elles furent donc diffusées "de bouche à oreille" afin d'être accueillies avec moins de méfiance.

"Nous savons tous, écrit Anatole Kouznetsov, comment Brejnev a conçu la doctrine selon laquelle le gouvernement soviétique a le droit d'envoyer ses chars là où cela lui convient".

La lettre d'Anatole Kouznetsov se termine sur ces mots: "Que devons-nous faire? Nous devons combattre et ne pas perdre l'espoir. Nous devons à tout prix essayer de sauvegarder la bonté et la décence qui existent en ce monde".

Festival Orford

Après avoir entendu RONALD TURINI dans un programme de musique de chambre avec le Quatuor Orford au début de l'été, le public des concerts d'Orford aura l'occasion de l'entendre en récital dimanche soir prochain. Le pianiste canadien de réputation mondiale a inscrit à son programme les oeuvres suivantes: La Sonate en la majeur, opus 120 de SCHUBERT; Trois études de l'opus 10, nos 10, 11 et 12 ainsi que la Ballade no 4 en fa mineur de CHOPIN; Le Prélude opus 23, no 1 et l'Étude Tableau no 3 en fa dièse mineur de RACHMANINOFF; La Sonate no 6 en la majeur de PROKOFIEFF.

Montréalais de naissance, RONALD TURINI est, à l'âge de 36 ans, au faite d'une brillante carrière internationale. A la suite de ses succès dans des concours internationaux (Concours Busoni et Concours de Genève en 1958, Concours de la Reine Elisabeth de Belgique en 1960), il fut l'invité de plusieurs pays d'Europe, d'Amérique du Nord, puis de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Il

a fait notamment trois tournées de l'URSS, 3 tournées de l'Amérique du Sud, 5 tournées européennes, dont une avec l'Orchestre Symphonique de Montréal.

Rappels que l'association de Ronald Turini avec les Jeunes Musicales du Canada date de 1952, alors qu'il jouait en récital à Montréal lors de la visite du fondateur des Jeunes Musicales mondiales, M. Marcel Cuvelier de Belgique.

Le mardi 26 août à 20 heures 30 — "MUSIC IN CANADA" avec LOUIS APPELBAUM

Le compositeur canadien LOUIS APPELBAUM présentera un colloque en anglais sur la musique des compositeurs canadiens, le mardi 26 août prochain. Très actif dans le monde musical canadien, M. Appelbaum est fondateur du Festival de Musique de Stratford. Il a composé la musique de nombreux films ainsi que de la musique de scène pour des productions canadiennes importantes. Il a longtemps été associé à l'O.N.F. et à Radio-Canada à Toronto.

Un passe-temps agréable et divertissant

MOT-CACHÉ No 303 7 LETTRES CACHEES Unité monétaire

La procédure

- Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.
Pour plus de facilité... trouvez d'abord les mots les plus longs.
Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.
Dès que vous avez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot caché".
Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.
De ce que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot caché".
Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclees (HORIZONTALLEMENT SEULEMENT).

Table with 20 columns and 20 rows of letters for the word search puzzle.

Le mot-caché du problème No 303: AIGUILLEE

Grid of letters for the word search puzzle, with the word AIGUILLEE highlighted.

LA FAMILLE TETEBECHE

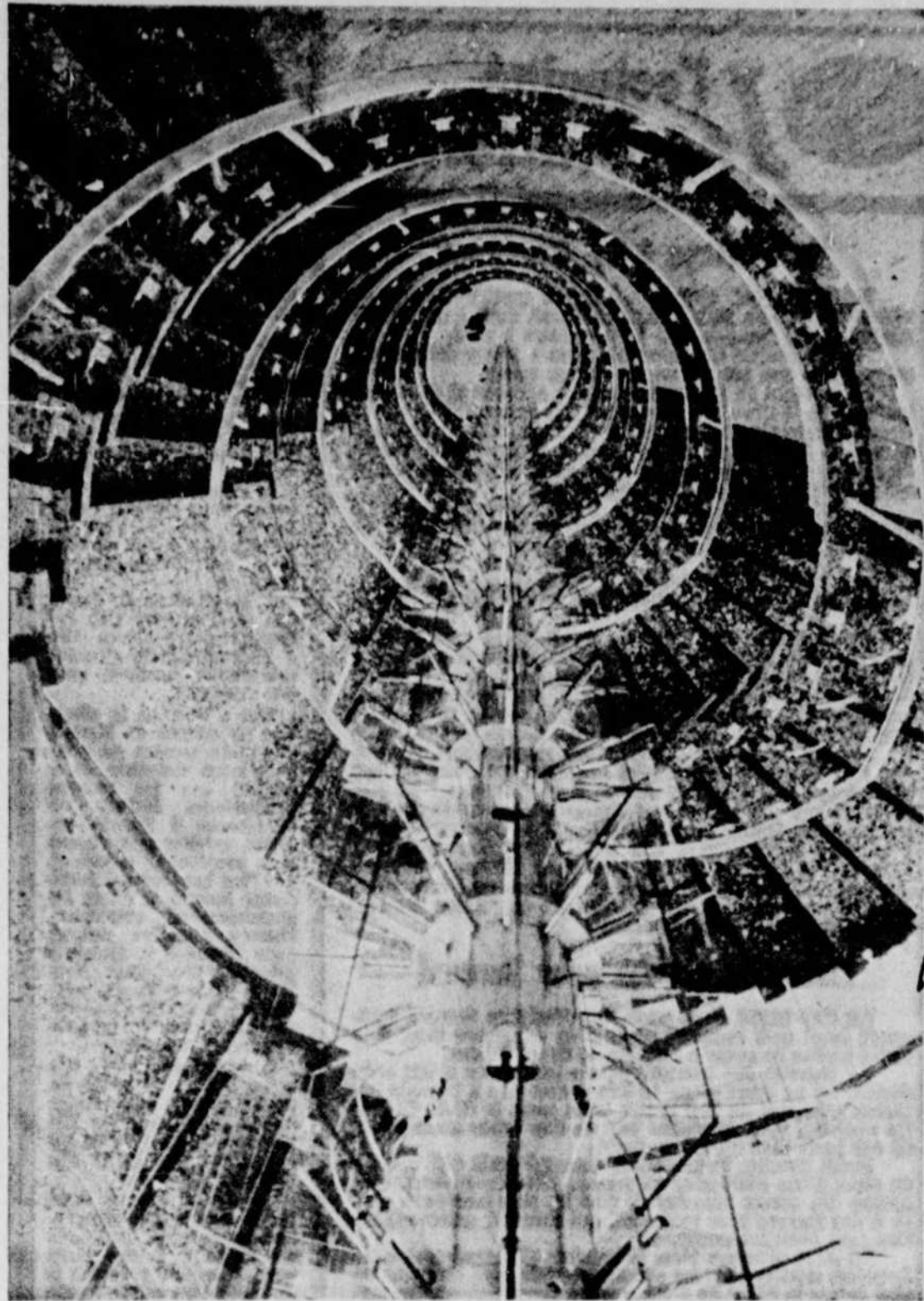


TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder





Le sculpteur Nikolaus Schaffer de Paris aurait pu être le créateur de cette curieuse tour hérissée de longues aiguilles. En fait, il ne s'agit pas d'une oeuvre d'art mais d'un dispositif d'éclairage installé dans un immeuble administratif de Hambourg. On aperçoit entre les différents anneaux les ampoules électriques qui éclairent l'escalier en colimaçon de l'immeuble. (Flash sur l'Allemagne)

SERVICES SPÉCIAUX

MONUMENTS funéraires, vente, réparation, nettoyage, lettrage au cimetière. Villeneuve & Frère, manufacturier, 1050, Canadienne Tél. 523-5394 ou 523-7482. 13715 4/8 (1 ms) S.S.

Québecleuriste
524-1196
524-8586
FACE HOPITAL ST-FRANCOIS D'ASSISE
13960 22-8 (l.v. au 20-10) S.S.

Augmentation du nombre de poussins destinés à la consommation

QUEBEC (OIPQ) — Du 1er janvier au 30 juin 1969, le nombre de poussins destinés à la consommation s'élève à 37.062.200 têtes comparativement à 32.379.800 têtes pour la même période en 1968, soit une augmentation de 11 pour cent. C'est ce qui ressort du dernier bulletin du Bureau de la statistique du Québec sur les statistiques certifiées. La mise en élevage des poussins destinés à la consommation a subi une légère baisse de 3 pour cent en 1969, par rapport à 1968 et est estimée à 1.775.300 têtes. Le nombre de dindonneaux de type à griller est un peu plus élevé de janvier à juin 1969 par rapport aux 6 premiers mois de 1968 et enregistre une augmentation de 24 pour cent pour totaliser 1.328.800 têtes.

Nouveau moteur

MONTREAL (CNW) — Les deux premiers prototypes du nouveau moteur de ventilation auxiliaire JT 15 D, destinés aux petits avions à réaction des années 1970, viennent d'être livrés par United Aircraft Canada Limited. Les premiers prototypes seront installés sur le Fanjet 500 de la Cessna Aircraft Company, Wichita, Kansas. Le premier vol du Fanjet 500 à moteurs jumelés est prévu pour le mois prochain. Les deux moteurs prototypes JT 15 D, de la catégorie de poussée de 2.200 livres, ont été expédiés à Wichita la semaine dernière de l'usine de la United Aircraft Canada à Longueuil, à proximité de Montréal. Le JT 15 D est le second modèle de moteurs de la série Pratt & Whitney Aircraft mis au point et fabriqué par la compagnie canadienne, filiale de United Aircraft Corporation, East Hartford, Conn. La compagnie canadienne a livré plus de 3.000 moteurs PT6 à turbines à gaz.

SUR L'EAU DANS L'EAU A-T-T-E-N-T-I-O-N

Victoire pour une école française à Toronto

TORONTO (P.C.) — La longue bataille pour l'établissement d'une école de langue française, dans le canton de North York, dans le Toronto métropolitain, a finalement été gagnée mercredi soir en dépit d'une dernière tentative pour faire échouer ce projet. La Commission scolaire du Toronto métropolitain a en effet approuvé, par un vote de six à cinq, l'attribution de \$152.137 pour le fonctionnement de l'école de septembre à décembre de cette année. Le 15 août, la Commission scolaire de North York avait déjà adopté un budget de \$258.150 pour la même période. Plus de 280 élèves sont déjà inscrits et la rentrée est prévue pour le 2 septembre. Le vote qui a été pris mercredi soir con-

clut une série de démarches, de contre-démarches et de plaidoyers de la part d'un groupe de contribuables qui s'opposent à l'existence d'écoles françaises publiques dans la province. L'OPPOSITION Le représentant des écoles séparées à la Commission métropolitaine, M. Leo McLaughlin, s'est plaint de ce que les commissaires n'avaient pas su que quatre des maîtres français engagés par la Commission faisaient partie d'une communauté religieuse catholique. "Je ne prétends pas que la présence de la religion est une mauvaise chose, a-t-il dit, mais nous aurions dû être informés. Au lieu d'être Mlle une telle ou une telle, elles étaient des religieuses".

En l'absence du père

Le père qui s'absente pour de longues périodes devrait rester en contact étroit avec sa famille, indique la brochure du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Croissance d'un an à six ans. Les lettres de la mère, aussi fré-

quentes que possible, devraient décrire en détail les agissements et les dires des enfants. Pendant ce temps-là, la mère ferait bien de demander à un ami, de la famille, peut-être à un oncle, de consacrer aussi régulièrement que possible, quelques moments aux enfants.

Nécrologie

AMYOT — A Ste-Foy, le 20 août 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Conrad Amyot, directeur des Ventes Echo-Chain-Saw, époux de dame Thérèse Charron, père de Claudette (Mme Major H. B. E. Lake, Gislène (Mme Major W. R. Campbell), frère de Georges, Irène (Mme Vve Sylvester Barbeau), Antonine (Mme Vve Maurice Potvin). Il demeurait au 1194 Colbert Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 août à 2 heures p.m. Départ du nouveau foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 945, ave. Marguerite-Bourgeoys, vendredi, le 22 août, à 8 heures 30, d'où la dépouille mortelle sera exposée au salon funéraire Lionel Emond, 271, boulevard St-Joseph de Hull, pour l'église de St-Joseph de Hull, inhumation au cimetière de St-Rédempteur de Hull. 21-8 (2 fs)

BLAIS — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 21 août 1969, à l'âge de 79 ans, est décédée Mme Alice Cantin, épouse de feu M. Thomas Blais, mère de Roland, Gerand, Fernande (Mme Clément Guillemette), Raymonde (Mme Rosa Guillemette). Elle demeurait à Berthier en Bas. Les funérailles auront lieu lundi, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Laurent Normand, 115, rue St-Louis, à 2 heures 30 pour l'église de Berthier et de là au cimetière paroissial. 22-8 (2 fs)

GARNEAU — A Courville, le 20 août 1969, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Xavier Garneau époux de dame Cécile Labrie, père de Sœur Irène, St-Joseph-St-Vallier, Jacqueline (Mme Maurice Turcotte), et Roger. Il demeurait à 2351, avenue Royale, Courville. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Marcel Rueland, 31, avenue Royale, Courville, à 2 heures 50 pour l'église de Courville et de là au cimetière paroissial. 21-8 (2 fs)

LANGLAIS — A Charny, le 20 août 1969, à l'âge de 47 ans, est décédée Mlle Cécile Langlais, fille de feu M. Emile Langlais et de dame Anne-Marie Lizotte, sœur de Ernest. Elle demeurait au 748, 5e Avenue, Charny. Les funérailles auront lieu samedi, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Claude Marcoux Ltée, 920, 9e Avenue, Charny, à 2 heures 50 pour l'église de Charny et de là au cimetière paroissial. Le salon sera ouvert de 2 heures à 4 heures 30 et de 7 heures 30 à 9 heures 30. 21-8 (3 fs)

CHARLEBOIS — A Québec, le 19 août 1969, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Freida Klaus, épouse de feu le colonel J.-G. Charlebois. Il demeurait à 2596, Chemin Gomin, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Route de l'Église, Ste-Foy, à 9 heures 45 pour l'église St-Vincent (St-Lawrence Collège) et de là au cimetière St-Patrick. S. V. P. ne pas envoyer de fleurs mais faire vos dons au Centre de Neurologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec. 21-8 (2 fs)

DROUIN — A Ste-Foy, le 20 août 1969, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Adéla Biloiseau, épouse de feu M. Fortunat Drouin, mère de Sr Florence Drouin (Sr Ste-Jeanne-D'Arc), Roland, Lionel, M. l'abbé Léopold Drouin, Georges, Jean-Luc, Ovide, Simone, Alphonse. Elle demeurait à 2026, rue Dion, Duberger. Les funérailles auront lieu samedi, le 23 août, à 2 heures. Départ du nouveau foyer funéraire J. Bouchard & Fils Ltée, 945, Marguerite-Bourgeoys, à 1 heure 40 pour l'église de St-François Xavier et de là au cimetière de Leeds, Village, Co. Mégantic, où un libéra sera chanté avant l'inhumation. 21-8 (3 fs)

CODIN — A Québec, le 21 août 1969, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Gaudias Codin, rentier, époux de dame Mariette Lachance, père de Jeannette (Mme P.-E. Verreault), Irène (Mme Léopold Boiteau), et Gaudias, frère de Joseph. Il demeurait à 616, rue Bagot. Les funérailles auront lieu lundi, le 25 août, à 10 heures. Départ du funérarium Lépine Ltée, 535, des Oblats, à 9 heures 45, pour l'église de St-Joseph et de là au cimetière St-Charles. 21-8 (2 fs)

LEPAGE — A St-Edouard de Lotbinière, le 17 août 1969, à l'âge de 38 ans, est décédé accidentellement, M. Gaston Lepage, photographe professionnel, fils de feu M. Nicolas Lepage et de feu dame Maria Lepage. Les funérailles auront lieu samedi, à 2 heures. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 975, Marguerite-Bourgeoys, à 1 heure 45 pour l'église de St-Sacrement et de là au cimetière Belmont. 21-8 (2 fs)

BEGIN — A Lévis, le 19 août 1969, à l'âge de 37 ans, est décédé M. Louis-Philippe Bégin, directeur de l'Enseignement Collégial au ministère de l'Éducation, époux de dame Marthe St-Hilaire, père de Richard, Sylvie, Christian, Caroline. Il demeurait au 32, St-Etienne, Lévis. Les funérailles auront lieu vendredi, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58 avenue Bégin, à 2 heures 45, pour l'église Notre-Dame et de là au cimetière Mont-Marie. 21-8 (2 fs)

BERNIER — A Montréal, le 20 août 1969, à l'âge de 63 ans et 9 mois, est décédé M. Philippe Bernier, ancien linotypiste de L'ACTION, à sa retraite, époux de dame Bernadette Robitaille, décédée le lendemain. Il résidait à 6, rue Hotte, à Ste-Rose, Ville de Laval. Les funérailles seront annoncées samedi. 22-8 (2 fs)

BERNIER — A Montréal, le 21 août 1969, à l'âge de 61 ans et 4 mois, est décédée dame Bernadette Robitaille, épouse de M. Philippe Bernier, décédée la veille. Elle résidait à 6, rue Hotte, à Ste-Rose, Ville de Laval. Les funérailles seront annoncées samedi. 22-8 (2 fs)

NOLET — A l'Hôpital Notre-Dame-de-Lourdes, le 20 août 1969, à l'âge de 71 ans, est décédée dame Alexandrine Thériault, épouse de feu M. Wilfrid Nolet. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 30. Départ de la résidence funéraire Marcel Rueland, 31, avenue de la Fabrique, Montmagny, à 9 heures 15 pour l'église de St-Thomas et de là au cimetière paroissial. 21-8 (1 fs)

BERNIER — A Montréal, le 20 août 1969, à l'âge de 63 ans et 9 mois, est décédé M. Philippe Bernier, ancien linotypiste de L'ACTION, à sa retraite, époux de dame Bernadette Robitaille, décédée le lendemain. Il résidait à 6, rue Hotte, à Ste-Rose, Ville de Laval. Les funérailles seront annoncées samedi. 22-8 (2 fs)

BERNIER — A Montréal, le 21 août 1969, à l'âge de 61 ans et 4 mois, est décédée dame Bernadette Robitaille, épouse de M. Philippe Bernier, décédée la veille. Elle résidait à 6, rue Hotte, à Ste-Rose, Ville de Laval. Les funérailles seront annoncées samedi. 22-8 (2 fs)

KEROUACK — A Québec, le 20 août 1969, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Donat Kérouack, comptable et membre de la Garde de Champlain, époux de feu dame Eugénie St-Pierre. Il demeurait à 284, rue Bédard. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224, St-Vallier Ouest, à 9 heures 45 pour l'église du Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière St-Charles. 22-8 (1 fs)

O'GALAGHER — A Montréal, le 19 août 1969, à l'âge de 37 ans, est décédée dame Betty Murphy, épouse de M. John O'Gallagher. Elle demeurait à 232, Anselme-Lavigne, à Pierrefonds. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures 30. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Côte de l'Église, à 10 heures, pour l'église de St-Patrick et de là au cimetière St-Patrick. 20-8 (3 fs)

LE nez de Lincoln, taillé dans le granit à Mount Rushmore, est plus long que toute la face du Sphinx d'Égypte.

Le nez de Lincoln, taillé dans le granit à Mount Rushmore, est plus long que toute la face du Sphinx d'Égypte.

Le nez de Lincoln, taillé dans le granit à Mount Rushmore, est plus long que toute la face du Sphinx d'Égypte.

Le nez de Lincoln, taillé dans le granit à Mount Rushmore, est plus long que toute la face du Sphinx d'Égypte.

Le nez de Lincoln, taillé dans le granit à Mount Rushmore, est plus long que toute la face du Sphinx d'Égypte.



AVIS

Dans la nécrologie du décès de M. Elphège Parent, nous hier deux noms ont été omis, soit la Rév. Sr Marie-Rose (Jeannette Trudelle), Franciscaine missionnaire de Marie en mission, à Coll en Amérique du Sud et Sr Madeleine Trudelle de la même communauté, résidant à la Maison Grande-Allée, Québec.

Décès de dame Joseph Juneau

Mme Joseph Juneau, née Georgiana Fortin, vice-présidente de Juneau Service Inc., épouse de Jos. Juneau est décédée le 24 août à Québec, à l'âge de 88 ans. Elle demeurait à 6, rue du Jardin, Loretteville. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: Mme Robert Légaré (Irène Juneau), Mme René Juneau (Thérèse Grimard), Mme J.-Robert Deslauriers (Jeannine Juneau), Mme Gaston Readman (Liliane Juneau), Mme Oscar Trudel (Rolande Juneau), Mme Gilles Juneau (Louise Bédard), Mme Claude Samson (Louise Juneau) ses parents et beaux-parents: ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Yve Edgar, St-Antoine (Maria Fortin), Mme Jules Fortin, Mme Yve Jos. Fortin, Mme Charles Plamondon (Alice Fortin), Mme Louis Mimeault (Gabrielle Fortin), Mme Alexandre Fortin, Mme Marcel Cantin (Cécile Fortin), Mme Yve Xavier Juneau, Mme Eugène Gaudreault (Anna Juneau), Mme Arthur Juneau, Mme Léon Juneau, docteur et Mme J.-F. Routhier (Léa Juneau), ainsi que ses 27 petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée à la Maison Sylvio Marceau Inc, 270 Marie de l'Incarnation. Les funérailles auront lieu samedi à 3 h. p.m. en l'église de St-Marie Médiatrice de Loretteville et l'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles. La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau Inc, 224 St-Vallier Ouest.

« Nous invoquons la Vierge pour la paix sur la terre encore souillée de sang et de haine encore les hommes qui sont des frères, pour la justice de la société humaine, pour la sanctification de tous », a déclaré le Pape avant de réciter l'Angelus avec les fidèles venus à Castelgandolfo. Paul VI a invité les fidèles à méditer sur l'enseignement qui nous vient de la Mère de Dieu. Très nombreux étaient les pèlerins, principalement étrangers, qui s'étaient rendus sur la colline, à l'ouest de Rome, sur laquelle s'élève le bourg et le Palais de Castelgandolfo. Une partie d'entre eux avait pu assister à la messe célébrée par le Pape, à dix heures du matin, en l'église paroissiale de Castelgandolfo. Le reste se pressait sur la place, bordée, d'un côté, par cette église et, de l'autre, par le Palais.

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal. Pour les régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Québec: Ensoleillé et moins frais. Vents avec rafales de 15 milles. Minimum et maximum aujourd'hui à Montréal 50 et 70, à Ottawa 50 et 75, à Ste-Agathe 40 et 65, à Québec 45 et 65. Aperçu pour samedi: Généralement ensoleillé. Pour les régions du Lac St-Jean, du St-Maurice et des Cantons de l'Est: Ensoleillé et moins frais. Vents avec rafales de 20 milles. Minimum et maximum aujourd'hui à La Tuque et à Sherbrooke 40 et 65, à Chicoutimi 45 et 65. Aperçu pour samedi: Généralement ensoleillé. Pour les régions de Bale-Comeau, Rimouski, Sept-Îles et Gaspé: Ensoleillé avec quelques nébulosité dans l'après-midi. Il continuera de faire frais. Vents du nord-ouest de 15 milles avec rafales de 25. Minimum et maximum aujourd'hui à Bale-Comeau, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Sept-Îles et Gaspé 45 et 65. Température pour samedi: Ciel variable. Températures minimum et maximum relevées hier, de 8h. p.m. à 8h. a.m. et de 8h. a.m. à 8h. p.m.

| | Min. | Max. |
|------------------|------|------|
| Vancouver | 51 | 69 |
| Edmonton | 44 | 73 |
| Calgary | 53 | 86 |
| Regina | 60 | 96 |
| Winnipeg | 64 | 93 |
| Toronto | 54 | 78 |
| Ottawa | 47 | 71 |
| Montréal | 47 | 69 |
| Québec | 45 | 65 |
| Fredericton | 47 | 64 |
| Saint-Jean, N.B. | 44 | 64 |
| Moncton | 42 | 67 |
| Halifax | 51 | 68 |
| Charlottetown | 46 | 64 |
| Sydney | 49 | 68 |
| St-Jean, T.-N. | 50 | 67 |
| Chicago | 62 | 78 |
| Detroit | 50 | 79 |
| New York | 60 | 76 |
| Washington | 58 | 81 |
| Atlanta | 72 | 89 |
| Miami | 75 | 91 |
| New Orleans | 73 | 91 |
| St-Louis | 70 | 81 |

PHILOMENE

par Ernie Bushmiller

Tu parais sûrement heureux. C'est la dernière journée d'école. En plus d'être en vacances, je suis heureux pour une autre raison aujourd'hui. L'institutrice retourne toutes les choses qu'elle a prises durant l'année à ses élèves.

LA SOURIS MIQUETTE

par Walt Disney

La photo de ma classe? L'un de tes compagnons ressemble étrangement à Pisto. C'est Pisto. Il m'avait suivi à l'école ce jour-là.

LE FANTOME

par Lee Falk et Ray Moore

J'ignore toujours comment cela est arrivé. Au bal masqué. Tu auras amplement de temps pour réfléchir. Valid vos bijoux, mes amis... premier arrivé, premier servi. Dans... qui est ton ami? Il est merveilleux... C'est... Un détective... aimé pour surveiller le tout... Vous avez tout simplifié en lui faisant perdre sa hache. Qui, moi? Et à-propos d'avril 1964?

L'émission TEMOIGNAGE

CKCV — 1280 6 HEURES 05

PAUL HAMEL, s.j., invite chaque jour, à l'émission TEMOIGNAGE, des témoins du monde chrétien. Samedi, 23 août — L'abbé Paul Lapierre: Une spiritualité renouvelée au Centre de Mont-Joli. Lundi, 25 août — Dr André Boudreau: Les drogues: conséquences de soupçons détectés. Mardi, 26 août — Michel Jauven, s.j.: Mes amis les délinquants. Mercredi, 27 août — Emile Robitaille: Nous défilons de notre culpabilité masochiste. Jeudi, 28 août — Guy Bourgoin, s.j.: Je m'occupe aux étranges coutumes africaines. Vendredi, 29 août — Jean L'Archevêque, s.j.: Pour une liturgie plus dynamique. Samedi, 30 août — Emile Robitaille: Pourquoi nos jeunes sont-ils en détresse?

Des morts, de nombreux blessés et plus de 300 arrestations

Les chars sont revenus!

PRAGUE (AFP) — Il a fallu, jeudi soir à Prague, faire appel aux chars pour venir à bout de manifestants qu'une journée entière de poursuivies, de coups de matraques et de gaz lacrymogènes n'avait pas réussi à calmer.

Comme ceux qui avaient mercredi soir dressé des barricades sur la rue Narodni, les manifestants qui ont fait dérailler des tram-

ways pour barricader l'accès de la Place Tyl, — où ils s'étaient réfugiés après que tout le centre de Prague eut été bouclé — étaient très jeunes et pour le moins agressifs.

Ils ont été jusqu'à tenter de lancer un tramway sur des membres de la milice ouvrière dont les chants dans les haut-parleurs avaient poussé leur exaspération à son comble.

Les chars eurent vite fait de démolir les barricades, et les renforts de police accompagnés de chiens policiers, d'embarquer les récalcitrants, non sans les avoir au passage sévèrement matraqués.

A 22h45 la longue file des trente chars repassait la Vltava, quittant le centre de Prague.

D'autre part, on apprenait également en fin de soirée à Prague que le calme était revenu dans Brno.

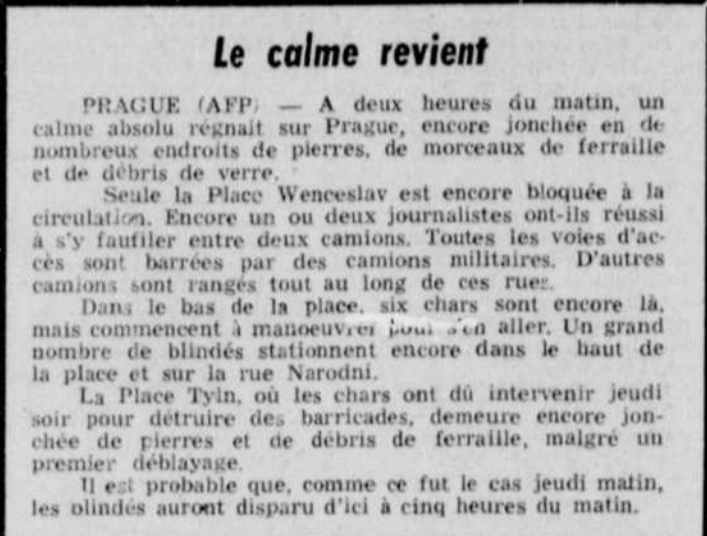
Dès 22 heures, les rues s'étaient vidées. Seuls quelques passants isolés jetant un regard sur les débris des barricades, circulaient dans les artères du centre où patrouillaient soldats et policiers.

D'autre part, une centaine d'étudiants gauchistes, portant des portraits de Mao Tse Toung, se sont rassemblés autour de l'ambassade, aux cris de "agresseurs de l'OTAN, quittez la Norvège, agresseurs d'Union Soviétique, quittez la Tchécoslovaquie". La police a dispersé les manifestants.

La ville est redevenue calme, mais aux principaux carrefours des engins blindés stationnent sur les trottoirs ainsi que des groupes de soldats. A minuit les services municipaux s'employaient à nettoyer les dégâts.

STOCKHOLM. — Près de 3.000 personnes, porteuses de drapeaux tchécoslovaques, ont défilé hier soir devant l'ambassade d'Union Soviétique, aux cris de "Vive Dubcek" et de "URSS assassin". La manifestation, autorisée par la police, était organisée par l'association des étudiants tchécoslovaques et la comité Suedois pour la démocratie en Tchécoslovaquie.

Une autre manifestation,



qui a rassemblé plusieurs centaines de personnes, avait été organisée par les associations de jeunesse des partis conservateur, libéral et centriste.

Le calme revient

PRAGUE (AFP) — A deux heures du matin, un calme absolu régnait sur Prague, encore jonchée en de nombreux endroits de pierres, de morceaux de ferraille et de débris de verre.

Seule la Place Wenceslas est encore bloquée à la circulation. Encore un ou deux journalistes ont-ils réussi à s'y faufiler entre deux camions. Toutes les voies d'accès sont barrées par des camions militaires. D'autres camions sont rangés tout au long de ces rues.

Dans le bas de la place, six chars sont encore là, mais commencent à manoeuvrer pour s'en aller. Un grand nombre de blindés stationnent encore dans le haut de la place et sur la rue Narodni.

La Place Tyl, où les chars ont dû intervenir jeudi soir pour détruire des barricades, demeure encore jonchée de pierres et de débris de ferraille, malgré un premier déblayage.

Il est probable que, comme ce fut le cas jeudi matin, les blindés auront disparu d'ici à cinq heures du matin.

Les points chauds se sont alors déplacés et l'un d'eux, près du parc de l'Armée Rouge, a été particulièrement brûlant. Jusqu'à 21 heures, les manifestants ont édifié des barricades et y ont mis le feu. A plusieurs reprises, des chars sont intervenus pour détruire les barricades.



Il a fallu faire appel aux chars pour venir à bout des manifestants. (Téléphoto UPI)

La foule se dispersait alors mais elle se regroupait par la suite, édifiant de nouvelles barricades.

Les manifestants du parc de l'Armée Rouge se sont même emparés d'une voiture de police qu'ils avaient stoppée à l'aide d'un cocktail molotov. Les occupants ont pu s'enfuir mais la voiture a été incendiée.



Près de 50.000 personnes ont défilé hier les soldats en manifestant à la Place Wenceslas. (Téléphoto UPI)

Les divers heurts ont fait des blessés. Selon des bruits incontrôlables, un jeune homme et une jeune fille auraient été mortellement atteints. De même, selon d'autres rumeurs qu'il convient d'accueillir avec réserve, un jeune étudiant se serait immolé par le feu.

A 21 heures, l'intervention en masse de l'armée et de la police aux abords du parc de l'Armée Rouge a contraint le groupe des manifestants à se disperser, mais la situation reste fluide en cet endroit comme dans de nombreux autres carrefours de la périphérie de la place de la liberté.

DANS LE MONDE

CARACAS. — (A.F.P.). Une centaine de personnes, en majorité des émigrés de pays socialistes, ont manifesté silencieusement contre l'intervention en Tchécoslovaquie, il y a un an, des troupes du pacte de Varsovie.



C'est aux cris de "Gestapo" que les policiers pragois ont été accueillis par la foule. (Téléphoto UPI)

Après avoir assisté à une messe à la cathédrale de Caracas, ils ont déposé des couronnes de fleurs devant la statue de Simon Bolivar. Les manifestants portaient à la boutonnière de petits drapeaux de leurs pays respectifs couronnés d'une bande noire, en signe de deuil.

COPENHAGUE. — Trois à quatre cents personnes ont manifesté hier soir devant l'ambassade d'URSS à Copenhague, réclamant la "libération de la Tchécoslovaquie". Sur des pancartes portées par les manifestants on pouvait lire: "Envoyez plutôt vos chars au Vietnam". Des meetings de sympathie pour les Tchécoslovaques ont d'autre part été tenus en plusieurs villes du Danemark.



Un premier char est entré dans Prague pour détruire une barricade élevée par les manifestants; 14 autres ont suivi. (Téléphoto UPI)

Le chef du parti communiste, M. Knud Jerspersen, a condamné, dans une allocution, l'attitude de la presse et de la radio Danoises, qui, a-t-il dit, a provoqué une atmosphère d'excitation contribuant à empêcher le retour à une vie normale en Tchécoslovaquie.

ISTANBUL. — "On n'a pas oublié et on n'oubliera pas": Tels sont les mots qui accompagnaient une couronne de feuilles peintes en noir, déposée hier par un petit groupe d'étudiants devant le consulat général de l'Union Soviétique en Turquie.

Les jeunes gens avaient joint à la couronne l'image d'un homme enchaîné.

OSLO. — Un petit groupe de jeunes Norvégiens a organisé hier soir une manifestation silencieuse devant l'ambassade d'URSS à Oslo. Ils portaient des pancartes avec des slogans tels que: "Agresseurs Impérialistes Néo-Nazis, rendez sa liberté à la Tchécoslovaquie". Il n'y a pas eu d'incidents.

LA VALETTE (Malte) — Des centaines d'étudiants ont défilé dans les rues de la Valette, accompagnés par un orchestre jouant de la musique tchèque, en signe de protestation contre l'intervention en Tchécoslovaquie des troupes du pacte de Varsovie. Des représentants des principales organisations de jeunesse de Malte participaient à ce défilé. Les manifestants ont déposé une couronne de fleurs à la mémoire de Jan Palach.

STOCKHOLM. — Cinq cents manifestants ont été arrêtés hier soir au cours d'une échauffourée devant l'ambassade soviétique, après qu'un groupe eut brûlé une affiche portant la faucille et le marteau aux cris de "Soviets assassins" — "Hitler-Brejnev".

"Rompez avec l'URSS. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient trois citoyens tchèques qui avaient attaqué un policier en civil après avoir vainement tenté de pénétrer dans l'ambassade, dont une fenêtre a été brisée. Après avoir été refoulés des environs de l'ambassade, gardée par 200 policiers, une trentaine de jeunes gens de 20 à 25 ans se sont précipités à travers la ville vers le centre commercial ultra-moderne de "Hotorget", où ils ont brisé la vitrine des locaux de "Aeroflot" à coups de pierres.

BERLIN. — 350 Jeunes, pour la plupart des Lyceens, ont défilé hier soir à Berlin, à l'appel de la "Garde Rouge", groupe Maoïste, et d'autres organisations, notamment les "Spartacus", pour protester contre l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes du pacte de Varsovie.

Drapeaux rouges et tchécoslovaques en tête, les manifestants portaient des portraits de Marx, Lénine, Staline et Mao Tse Toung. Sur les pancartes qu'ils portaient, des slogans tels que: "A bas les nouveaux Tsars", "Le peuple Tchécoslovaque vaincra", "Lutte contre l'impérialisme américain et soviétique", "Gangsters de l'Onssouri, quittez la Tchécoslovaquie".

DEUX FILMS à Pékin

(du correspondant de l'AFP: Pierre Comparet)

PEKIN (AFP) — Au moment où la Tchécoslovaquie vivait dans l'angoisse du premier anniversaire de l'intervention armée des Forces du Pacte de Varsovie, deux films réunis dans un seul programme étaient présentés dans les cinémas de Pékin. L'un est consacré aux événements d'août 1968 en Tchécoslovaquie, l'autre à l'incident frontalier sur l'île de Chen-Pao.

Pour tous les Européens qui ont assisté à la projection, il est clair que ces deux films documentaires visent à établir un rapprochement entre les événements de Tchécoslovaquie et les accrochages qui se sont déroulés sur la frontière sino-soviétique et à montrer qu'il existe une solidarité de fait entre les Chinois et les Tchécoslovaques.

La leçon à tirer est que le "social-impérialisme" exerce ses pressions à la fois en Europe et en Asie. Le "Quotidien du Peuple" a consacré jeudi toute une page à de longs commentaires sur ces deux films, dont l'un reproduit les images déjà familières aux publics occidentaux de l'entrée des chars à Prague. L'autre a un caractère plus inédit. Il montre le combat victorieux des gardes-frontières chinois sur les chars soviétiques au cours de l'engagement du 15 mars. Jusqu'à présent, les Chinois n'avaient montré que des prises de vues réalisées au cours des incidents du 2 mars.

Les réactions du public chinois, extrêmement nombreuses, sont particulièrement intéressantes: la salle, qui n'avait applaudi que discrètement à la fin du film sur la Tchécoslovaquie, a éclaté en applaudissements lors de l'apparition sur l'écran des gardes-frontières chinois ouvrant le feu sur les chars soviétiques. Le public chinois a renouvelé ses applaudissements lorsque, plus tard, le président Mao est apparu.

l'actualité Internationale

En quête d'un million

Un héritage pour Armstrong

WASHINGTON (A.F.P.) — En sa qualité de premier pionnier de la Lune, Neil Armstrong aurait droit à un legs de 100.000 francs français. Ce legs remonte à 1891.

Si cette somme correspondait alors à 20.000 dollars, elle n'égale plus que 180 dollars au change actuel.

Un membre de la Commission des sciences et de l'aéronautique de la Chambre, le représentant James Fulton, relate, dans les minutes des débats du Congrès, qu'en effet une Française, Mme Anna Emille Guzman, a légué cette somme de 100.000 francs à la fin du siècle dernier au premier homme qui poserait le pied sur un corps céleste.

L'Académie des sciences à Paris, toujours d'après le congressman Fulton, se serait vue confier l'exécution de cette dernière volonté de Madame Guzman.

NEW YORK (AFP) — Bernadette Devlin, représentante de l'Irlande du Nord au parlement britannique, est arrivée hier après-midi à New York par avion pour recueillir \$1 million, destinés à secourir ceux qui souffrent des désordres dans son pays.

Vêtue d'un pull bleu et de blue jeans, Miss Devlin a souligné: "Il y a plus d'un million d'habitants en Amérique et, si chacun me donne un dollar, j'aurai un million de dollars".

Aux journalistes qui l'interrogeaient sur son habilement, elle a répondu qu'elle était venue en blue jeans, car "j'étais dans la bataille".

A la question de savoir par quel moyen elle recueillait les fonds, elle a déclaré qu'elle discuterait "cette question avec des gens ici".

Elle a attribué la situation en Irlande du Nord à cinquante années de gouvernement unioniste et a déclaré que les troupes britanniques étaient les bienvenues à l'heure actuelle, qu'elles sont venues pour protéger le peuple et que "les barricades doivent rester jusqu'à la chute du gouvernement unioniste".

Comme première mesure pour résoudre la situation actuelle, Bernadette Devlin a proposé la suppression de la police de réserve et la dissolution du gouvernement unioniste.

Il avait suffi de six minutes à Bernadette Devlin pour parcourir les quelques milles qui séparent la République libre du Bogside à Londonderry, de la République d'Irlande.

La jeune députée avait quitté son fier catholique, accompagnée de deux gardes du corps, à bord d'une voiture rapide, précédée à un mille d'un véhicule parti en éclairer afin de détecter d'éventuels supplétifs des B Specials et de donner l'alerte par walkie talkie. Personne dans le Bogside ne considère que le départ aux Etats-Unis de Miss Devlin est une trahison. Au contraire, a déclaré un volontaire de la paix au brassard blanc, "elle va travailler pour nous là-bas".

Le départ s'est passé selon les plans prévus. Les B Specials étaient invisibles à Londonderry et par les routes secondaires. Un seul incident de parcours: la militante des droits civiques avait oublié son passeport, qui lui a été transmis après un simple coup de téléphone à son état-major.

Un corps de l'époque moustérienne

JERUSALEM (A.F.P.) — Un tombeau contenant le squelette d'un enfant et datant de la période moustérienne (40.000 ans avant notre ère) a été découvert dans la grotte de Quatzef, près de Nazareth, où une mission du Centre national de recherches scientifiques présidée par le Dr Bernard Vandermeersch, a entrepris des fouilles depuis plus de 4 ans.

L'enfant était enterré dans un caveau et entouré d'offrandes, notamment les cornes d'un grand animal. Les caveaux funéraires datent de cette époque sont rarissimes. Ils permettent aux archéologues d'éclairer d'un nouveau jour la culture et la civilisation paléolithiques. Les découvertes faites à ce jour ont démontré que la Palestine était habitée à l'époque par un type humain totalement différent des hommes habitant l'Europe ou dominant l'homme de Néanderthal. A la même époque, vivait en Palestine un "Homo sapiens" très proche de l'homme moderne.

Nouvelles greffes pour Barnard

LE CAP (AFP) — Le professeur Christian Barnard a annoncé jeudi qu'il comptait réaliser en septembre deux nouvelles greffes du coeur à l'hôpital de Groot Schuur.

Le pionnier des transplantations cardiaques a fait cette déclaration au cours d'une interview accordée à la radio nationale d'Afrique du Sud quatre jours après le décès de Philip Blalberg, mort dimanche soir au Cap après avoir survécu 563 jours avec un coeur greffé.

Lundi dernier, le professeur Barnard avait déjà déclaré au cours d'une conférence de presse: "Nous continuerons de greffer des coeurs humains de plus en plus nombreux, grâce à des moyens plus modernes, qui seront à notre disposition dans quelques semaines".

En effet, plusieurs blocs opératoires ultra-modernes dotés de pièces stériles pour les opérés du coeur, sont en construction depuis le début de cette année à Groot Schuur. On prévoit qu'en 1971 cet hôpital pourra traiter simultanément dix-huit receveurs d'organes greffés.

Actuellement deux "Greffes" peuvent être traités simultanément à Groot Schuur.

BRÛLÉ par une éruption

MESSINE (AFP) — Un touriste français en villégiature dans l'île de Stromboli a péri brûlé par une éruption soudaine du volcan.

M. René Meunier, 30 ans, résidant à Paris rue de Javel, selon l'agence ANSA, faisait une excursion sur le Stromboli avec un groupe de compatriotes. Puis il les avait quittés pour s'approcher jusqu'à 450 mètres du cratère du volcan. Soudain, de la cheminée jaillissaient des lapilli et des centres incandescentes qui retombèrent sur lui. Le malheureux est mort immédiatement. Son corps a été transporté à Ginostra, village situé au pied du volcan, et doit être amené dans la journée à Messine.

L'île de Stromboli, qui fait partie de l'archipel des îles Lipari au large de la côte Nord-Ouest de la Sicile, est pratiquement constituée du seul volcan — cône de quelque 900 mètres de haut — toujours en activité.

Hitler contre Von Thadden

ARREBRUCK (A.F.P.) — C'est par des extraits de discours d'Adolf Hitler hurlés par des haut-parleurs disposés par des contre-manifestants, que M. Adolf Von Thadden, président du parti national-démocrate (N.P.D.-extrême-droite) a été accueilli devant la salle des congrès, à Sarrebruck, où il devait tenir une réunion électorale. Plus de 500 personnes appartenant pour la plupart à des organisations politiques de jeunes, s'étaient réunies pour "discuter" avec le leader N.P.D.

La réunion électorale s'est ouverte dans une salle étroitement gardée par la police et par le service d'ordre du mouvement.

Au cours d'une conférence de presse tenue auparavant, M. Von Thadden avait affirmé que le N.P.D. obtiendrait de 8 à 12% des voix lors des élections législatives du 28 septembre. Aucun incident notable ne s'est produit.

Basilique St-Marc menacée

VENISE (AFP) — La Basilique Saint-Marc de Venise est menacée par un tassement de terrain et des travaux de soutènement ont dû être effectués pour protéger l'édifice.

Une technique nouvelle a été utilisée pour pallier les effets du tassement du terrain sableux qui a été constaté sous l'angle dit "de la porte des fleurs" de la Basilique. Des piliers de onze centimètres de diamètre ont été enfoncés à huit mètres de profondeur, et du ciment a été coulé et pressé à l'air comprimé pour que la base des piliers en forme qu'un seul bloc.

On a dû en outre renforcer les murs extérieurs par des injections de ciment. Pour ce travail il a fallu détacher toutes les décorations de pierre ou de céramique qui ornent les parois. Celles-ci ont été numérotées pour être replacées ensuite.

Journalistes autrichiens expulsés

VIENNE (A.F.P.) — Quatre journalistes autrichiens ont été expulsés jeudi de Prague. Il s'agit de M. Bleibtreu, correspondant de la radio autrichienne et de trois journalistes et photographes de l'hebdomadaire viennois "Wochepost".

Les correspondants du "Wochepost" ont déjà quitté Prague et le correspondant de la radio doit quitter la Tchécoslovaquie avant 19 heures GMT.

Cette nouvelle a été annoncée par M. Bleibtreu lui-même dans une chronique radiodiffusée téléphonée à 15 h. GMT à Vienne et diffusée à 18 h. GMT.

Demands d'asile politique

VIENNE (AFP) — Quatre-vingt huit ressortissants Tchécoslovaques ont demandé hier le droit d'asile politique en Autriche, annonce le ministre de l'Intérieur. Cinq citoyens d'autres pays de l'Est se sont réfugiés en Autriche. Il s'agit du plus grand nombre de réfugiés enregistrés pendant une seule journée depuis le début de l'année.

Le trafic des voyageurs aux frontières Austro-Tchécoslovaques a été normal hier. 4.819 personnes, dont 3.117 Tchécoslovaques sont entrés en Autriche, tandis que 3.928 voyageurs, dont 2.418 Tchécoslovaques sont entrés en Tchécoslovaquie.

La situation aux postes frontières Austro-Tchécoslovaques est calme, indique encore le ministère de l'Intérieur. Les touristes munis de visas valables peuvent se rendre en Tchécoslovaquie, mais ceux qui disposent de visas de brève durée, valables pour 24 ou 48 heures, sont refoulés par les gardes-frontières Tchécoslovaques.

Les autorités Tchécoslovaques avaient suspendu hier les visas pour un bref séjour qui étaient délivrés généralement à la frontière.

Désertion chez les artistes russes

LONDRES (AFP) — Le jeune et célèbre pianiste soviétique, M. Vladimir Ashkenazy et Mme Alieja Lisiecka, historien et critique littéraire polonais, peu à Londres, elle a demandé sitôt arrivée, l'asile politique à l'Ouest: car, a-t-elle déclaré, les intellectuels de l'Est ont perdu ces dernières années le plus de liberté d'expression que depuis 1963 craint notamment, s'il revenait dans son pays, qu'on ne le laisse partir, malgré les affirmations contraires du porte-parole officiel soviétique. Quant à Mme Alieja Lisiecka, depuis tous deux actuellement à Londres, elle a demandé sitôt arrivée, l'asile politique à l'Ouest: car, a-t-elle déclaré, les intellectuels de l'Est ont perdu ces dernières années le plus de liberté d'expression que depuis 1963 craint notamment, s'il revenait dans son

CALENDRIER

VENDREDI 22 AOUT 1969
 Coeur Immaculée de Marie
 Les marées de vendredi le 22
 Hautes: 12.20 a.m. — 1.15 p.m.
 Basses: 8.10 a.m. — 7.55 p.m.
 Demain:
 S. Philippe Bénéti, confesseur
 SOLEIL: Lever: 5.10
 Coucher: 6.55
 LUNE: Coucher: Mat.

Les marées de samedi le 23
 Hautes: 1.35 a.m. — 2.40 p.m.
 Basses: 9.35 a.m. — 9.25 p.m.
 PHASES DE LA LUNE EN AOUT
 Premier quart, le 20, à 4 h. 38 p.m.
 Nouvelle lune le 13, à 0 h. 17 p.m.
 Premier quart, le 26, à 4 h. 43 a.m.
 Pleine lune le 27, à 5 h. 32 a.m.
 N.B. L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

● ARTICLES de Bureaux
 ● CENTRE D'IMAGERIES
 ● ARTICLES de CLASSES
 ● LIVRES de bibliothèques
 ● ARTICLES RELIGIEUX
 LA LIBRAIRIE
 CANADIENNE Ltée
 3 magasins pour vous servir
 399, de la Canadienne
 Tél.: 525-5119
 Centre d'achats Canadienne
 Centre d'achats Laurier

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous n'avez pas pu vous plaindre du service, vous nous obligerez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.